

L'Institut Agro Rennes-Angers

Site d'Angers Site de Rennes

<p>Année universitaire : 2024-2025</p> <p>Spécialité :</p> <p>Agroéconomie et politiques publiques</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) :</p> <p>/</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

Analyse socio-historique de l'expression de la profession agricole majoritaire face au problème public des pollutions azotées et des algues vertes dans le Finistère entre 1990 et 2020

Silas CHAUSSE MEYNARD

Soutenu à Rennes le 16 septembre 2025

Devant le jury composé de :

Président :

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Maîtres de stage : Esther Régnier et Jeanne Pahun

Enseignante référente : Catherine Laidin

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Avant-propos

Dans le cadre de la réalisation de ce mémoire, je n'ai pas fait appel à des outils d'intelligence artificielle générative.

Remerciement

Je tiens d'abord à remercier mes deux maîtres de stage, Esther Regnier et Jeanne Pahun, pour leur écoute et leur accessibilité. Mes réflexions et analyses ont pu s'enrichir grâce au dialogue permanent entre vos différentes suggestions, découlant de deux domaines d'expertise, les sciences économiques et les sciences politiques.

Je remercie aussi tous les agriculteurs rencontrés qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps, de partager leurs souvenirs et leurs expériences, toujours de manière honnête, quelles que soit leurs tendances syndicales et politiques.

Je remercie enfin mes compagnons de stage, Sven, Léna, Alexandre et Fanny, pour nos discussions, ainsi que nos nombreuses interrogations et doutes partagés.

Table des matières

Introduction	1
Jeux de données et méthodologie	4
I. Face aux réglementations environnementales : modulations discursives pour maintenir un modèle économique	7
1.1. Une profession majoritaire consciente et déterminé à répondre aux enjeux environnementaux par la négociation avec l'État (1990-1998)	7
• Anticipation et acceptation du défi économique à relever	7
• Stratégie de la concertation et de la négociation avec les pouvoirs publics.....	9
1.2. Le tournant de 1998 : opposition de la profession majoritaire face à la remise en cause de ses paradigmes économiques	10
• Le combat des organisations majoritaires pour dissocier la « maîtrise de la production » et la « maîtrise de l'environnement »	10
• Tournant du début des années 2000 : « ras-le-bol » d'un « dossier environnement » déjà résolu	12
• Une réglementation environnementale désormais synonyme de « mort économique ».....	13
1.3. Continuités discursives et permanence des logiques économiques entre 1990 et 2020	15
• L'ambition technologique comme levier d'adaptation	15
• Préserver le « potentiel de production » de l'agriculture bretonne.....	16
• Utilisation ambivalente des modèles néerlandais et danois dans la construction des discours vis-à-vis de l'État français.	19
II. Maîtrise du discours sur les pollutions azotées : enjeux de pouvoir au sein de la profession	21
2.1. Les élections de 1995 : exposition inédite des scissions internes	21
• Un double affrontement : FDSEA vs UDSEA et porchers vs laitiers	21
• Des techniques de résorption des excédents d'azote au cœur d'un bras de fer politique.....	24
• Les négociations des réglementations environnementales donnent l'opportunité à l'UDSEA d'imposer un nouveau récit.	25
2.2. Reconquête discursive puis politique par la FDSEA 29	26
• L'urgence à résorber les excédents d'azote met au grand jour les fractures idéologiques entre la FDSEA et l'UDSEA	26
• Un programme politique à l'épreuve du pouvoir	27
• Un retour en force de la FDSEA et des discours offensifs à l'égard de la réglementation environnementale.....	28
2.3. Une unité professionnelle mise à l'épreuve par la construction des discours sur les pollutions azotées	29
• L'alliance traditionnelle entre le syndicalisme majoritaire et les organisations économiques connaît quelques fissures.	29
• La FDSEA 29 et sa place de « trublion » de l'environnement sein de la FNSEA	31

• L'UDSEA et la Confédération paysanne 29, tiraillées entre les pressions locales et la « radicalité » politique du mouvement national	31
III. Construction de stratégies de communication pour continuer à peser sur le débat public.....	33
3.1. La fabrication du doute sur les travaux scientifiques : pilier de la communication professionnelle face aux pollutions azotées et algues vertes	33
• Le phosphore : d'un flou scientifique à une arme de paralysation du débat public	33
• Entretien continu du caractère diffus des pollutions azotées et des algues vertes.....	34
• Décrédibilisation des connaissances scientifiques.....	35
3.2. Des registres de communication alternant la fierté d'un devoir accompli, l'expression victimaire d'un traitement injuste et la recherche de cibles à abattre.	37
• Fierté revendiquée d'un devoir considéré comme accompli.....	37
• Une agriculture présentée comme marginalisée et convoquée au « tribunal » populaire.....	38
• Stratégie discursive de la conflictualisation de la question environnementale	39
3.3. Une communication au cœur de stratégies traditionnelles et très encadrées.	40
• Une profession agricole qui veut se montrer transparente et ouverte.....	40
• Une communication qui reste très contrôlée et verticale.	43
• Une communication professionnelle longtemps restée silencieuse sur les algues vertes	44
Conclusion	45
Bibliographie	49
Liste des annexes	52

Liste des abréviations

BEP : programme Bretagne Eau Pure

CA : Chambre d'agriculture

CA 22 : Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

CA 29 : Chambre d'agriculture du Finistère

CAF : Conseil de l'Agriculture Finistérienne

CDJA : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs

CDOA : Commissions Départementales d'Orientation Agricole

CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne

CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs

CR : Coordination Rurale

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

CRP : Comité Régional Porcin

EDEI : Exploitations de Dimension Économique Insuffisante

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FNP : Fédération Nationale Porcine

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FRSEA : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

LT : groupement porcin Léon-Tréguier

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

PAD : Projet Agricole Départemental

PLAV : Plan de Lutte contre les Algues Vertes

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions Azotées

SAU : Surface Agricole Utile

UDSEA : Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

UGPVB : Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

ZES : Zone en Excédent Structurel

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des personnes interrogées selon leur place dans le secteur agricole finistérien.....	4
Tableau 2 : Caractéristiques des sources de presse agricole étudiées.....	5
Tableau 3 : Exemples d'opération de communication mises en place par les OPA majoritaires bretons et français pour défendre l'image du secteur entre 1990 et 2020.....	42

Introduction

Les pollutions azotées et la prolifération d'algues vertes sont deux phénomènes qui touchent la Bretagne depuis déjà plusieurs décennies. Ainsi, de « 1971 à 1986, pour 75% des mesures de qualité des eaux, le taux de nitrate a été multiplié par 5 » (Canevet 1992) et les premiers échouages d'algues vertes sont constatés dès 1971 dans les archives de la commune de Saint-Michel-en-Grève (Levain 2014). Les causes de ces phénomènes sont depuis longtemps identifiées. Le journal de C'est-à-dire 3 Bretagne par exemple, rappelait en 1988 que les « algues vertes ne sont que la conséquence de notre pollution », et notamment celle des « déjections animales, essentiellement celles des porcs et des volailles »¹. Les algues vertes sont en effet une des conséquences des pollutions azotées, c'est-à-dire des rejets des excédents d'azotes dans l'eau et les sols. Plus l'azote est disponible, sous forme de nitrates, plus les algues vertes prolifèrent. Ces nitrates proviennent très majoritairement des activités agricoles (déjections animales et engrais organiques et minéraux) mais aussi, dans une moindre mesure, des rejets urbains ou industriels.

Ces pollutions azotées sont particulièrement prégnantes en Bretagne, où l'agriculture se caractérise par une utilisation intensive d'engrais minéraux et des émissions importantes d'effluents d'élevage en raison de sa spécialisation en productions animales : aujourd'hui la Bretagne détient plus de 60% du cheptel porcin français, contre 45,5 % en 1981 et 29,3 % en 1971 (Déplaud 2022). Cet apport d'azote est dit "excédentaire" car il dépasse les capacités d'absorption des sols et se retrouve donc dans les nappes phréatiques, les ruisseaux, les cours d'eau breton en raison du lessivage qu'entraînent les épisodes de pluie. Ces pollutions azotées nuisent d'une part à la santé environnementale par le phénomène d'eutrophisation qui fait référence à un processus d'accumulation de nutriments, que sont l'azote et le phosphore. Cet excès de nutriments entraîne la croissance rapide de certaines espèces végétales, dont les algues vertes, synonymes de diminution de la richesse en espèces et de la biodiversité. Ces pollutions azotées nuisent d'autre part à la santé des populations altérant la qualité de l'eau potable et émanant, lorsqu'il s'agit des algues vertes en état de putréfaction, du sulfure d'hydrogène (H₂S), « un gaz potentiellement mortel pour l'homme comme pour les animaux »². De fait, les algues vertes sont identifiées comme responsable de nombreuses morts : mort de 2 chiens en juillet 2008 à Hillion, mort d'un cheval à Saint-Michel-en-Grève et hospitalisation de son cavalier à l'été 2009, mort de Thierry Morfoisse, ramasseur d'algues vertes³, en juillet 2009. Les drames humains continuent après 2009, avec la mort en 2016 d'un joggeur à Morieux, dans les Côtes d'Armor, où les algues ont été reconnues comme responsables par la justice⁴. Les associations attribuent d'autres morts aux algues vertes sans que la justice les reconnaisse faute de preuves suffisantes.

¹ *La pollution de l'eau par les nitrates*, Ina, 25 juin 1988. Disponible sur : <https://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00299/la-pollution-de-l-eau-par-les-nitrates.html>

² Agir contre les algues vertes. Préfecture de Bretagne. Disponible sur : <https://www.algues-vertes.com/prevenir/les-risques-lies-aux-marees-vertes/>. (Consulté le 2 juillet 2025).

³ La responsabilité des algues vertes dans sa mort est source de controverses puisque la justice ne l'a pas officiellement reconnu.

⁴ CHOPIN, Valérie. Algues vertes. La famille du joggeur décédé en 2016 demande à l'État de stopper la mise en danger des habitants. France 3 Bretagne. 16 mars 2025. Disponible sur : <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/algues-vertes-la-famille-du-joggeur-decede-en-2016-demande-a-l-etat-de-stopper-la-mise-en-danger-des-habitants-et-habitantes-3123364.html>. (Consulté le 3 juillet 2025).

Malgré l'accroissement et la publicisation des problèmes environnementaux et de santé publique qui sont liés au « modèle agricole breton », celui-ci est, encore aujourd'hui, décrit, par exemple, comme constitutif de « la fierté et l'ADN de la Bretagne »⁵ selon le Président de la région en 2017. Le « modèle agricole breton » fait référence à un modèle de production intensif largement ouvert sur l'économie de marché et caractérisé par de puissantes industries agroalimentaires (Gambino, 2014).

Le monde agricole breton n'est cependant pas hermétique à l'enjeu de la protection de l'environnement qu'il doit faire entrer, volontairement ou non, à ses positionnements, notamment publics. Se pose ainsi la question de la réception rétrospective par la profession agricole majoritaire des enjeux environnementaux et de la réglementation qui leur est liée. Pour ce faire, cette étude analyse la production de discours des représentants agricoles au sujet des pollutions azotées et des algues vertes en tant que phénomènes intrinsèquement liés. Décrypter les discours des organisations agricoles professionnelles permet également d'appréhender les logiques économiques qui sous-tendent la production de ces discours.

Le caractère public du problème des pollutions azotées et des algues vertes est construit, progressif et découle de plusieurs facteurs. En étant à l'origine de ces phénomènes, le secteur agricole, et ses représentants, peuvent directement influencer la définition du « problème public » qui correspond à la transformation d'une situation en « quelque chose qui se trouve défini comme problématique », c'est-à-dire comme « objet de discussion » qui ne « peut être tenu pour normal ou banal » (Neveu, 2017) .

Aussi, en analysant l'expression de la profession agricole majoritaire, cette étude vise à comprendre comment ses représentants ont influencé la caractérisation, la popularisation (Neveu, 2017), la gestion, la résolution ou l'inertie du problème public des pollutions azotées et des algues vertes. Afin de répondre à cette question trois hypothèses de travail ont été formulées. La première d'entre elle porte sur l'unité de la profession agricole majoritaire face au problème des pollutions azotées et des algues vertes. Je fais également l'hypothèse que les discours de la profession majoritaire ont évolué au cours des dernières décennies suivant l'évolution de l'agenda politique ou médiatique consacrée aux pollutions azotées. Enfin, le maintien du modèle agricole breton serait la priorité des organisations agricoles majoritaires.

Pour répondre à cette question et tester ces hypothèses, trois choix méthodologiques et analytiques ont été effectués, celui d'étudier l'expression des organisations professionnelles agricoles (OPA) dites majoritaires, dans un département particulier, celui du Finistère et sur une période d'étude allant de 1990 à 2020. Il convient dans un premier temps de justifier ces différents choix.

Premièrement, cette étude se penche sur l'expression de certains acteurs professionnels du monde agricole et ne porte donc pas sur l'ensemble des représentants de la profession agricole finistérienne. Elle s'intéresse aux organisations dominantes au sein des institutions représentatives, telles que la Chambre d'agriculture, les comités départementaux d'orientation agricole (CDOA) ou le Comité technique départemental des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) (Bernardi, Boinon 2009). Ces organisations majoritaires sont d'abord syndicales, avec la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) qui, en alliance avec le Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA), a

⁵ Propos tenus par Loïg Chesnais Girard, président de la Région Bretagne, en 2017. Lettre aux adhérents de la FDSEA 29. N°197, avril 2017.

disposé de la présidence de la Chambre d'agriculture du Finistère⁶ sur la majorité de la période étudiée. Les représentants de la profession agricole majoritaire étudiés sont aussi issus des organisations économiques du département, que sont les coopératives et groupements de producteurs. Les banques et assurances sont le troisième type d'acteurs étudiés puisqu'ils jouent un rôle important dans les débats agricoles : le Crédit Mutuel de Bretagne et Groupama sont propriétaires, avec Coopagri⁷, du principal journal agricole qu'est Paysan Breton. Dans cette étude, j'utilise ainsi les termes de « profession agricole majoritaire » et d'« organisations professionnels agricoles majoritaires » pour évoquer les représentants professionnels de la FDSEA-CDJA 29 et des acteurs économiques du département ou de la région. Ces organisations, syndicales et économiques, détiennent le pouvoir représentatif (Chambre d'agriculture) et économique. Elles sont historiquement au cœur du processus de fabrication des réglementations agricoles. Ce processus est parfois qualifié de « co-gestion », c'est-à-dire des « relations privilégiées entre hauts fonctionnaires et syndicalistes dans la conduite de la politique agricole » (Chupin, 2016).

Deuxièmement, si tous les départements bretons sont concernés par les pollutions azotées et les algues vertes cette étude porte sur le Finistère, département qui comme les Côtes d'Armor fait partie des plus concernés par le problème des pollutions agricoles liées à l'élevage. Enfin, les bornes chronologiques de l'étude s'étendent de 1990 à 2020, trois décennies permettant d'appréhender les évolutions de discours sur le problème public des pollutions azotées. Plusieurs événements marquent la période et peuvent ainsi exercer une influence sur la production de discours à ce sujet. Les années 1990 sont celles de la prise en charge croissante par les autorités des externalités environnementales négatives de l'agriculture. L'année 1990, début de la période étudiée, est d'ailleurs baptisée « année de l'eau »⁸ par le Secrétariat d'État à l'Environnement. Mais les années 1990 marquent aussi un tournant économique et commercial avec la réforme de la Politique agricole commune qui annonce la disparition des aides couplées pour se conformer aux accords commerciaux internationaux dans le cadre de l'Uruguay Round. La période étudiée se termine trente ans plus tard, en 2020, dix ans après le choc des drames médiatisés de 2009 sur les plages costarmoricaines.

Au sein de ce mémoire, je cherche donc à analyser dans quelle mesure l'expression de la profession agricole majoritaire finistérienne, face au problème public des pollutions azotées et des algues vertes, entre 1990 et 2020, révèle des logiques économiques et des stratégies discursives qui ont pu complexifier la résolution du problème.

Nous montrons d'abord, dans une première partie, les modulations des discours de la profession majoritaire pour maintenir un modèle économique face aux réglementations environnementales. Dans une deuxième partie, nous présentons la maîtrise du discours sur les pollutions azotées comme un enjeu de pouvoir au sein de la profession agricole. Enfin, la troisième partie est consacrée à la construction des stratégies de communication par la profession majoritaire pour continuer à peser sur le débat public.

⁶ Sauf entre 1995 et 2001.

⁷ Coopérative issue de l'Office central de Landerneau, créé en 1910, qui regroupait plusieurs coopératives et sociétés finistériennes, dont le Crédit mutuel et la société d'assurance Groupama.

⁸ Site officiel de FranceArchives, portail national des Archives. Disponible sur : <https://francearchives.gouv.fr/fr>. Consulté le 21 juin 2025.

Jeux de données et méthodologie

L'étude se nourrit de trois types de sources : revue de littérature, entretiens et archives.

Après la réalisation d'une revue de littérature pour poser le contexte économique, politique du secteur agricole finistérien, avant et pendant la période étudiée, j'ai entrepris la réalisation d'entretiens semi-directifs (voir annexe I) pour comprendre davantage les différentes facettes du monde agricole finistérien, avec des agriculteurs (porchers et laitiers), syndicalistes (FDSEA, UDSEA-Confédération paysanne), administrateurs de la Chambre d'agriculture du Finistère mais aussi journalistes et chercheurs. Ces entretiens ont été menés auprès de 22 personnes issues d'organisations économiques, politiques mais aussi du monde scientifique et de la presse agricole (voir tableau 1).

Tableau 1 : Classement des personnes interrogées selon leur place dans le secteur agricole finistérien

Type d'acteurs	CA 29		Coopératives et groupement de producteur		FDSEA 29	Agriculteurs			Journaliste		Chercheur	
	Information technique	Communication/ Marketing	Cooperl	Groupement LT	Salarié	Élus syndicaux		Non élu	Paysan Breton	Espace Ouest et Terra	INRAE	Creseb
						UDSEA	FDSEA					
Nombre	2	1	1	1	2	3	1	8	1	1	1	1

Creseb : Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne

Le premier objectif des entretiens était d'identifier les sources d'information connues et lues par les agriculteurs pour sélectionner les supports ayant un public relativement important au regard de la population agricole départementale. Le sous-objectif était de comprendre les différentes visions politiques entre les syndicats agricoles ayant été majoritaires à la Chambre d'agriculture du Finistère entre 1990 et 2020.

Les agriculteurs rencontrés se trouvent sur deux bassins versants finistériens où l'agriculture et notamment l'élevage ont une place centrale, le bassin versant de la Baie de Douarnenez et les bassins versants de l'Horn et du Guillec (annexe II). En s'appuyant sur les recherches bibliographiques et les entretiens j'ai pu identifier plusieurs sources d'information agricole, plusieurs documents d'archives comme vecteurs de l'expression des organisations professionnelles agricoles entre 1990 et 2020 : le journal Paysan Breton (voir annexe III), le journal Espace Ouest (voir annexe IV), le journal Terra, les lettres aux adhérents FDSEA 29 et des documents internes à la Chambre d'agriculture du Finistère. Ces archives, source principale de l'étude, sont localisées à Plérin, dans les Côtes d'Armor en ce qui concerne Paysan Breton et aux archives départements de Quimper pour le reste des sources.

Le journal Paysan Breton est le titre de presse agricole le plus lu et le plus diffusé dans le département et plus largement à l'échelle de la région Bretagne. Créé en 1945, il est aussi celui-ci qui existe depuis le plus longtemps. Paysan Breton est souvent présenté comme le journal des coopératives puisqu'il financé et présidé par Eureden mais également par Groupama et le Crédit Mutuel. Eureden est un groupe coopératif agroalimentaire, mastodonte de l'économie bretonne, qui est le successeur de Triskalia (2010-2020), lui-même successeur de Coopagri Bretagne (1963-2010). En 1999 Coopagri Bretagne avait 4 900 salariés, 25 000

agriculteurs-adhérent, dans une Bretagne contenant 47 776 chefs d'exploitation et coexploitants. En 2020, Eureden est toujours aussi puissant, avec 200 magasins, 17 000 agriculteurs-coopérateurs, 8 500 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros. Si le journal offre de nombreuses pages à Eureden, au Crédit Mutuel et à Groupama, 3 acteurs majeurs de la galaxie des organisations agricoles finistériennes et bretonnes, d'autres peuvent aussi s'exprimer comme les syndicats, les groupements de producteurs et parfois les associations. Les archives du Paysan Breton furent accessibles sur site, dans les locaux de Paysan Breton, à Plérin.

Les sections locales de la FDSEA possèdent leur propre journal, le journal Fer de lance de 1974-1989 qui fut uniquement départemental, puis, le journal Espace Ouest de 1989 à 2006, qui est régional mais avec plusieurs pages dédiées au département où vivent les lecteurs. Espace Ouest, voix de la FDSEA 29, syndicat majoritaire sur toute la période étudiée sauf entre 1995 et 2001, est une des sources de cette étude. Les archives d'Espace Ouest furent accessibles sur le site des Archives départementales du Finistère, à Quimper.

Le journal Terra prend la suite d'Espace Ouest en 2006 pour finalement être racheté par un groupe privé après une liquidation judiciaire en 2022. Ce journal est également régional, il permet à la FDSEA de s'exprimer tout en donnant une part importante à la Chambre d'agriculture. Cette dernière porte financièrement le journal contrairement à Espace Ouest qui était entièrement de nature syndicale. Terra fut aussi accessible sur le site des Archives départementales du Finistère, à Quimper. Ne s'adressant pas uniquement aux adhérents de la FDSEA 29, Terra avait une audience bien plus importante qu'Espace Ouest dans le Finistère.

Ces 3 journaux agricoles furent et sont hebdomadaires. On compte donc environ entre 50 et 52 journaux par an, ce qui correspond à environ 1 500 numéros traités pour la voix syndicale (Espace Ouest et Terra) et 1 500 pour le Paysan Breton.

Les lettres aux adhérents (LAD) de la FDSEA 29 existent depuis 1998 et sont sous format numériques. Le format est court, quelques pages par mois et sont destinés uniquement aux adhérents du syndicat. Cette ressource nous fut délivrée par le syndicat lui-même. La lettre aux adhérents est mensuelle donc c'est environ 240 numéros qui ont été traités.

Tableau 2 : Caractéristiques des sources de presse agricole étudiées

	Paysan Breton	Espace Ouest	Terra	Lettre aux adhérents
Émetteur	Eureden, Groupama, Crédit Agricole	FRSEA et FDSEA	FRSEA et Chambre	FDSEA 29
Date d'existence	1945-aujourd'hui	1989-2005	2005-2022	1999-aujourd'hui
Fréquence	Hebdomadaire			Mensuelle
Destinataire	Agriculteurs, retraités, institutions	Adhérents FDSEA	Agriculteurs	Adhérents FDSEA
Périmètre	Bretagne (et pages Finistère)			Finistère
Tirage moyen	Entre 30 et 40 000	Entre 12 00 et 18 000	Entre 30 et 40 000	Entre 1 500 et 4 000
Format	Papier	Papier	Papier	Numérique

Le mode de réception et le prix payé pour la presse agricole, indiquée ci-dessus, diffère selon les journaux. Paysan Breton était couplé avec la souscription Groupama et n'était donc pas payé directement par les agriculteurs. Espace Ouest était couplé avec l'adhésion syndicale jusqu'aux années 1990 puis nécessitait un abonnement payant en parallèle de l'adhésion. Terra était payant mais pouvait être envoyé gratuitement de manière ponctuelle. Enfin la lettre aux adhérents était et est envoyée gratuitement à tous les adhérents de la FDSEA 29. Pour la réception, même s'ils étaient concurrents, Espace Ouest était livré avec Paysan Breton, tout comme Terra, dans l'objectif de faire diminuer les coûts.

Enfin, les documents internes de la Chambre d'agriculture du Finistère forment une autre source, différente des quatre autres par le format et leurs destinataires. Ces documents ne sont pas directement dirigés vers les agriculteurs ou l'opinion publique mais permettent d'éclaircir les positions et la fabrication des positions de la Chambre d'agriculture, ensuite exprimés dans ses communications officielles qui passent notamment par les journaux agricoles. Ces documents contiennent les comptes-rendus de sessions de la Chambre d'agriculture du Finistère mais aussi des rapports et bilans d'évaluation de mesures réglementaires, des courriers reçus ou envoyés par la Chambre, des documents de travail illustrant la construction de la position de la Chambre sur des sujets liés aux pollutions azotées et algues vertes.

L'ensemble des sources utilisées pour cette étude, presse agricole et documents de la Chambre d'agriculture, sont destinées à plusieurs acteurs. Toutes émettent des messages à direction des agriculteurs notamment concernant les syndicats mais aussi au reste de la société, aux préfetures et à l'État. Les destinataires sont, nous le verrons plus en détail, visés de manière directe et indirecte, les informations et positions de la profession majoritaire sont d'abord diffusés au sein des agriculteurs, du monde agricole pour rejaillir, volontairement ou non, sur l'opinion publique et les autorités. Comparer la presse agricole et les documents internes à la Chambre d'agriculture permet d'analyser les différences et similitudes entre les discours à large diffusion et à faible diffusion, entre les discours destinés aux agriculteurs et ceux destinés en interne à d'autres responsables économiques ou syndicaux.

Le traitement des archives a consisté à sélectionner les passages, articles pour les journaux et communiqués ou comptes rendus de réunions pour les documents internes à la Chambre d'agriculture du Finistère, en lien direct ou indirect avec les pollutions azotées et les algues vertes. La constitution d'une grille de mots clés (voir annexe V) fut l'étape suivante. Ces dernières furent construites avec des mots clés me guidant dans l'analyse des archives. Les mots clés sont des termes se référant directement aux pollutions azotées, « algues vertes », « marées vertes », « eutrophisation », « environnementalistes », « nitrates-azote », et indirectement aux aspects contextuels, « réglementation », « cheptel », « lisier ». Le traitement qualitatif de ces données a été privilégié au sein de ce mémoire.

I. Face aux réglementations environnementales : modulations discursives pour maintenir un modèle économique

Les réglementations environnementales, croissantes sur la période, ne s'appliquent pas selon les mêmes délais, aux mêmes échelles, n'ont pas les mêmes objectifs ni le même degré de contrainte. En effet, certaines sont incitatives, sous forme d'aides financières en échange d'engagement d'agriculteurs, d'autres sont contraignantes et fixent des normes, des seuils, des plafonds à respecter sous peine de sanctions. Il s'agit dans cette première partie de s'intéresser au discours et aux logiques économiques des organisations majoritaires, à ses modulations selon le type de réglementation, selon le contexte, et selon l'émetteur du discours.

1.1. Une profession majoritaire consciente et déterminée à répondre aux enjeux environnementaux par la négociation avec l'État (1990-1998)

La décennie 1990 s'ouvre avec la directive nitrates⁹ adoptée en 1991 par la Communauté économique européenne puis avec le programme de maîtrise des pollutions azotées (PMPOA) en 1993, programme français aidant financièrement les éleveurs à réaliser des travaux pour diminuer les pollutions. La directive vise directement les pollutions des eaux, notamment liées aux nitrates d'origine agricole qu'elle souhaite réduire. Elle pousse donc l'État français à agir davantage sur le sujet, en désignant notamment des zones vulnérables où des pratiques agricoles doivent être encadrées¹⁰ pour limiter les risques de pollution. En 1994, l'ensemble de la Bretagne est catégorisé comme zone vulnérable. Les États membres doivent notamment fixer, dans ces zones vulnérables, des interdictions d'épandage sur certaines périodes et faire respecter un plafond d'épandage de 170 kg d'azote issu des effluents des élevages par an et par hectare.

- Anticipation et acceptation du défi économique à relever

Les organisations agricoles dominantes veulent rapidement montrer leur réactivité sur le sujet des pollutions azotées. Coopagri, ancêtre de l'actuelle Eureden, pilier de l'économie agricole bretonne, annonce la création d'une « commission environnement » en 1989 tout comme la Chambre d'agriculture du Finistère en 1990. En 1994, la Chambre met aussi en avant un tout nouveau bureau d'études composé d'une dizaine d'ingénieurs pour « une agriculture compétitive préservant l'environnement »¹¹. Les représentants majoritaires de la profession agricole présentent d'abord ces réglementations comme des « défis » à relever pouvant même devenir de véritables opportunités économiques. La revue *Atout Porc*, produite par la Chambre d'agriculture du Finistère, parle en janvier 1992 d'un « marché de l'environnement » comme « un marché très important » où la « Bretagne peut jouer une carte importante en construisant du matériel destiné aux élevages bretons...et aussi étrangers »¹². Au début des années 1990, ce sont les représentants de la filière porcine qui s'expriment le plus sur les questions environnementales. Ils affirment reconnaître le problème, Coopagri Bretagne se dit « consciente de l'importance des questions environnementales pour l'avenir de la production porcine » et parle du « traitement du lisier » comme une solution environnementale et qui

⁹ Directive 91/676/CEE.

¹⁰ Site officiel de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne. Disponible sur : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/70-programme-d-actions-regional-directive-nitrates-a5782.html> (Consulté le 25 juillet 2025).

¹¹ Paysan Breton, n°2038, 21 janvier 1994.

¹² *Atout Porc*, n°241-17, janvier 1992.

permettra « à nos élevages de garder leur compétitivité »¹³. Ces organisations s'inscrivent dans la droite ligne d'une partie des études économiques du début des années 1990 où les « enjeux environnementaux apparaissent la plupart du temps comme un moyen d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'entreprise » (Boiral, 2004). Cette logique économique rend l'enjeu environnemental tout à fait compatible à une économie agricole régionale qui cherche à gagner toujours plus de compétitivité dans un contexte européen et mondial où la libéralisation des marchés, de la réduction des « coûts de production, (de) la maîtrise parfaite de l'alimentation animale et (de) l'appréciation exacte des quantités de fertilisants »¹⁴ des priorités.

Les pollutions azotées sont d'abord et avant tout traitées sous l'angle de la gestion et de la « maîtrise » des effluents d'élevage. Guillaume Roué, à la fois président du Comité régional porcin (CRP), association créée en 1990 qui vise à « promouvoir la production porcine bretonne et faire valoir ses intérêts auprès des instances régionales, nationales et européennes »¹⁵, et président de la Chambre d'agriculture du Finistère¹⁶, se projette dans l'avenir avec confiance : « on a parlé du modèle de développement breton, on parlera demain du modèle d'environnement breton »¹⁷. Les représentants du CDJA 29 et de la FDSEA 29, accompagnés du président de la Chambre, émettent un fascicule, « les élevages et l'environnement », distribué en novembre 1993 avec *Espace Ouest*, et voient l'environnement comme « le défi de demain » pour une agriculture qui s'est d'ores et déjà « engagée résolument vers l'avenir » face à « une société qui demande une qualité accrue de l'eau et de la nature dans laquelle elle évolue ».

L'expression d'un secteur prêt, conscient et engagé est aussi un moyen de montrer à l'État qu'il est inutile de contraindre un monde agricole à changer puisque celui-ci est déjà en mouvement. Les organisations veulent se montrer comme des « acteurs de l'environnement et ne plus subir »¹⁸, conscient de la véritable « épée de Damoclès »¹⁹ que représente la législation environnementale.

Ces discours soulignant la volonté des organisations agricoles à agir sur le domaine environnemental pour « maintenir le potentiel de production » et la croissance de l'agriculture bretonne, s'articulent assez bien avec le PMPOA. Celui-ci naît d'un accord trouvé entre l'administration et les syndicats agricoles afin de pousser les éleveurs à mettre aux normes les bâtiments d'élevage « tout en subventionnant assez généreusement (...) le surcoût environnemental » (Racapé, 2008). Le PMPOA finance les travaux liés à une meilleure gestion des effluents d'élevage comme les infrastructures de stockage et de traitement du lisier. Le PMPOA n'a pas vocation à transformer le modèle agricole mais plutôt à permettre une modernisation technique de celui-ci.

¹³ Atout Porc, n°217-7, mai 1990.

¹⁴ Jean Salmon, membre de la FDSEA des Côtes d'Armor et président de la commission environnementale de la Chambre d'agriculture de Bretagne. *Espace Ouest*, n°163, 12 février 1993.

¹⁵ Site internet officiel du Comité régional porcin. <https://eleveurdeporcsbreton.bzh/comite-regional-porcin-de-bretagne/>. (Consulté le 30 juillet 2025)

¹⁶ En 1991, il remplace Jos Le Breton, à la tête de la Chambre depuis 10 ans, et président de Coopagri depuis 1990.

¹⁷ *Espace Ouest*, n°260, 23 décembre 1994.

¹⁸ *Espace Ouest*, n°62, 8 mars 1991.

¹⁹ *Paysan Breton*, n°1835, 5 janvier 1990.

- Stratégie de la concertation et de la négociation avec les pouvoirs publics

Au début des années 1990, les discours des OPA dominantes mettent en avant leur capacité à agir pour l'environnement, l'anticipation du secteur, les possibilités techniques, afin de peser sur le degré de contrainte des réglementations. Le choix de l'adaptation et la négociation concertée se déclinent par différents procédés discursifs.

Il s'agit par exemple de la volonté d'agir sur les contours et délimitations du problème public. Les acteurs majoritaires de la profession produisent le concept de « non-pollueur-non-payeur »²⁰ afin de renverser le principe « pollueur-payeur ». Ce principe justifie une mesure fiscale à l'encontre des responsables d'une pollution et permet le financement d'une politique publique, dont la redevance pollution est un exemple. Pour Pierre Guerou, journaliste au *Paysan Breton*, la « meilleure défense consiste à attaquer de front le problème », à montrer que le secteur « a déjà "bougé" en la matière » et qu'ils « trouveron(t) des solutions », de manière à « opposer au principe "pollueur-payeur", son contraire, à savoir le principe "non-pollueur-non-payeur" »²¹. Ce concept est aussi utilisé par le ministère de l'Agriculture, en 1994 par exemple, il répond à une question d'un sénateur en précisant que dans le cadre de l'arrêté du 2 novembre 1993 sur les modalités de calcul des redevances et des primes liées à l'épuration par le sol²², mise en œuvre dans les élevages, l'éleveur « bénéficiera du principe non-pollueur-non-payeur » et que « sa redevance sera annulée »²³. L'application du principe non-pollueur-non-payeur revient alors à « reconnaître de facto le droit de propriété de la fonction épuratrice du sol aux agriculteurs » (Rainelli, Vermersch, 1997). D'après un rapport de la Cour des Comptes de 2002, alors que la redevance pour la pollution agricole était prévue depuis « la loi de 1964 » celle-ci n'a « jamais été mis en œuvre » du fait d'un « moratoire institué en 1994, puis prolongé en 1997 et 1999 »²⁴. L'action de la FDSEA et ses alliées ont permis « de gagner du temps »²⁵ et en renversant « le principe posé par la loi de 1964, puisque sur la période 1993-2000, les éleveurs ont bénéficié d'aides massives sans acquitter aucune redevance »²⁶.

L'expression des représentants du syndicalisme majoritaire est différente selon le caractère contraignant ou non de la réglementation en question. Le programme Bretagne Eau Pure (BEP) en est un exemple. Ce programme, lancé dans les années 1990, vise à reconquérir la qualité des eaux bretonnes. Il est porté par de nombreux acteurs, l'Union européenne, l'État français, la Région Bretagne, les départements, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne mais aussi les organisations agricoles bretonnes, notamment les chambres d'agriculture. Le premier BEP 1, appliqué de 1990 à 1994, a laissé la place à un deuxième programme de 1995 à 1999. Alors que le premier programme portait sur « l'assainissement des communes littorales », la « détérioration rapide de la qualité des eaux a conduit à réorienter ce programme en direction

²⁰ Espace Ouest, 8 janvier 1993, n°157-158 ; Paysan Breton, n°1993, 26 février 1993 ; Communiqué de la FRSEAB et du CRJAB. Espace Ouest, n°509, 29 octobre 1999.

²¹ Éditorial, Paysan Breton, n°1989, 29 janvier 1993.

²² L'épuration par le sol désigne toutes les techniques naturels ou semi-naturels visant à traiter les effluents par absorption au sol grâce au travail des plantes, des micro-organismes, des processus physico-chimiques naturels.

²³ Redevance sur la pollution agricole : exonération. Question écrite n°02079 - 10e législature. JO Sénat du 20/01/1994. Disponible sur : <https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930702079.html>

²⁴ Rapport public particulier sur la préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : Le cas de la Bretagne. La Cour des comptes. Février 2002.

²⁵ Pierre Dénès, journaliste. Paysan Breton, n°2078, 11 novembre 1994.

²⁶ Rapport public particulier sur la préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : Le cas de la Bretagne. La Cour des comptes. Février 2002.

de la lutte contre les pollutions diffuses »²⁷, issues notamment de l'activité agricole et de ses excédents d'azote. Ces programmes reposent sur le volontariat des agriculteurs et se composent de différents instruments que sont « la sensibilisation, la formation, la démonstration, les diagnostics de pratiques agricoles et les engagements contractuels pour les agriculteurs les plus motivés » (Le Goffe, 2005). Les organisations agricoles expriment des positions très favorables à ce programme, le voient comme un moyen « d'améliorer l'image de marque de l'agriculture »²⁸ et de « gagner de l'argent en stockant les fumiers et lisier »²⁹. En 1997, Coopagri rappelle que « le groupe n'a pas longtemps hésité pour y adhérer » afin d'allier « impératifs économiques et écologiques d'ici 2000 »³⁰. Assez vite le programme est critiqué par différents observateurs, des associations environnementales à la Cour des comptes. Pour la Cour des comptes, en 2002, « les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des objectifs », « l'évolution de qualité de l'eau (...) n'est pas satisfaisante en matière de nitrates ». En 1994, Guillaume Roué, président de la Chambre d'agriculture du Finistère tentait déjà de répondre aux critiques face à l'absence des « effets escomptés » sur « la courbe des nitrates » en demandant plus de temps puisque « l'évolution de l'eau est beaucoup plus lente que ce qu'attendent les leaders et autres prescripteurs d'opinion », dont un « certain nombre d'associations » et en continuant à défendre un programme qui « a permis de mener un certain nombre d'actions, notamment de sensibilisation, des agriculteurs à l'égard de la qualité de l'eau »³¹. Les premiers défenseurs des réglementations peuvent donc parfois être les organisations agricoles elles-mêmes et c'est ce que le chercheur Didier Busca entend qualifier lorsqu'il parle « d'éco-opportunistes », renvoyant à un « comportement de captation offensive des dispositifs publics » qui « relèvent le défi d'une agriculture intensive qui intègre les nouvelles normes environnementales » (Busca, 2003). Le PMPOA, au début des années 1990, fait aussi partie des dispositifs que les OPA dominantes se sont largement appropriées.

1.2. Le tournant de 1998 : opposition de la profession majoritaire face à la remise en cause de ses paradigmes économiques

L'inertie des logiques économiques est tout de même remise en cause par la croissance des réglementations environnementales d'un État qui se doit de résoudre le problème des pollutions azotées et des algues vertes sous la pression croissante des citoyens, des associations écologistes et des tribunaux, français ou européens.

- Le combat des organisations majoritaires pour dissocier la « maîtrise de la production » et la « maîtrise de l'environnement »

La FDSEA et ses alliés accusent progressivement l'État de vouloir maîtriser la production à travers la réglementation environnementale. La FDSEA veut absolument dissocier les enjeux pour conserver le modèle économique de l'agriculture finistérienne tout en traitant en parallèle la question des pollutions azotées. Cet objectif implicite s'affirme notamment dans le contexte de la circulaire Voynet-Le Pensec, nom respectif des ministres de l'Environnement et de l'Agriculture. La circulaire du 21 janvier 1998 vient établir l'architecture précise des zones

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Agriculture et environnement, le challenge des années 90*, numéro spécial, Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, juillet 1990.

²⁹ *Paysan Breton*, n°1961, 3 juillet 1992.

³⁰ *Espace Ouest*, n°381, 8 mai 1997.

³¹ Compte rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 17 octobre 1994.

d'excédents structurels (ZES) et de la mise en œuvre de la directive Nitrates. Elle confirme la décision de la précédente ministre de l'Environnement, Corinne Lepage, « d'interdire toute extension ou installation d'élevage en zones d'excédents structurels et vient lui donner enfin une assise juridique plus solide » (Bourblanc, 2011). L'objectif est clair, l'Etat veut « accélérer la résorption en ZES et limiter « la course au foncier » qui pénalise les plus petits élevages » (Roguet et al., 2009). Cette circulaire invite les préfets départementaux à établir un « plafonnement des surfaces d'épandage par élevage, une obligation de traitement ou de transfert pour les élevages au-dessus d'un plafond de production d'azote fixé à 20 tonnes » (Mahé et al., 1998). Les exploitations dont les excès d'azote sont les plus importants se voient donc dans l'obligation de traiter ou de réduire leur production quand l'agriculteur n'a pas les capacités financières suffisantes pour investir dans une station de traitement. Le transfert de la matière organique hors des zones en excédents est difficilement envisageable puisqu'il est couteux et que les cantons voisins sont aussi excédentaires.

L'action réglementaire de l'État est dénoncée par la FDSEA 29 comme une politique de « maîtrise des productions » entraînant la « régression de l'élevage breton »³². Alors que l'année 1998 est économiquement difficile pour la filière porcine³³, Pierre Dénès, journaliste au *Paysan Breton*, parle d'une crise qui « arrange bien » les pouvoirs publics « pour mettre au pas une production qui ces dernières années s'est parfois moquée des réglementations, notamment sur l'environnement »³⁴. Les organisations économiques coopératives agricoles s'insurgent contre l'impossibilité de s'agrandir dans certaines zones bretonnes, en général les plus intensives en productions animales. Denis Manac'h, président de Coopagri Bretagne, est l'auteur de l'éditorial de *Paysan Breton* du 17 décembre 1999, prenant la place traditionnelle du rédacteur en chef, pour déclarer que le « modèle breton est attaqué », que ces « attaques ne sont pas fondées économiquement et ne respectent pas les hommes qui sont au cœur des entreprises agricoles »³⁵. En touchant à la matrice du modèle économique breton qu'est la spécialisation en productions animales³⁶, l'agrandissement, la croissance des volumes pour faire des économies d'échelles et gagner des parts de marché, la circulaire Voynet-le Pensec déclenche la colère des organisations majoritaires du Finistère.

Au début des années 1990, les programmes BEP ou PMPOA, semblaient être, pour les OPA majoritaires, conciliables avec l'agriculture finistérienne car ne remettant pas en cause la trajectoire économique du département mais face aux multiples pressions, aux résultats décevants de ces programmes³⁷ et à leurs budgets non négligeables, les autorités changent de braquet. La réglementation s'accélère par une « administration » qui cherche, selon la FDSEA, « des moyens (pour) maîtriser la production (...) et empêcher l'accroissement des cheptels »³⁸. La FDSEA 29 produit de la suspicion et de la méfiance autour des motivations de l'État en parlant du « véritable objectif, inavoué » qui serait de « faire baisser la production »³⁹ dans un

³² Paysan Breton, n°2239, 30 janvier 1998.

³³ Elle est, rétrospectivement, l'année où la forte croissance de la production porcine ralentit. Voir annexe VI.

³⁴ Paysan Breton, n°2278, 06 novembre 1998.

³⁵ Paysan Breton, n°2334, 17 décembre 1999.

³⁶ Voir annexe VII.

³⁷ Selon le rapport public particulier sur la préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole de la Cour des comptes, publié en février 2002, les travaux financés par le PMPOA ont pu « prévenir les pollutions accidentelles et assurer aux éleveurs des capacités de stockage, mais les épandages excessifs, qui constituent les pratiques directement polluantes » n'ont fait « l'objet que d'une réglementation abstraite et peu contrôlée ».

³⁸ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°30, septembre 2001.

³⁹ *Ibid.*

des départements les plus agricoles de France. L'objectif de ces déclarations tonitruantes est double : contraindre l'État à revoir sa copie ou, à minima, l'empêcher d'aller plus loin.

En 2001, le ministère de l'Agriculture réussit à mettre les OPA majoritaires de la région autour de la table afin de leur faire signer une charte « pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne incluant la reconquête de la qualité de l'eau ». Cette charte joue l'équilibriste en ne liant pas directement la maîtrise de la production avec la diminution des excédents d'azote mais l'introduit tout de même : « Les signataires décident (...) de promouvoir les organisations et actions interprofessionnelles, notamment pour la maîtrise quantitative et qualitative des productions »⁴⁰. La charte n'évoque que très peu le problème breton des excédents d'azote puisque les « nitrates », les « pollutions », « l'azote organique » ou « le lisier » sont des termes inexistant du texte en question. Alors que la charte est signée en mai par Jacques Jaouen, président de la CA 29, son syndicat, la FDSEA, dénonce en octobre de la même année des « belles paroles » qui « cèdent la place à un objectif de moins en moins inavoué et qui transparait largement dans le plan d'action présenté à la « profession » : « les termes de réorientation, de réduction de la production y apparaissent à plusieurs reprises »⁴¹. Ces discours instables dans le temps découlent du positionnement délicat que la FDSEA 29 doit trouver pour satisfaire sa base militante tout en devant négocier avec les pouvoirs publics.

- Tournant du début des années 2000 : « ras-le-bol » d'un « dossier environnement » déjà résolu

A la fin des années 1990, la stratégie de la négociation semble ne plus faire autant les faveurs des dirigeants. Les dirigeants de la FDSEA 29 expriment souvent leur « ras-le-bol »⁴² et le refus d'aller plus loin en matière environnementale. Les discours vis-à-vis de l'État passent ainsi « du registre de la concertation se déroulant sur un mode technique et assez peu conflictuel vers un registre beaucoup moins consensuel » (Bourblanc 2011). Plusieurs manifestations dirigées directement contre les pouvoirs publics sont organisées, en février 1998, 3000 personnes manifestent à Morlaix contre la circulaire Voynet-Le Pensec, en juin 1998 ce sont 1000 agriculteurs qui se rassemblent à Saint Briec pour le même motif. En 2001, face à un rassemblement d'associations écologistes organisé à Lamballe, une contre-manifestation d'agriculteurs se prépare mais est finalement annulée à la dernière minute par les « responsables agricoles » qui veulent éviter de paraître « réfractaires aux actions environnementales (...) vis-à-vis de l'opinion publique »⁴³.

Le discours conflictuel s'appuie aussi la légère diminution du taux de nitrates constaté au début des années 2000⁴⁴. Pour la FDSEA 29, « l'heure de la mobilisation a sonné » estimant avoir « aujourd'hui suffisamment d'argument en (leur) faveur : mise en place des couverts végétaux, actions renforcées dans les BV⁴⁵, traitement », se traduisant par « une stabilisation voire une régression des taux de nitrates »⁴⁶. Les effets des réglementations sont invisibilisés et remplacés

⁴⁰ Charte pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne incluant la reconquête de la qualité de l'eau. Rennes. 14 mai 2001.

⁴¹ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°31, octobre 2001.

⁴² Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°14, mars 2000. Paysan Breton, n°2402, 20 avril 2001. Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°40, juillet-août 2002. Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°54, décembre 2003. Lettre aux adhérents de la FDSEA, n°58, mai 2004.

⁴³ Paysan Breton, n°2402, avril 2001.

⁴⁴ Voir annexe VIII.

⁴⁵ Bassins versants.

⁴⁶ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°37, avril 2002.

par la réussite du modèle agricole breton dans la résolution du « dossier » environnemental. Pour Paul Pen, rédacteur en chef de *Paysan Breton*, une « bataille est en train d’être gagnée », les bons résultats « prouvent qu’il est possible de concilier agriculture performante et respect de l’environnement »⁴⁷. A partir de ce constat les organisations agricoles dominantes demandent un relâchement de la législation, « un peu d’air pour plus de compétitivité »⁴⁸.

La FDSEA 29 demande alors une « pause » réglementaire, notamment en 2002, année du deuxième programme d’actions – Directive nitrates. La FDSEA 29 souhaitait se concerter avec les « autres départements bretons » pour organiser un « grand rassemblement » dans « le but d’obtenir une pause réglementaire »⁴⁹. L’objectif est de ralentir l’action publique avant même la mise à l’agenda d’une nouvelle réglementation. Les Jeunes Agriculteurs (JA) invoquent le temps nécessaire pour mettre en place le PMPOA⁵⁰ tandis que la Chambre demande une pause pour « obtenir quelques assouplissements »⁵¹. En 2011, selon la FDSEA 29, les « agriculteurs finistériens ont travaillé depuis des années pour améliorer la qualité des eaux superficielles » donc il faut « maintenant (les laisser) respirer »⁵². En 2017, la profession majoritaire estime toujours qu’il « est grand temps de faire une pause en matière de réglementation » pour « récompenser les bonnes pratiques » et les efforts des agriculteurs face au constat d’une « qualité de l’eau qui s’améliore »⁵³.

- Une réglementation environnementale désormais synonyme de « mort économique »

Alors que les pollutions azotées semblaient être du passé pour les représentants des organisations agricoles dominantes puisque les « teneurs en nitrates et en pesticides sont en légère baisse dans les eaux finistériennes »⁵⁴ au début des années 2000⁵⁵, la médiatisation des algues vertes et les nouvelles réglementations environnementales qui émergent à partir de 2009 mettent une fois encore en danger la poursuite des logiques économiques d’une partie de la profession agricole. Pour la FDSEA 29, l’État stigmatise les agriculteurs bretons et ignore leur désarroi en étant « plus enclin à s’occuper de la mort d’un cheval que de l’avenir de milliers de paysans »⁵⁶. En réaction à la fuite d’un rapport de la préfecture qui appelle à un changement profond des pratiques agricoles, Jacques Jaouen, désormais président de la Chambre régionale d’agriculture de Bretagne (CRAB), se fait le porte-parole de la « majorité professionnelle » et indique que la « proposition visant à supprimer l’agriculture sur les bassins versants concernés par les algues vertes se traduirait à l’échelle de la Bretagne par la suppression de 19 000 emplois »⁵⁷. Il appelle les pouvoirs publics à la « concertation plutôt qu’à l’affrontement »

⁴⁷ Paysan Breton, n°2594, 18 février 2005.

⁴⁸ Paysan Breton, n°2687, 22 décembre 2006.

⁴⁹ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°37, avril 2002.

⁵⁰ Espace Ouest, n°642, 23 mai 2002.

⁵¹ Espace Ouest, n°643, 30 mai 2002.

⁵² Hervé Sévenou, élu FDSEA à la CA 29 membre de la commission des structures et membre de la Caisse locale de l’eau du Sage de l’Elorn. Terra, n°403, 15 novembre 2013.

⁵³ Jean-François Appriou, président de la commission environnement à Coop de France Ouest. Paysan Breton, n°3235, 24 novembre 2017.

⁵⁴ Paysan Breton, n°2816, 17 juillet 2009.

⁵⁵ La teneur moyenne en nitrate dans les eaux de surface bretonnes passant de 52,51 mg/l en 1998 à 45,38mg/l en 2002. Observatoire de l’environnement en Bretagne. <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/nitrates-dans-les-cours-deau-bretons-analyse-de-levolution-annuelle-depuis-1995>

⁵⁶ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°113, août-septembre 2009.

⁵⁷ Paysan Breton, n°2830, 30 octobre 2009.

pour trouver les solutions »⁵⁸. On retrouve ici la cohabitation de plusieurs stratégies discursives de la profession majoritaire.

Loin de la cogestion classique entre le syndicalisme majoritaire et l'État, la FDSEA 29 choisit, à plusieurs reprises, d'utiliser la rupture de négociation pour peser sur la législation. En 1996, elle décide de pratiquer « "la chaise vide" au comité de suivi du programme de résorption des effluents d'élevage »⁵⁹ qu'elle accuse de vouloir limiter la production, ligne rouge continue du syndicat. En 2005, elle quitte la salle du comité de suivi de la Directive Nitrates pour marquer son opposition. En 2012, elle choisit de ne pas participer à une réunion régionale sur l'implication des acteurs économiques dans le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV).

La décennie 2010 s'ouvre avec un changement de ligne du pouvoir exécutif puisque qu'après le Grenelle de l'Environnement qui marqua le début de mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy en 2007, celui-ci met un coup d'arrêt à son ambition environnementale : « *Je voudrais (...) dire un mot de toutes ces questions d'environnement parce que là aussi, ça commence à bien faire. Je souhaite qu'on montre l'exemple mais qu'on avance en regardant ce que font les autres, parce que sinon il n'y aura plus d'éleveurs de porcs, bientôt chez nous* ».⁶⁰

En 2010, Marc le Fur, député⁶¹ costarmoricaïn, dépose un amendement pour diminuer les seuils d'autorisation de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'amendement, qui ne fut pas adopté, prévoyait de passer le seuil de 450 à 2 000 places pour les porcheries⁶². La même années les OPA réussissent à voir la création d'un comité d'analyse et d'étude de la politique des ICPE, placé auprès du préfet, avec Jean Salmon, ancien président de la CA de Bretagne, nommé président⁶³.

La FDSEA 29 rejette le PLAV présenté par le gouvernement et appelle les élus à éviter « la condamnation de la Bretagne à un repli économique »⁶⁴. Le premier PLAV (2010-2015), qui vise huit baies bretonnes, est pourtant, contrairement aux programmes d'action directive nitrates, largement curatif puisqu'il repose notamment sur « l'amélioration des connaissances » et le « ramassage des algues vertes »⁶⁵ qui n'impactent pas l'organisation de la production, la taille des cheptels ou les densités animales. Ce plan repose aussi sur le volontariat et une logique « d'engagement des exploitations »⁶⁶ à travers des chartes territoriales. Cette politique curative est soutenue par le chef de l'État qui souhaite « accompagner l'agriculture bretonne vers la méthanisation et continuer à aider les collectivités locales dans le ramassage des algues vertes »⁶⁷. Le président reprend alors à son compte les discours des OPA majoritaires dans un contexte de fin de mandat et de prochaine élection présidentielle.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Paysan Breton, n°2178, 8 novembre 1996.

⁶⁰ Ina. Nicolas Sarkozy au salon de l'agriculture - Archive INA. 7 mars 2010. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=ASibgUfRIQU>. (Consulté le 19 juillet 2025).

⁶¹ Sur la circonscription qui héberge la Cooperl, première coopérative porcine française.

⁶² Amendement Le Fur. « Pourquoi tant de cochons ? ». 27 juin 2010. Le Télégramme. Disponible sur : <https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/lamballe-armor-22400/spanamendement-le-furspan-pourquoi-tant-de-cochons-931197.php>. (Consulté le 20 juillet 2025).

⁶³ Paysan Breton, n°2904, 24 avril 2011.

⁶⁴ Communiqué de presse de la FDSEA du 1er février 2012. Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°140, février 2012.

⁶⁵ BERGER, Yves, CONDE, Josiane, HUBERT, Claire, *et al.* Evaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne. *Ministère de l'écologie, ministère de l'Agriculture.* 2015.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Terra, n°281, 15 juillet 2011.

Tout au long de la décennie 2010, la FDSEA 29 affirme que les « contraintes doivent s'arrêter » lorsque « les objectifs sont atteints »⁶⁸. En 2015, la réglementation pour diminuer les échouages d'algues vertes, et les drames humains qu'ils entraînent, est toujours voué aux hégémonies. Selon la FDSEA, la réglementation environnementale serait en passe d'atteindre son objectif : « la destruction de l'économie agricole et agroalimentaire breton »⁶⁹.

1.3. Continuités discursives et permanence des logiques économiques entre 1990 et 2020

- L'ambition technologique comme levier d'adaptation

Les organisations majoritaires mettent en avant les technologies comme levier de poursuite du développement économique. Ce sont d'abord les stations de traitement du lisier qui sont mises en avant puis, dans les années 2010, la méthanisation. Ces technologies sont vues comme des solutions prioritaires mais sont pleines d'incertitudes. En 1990, les OPA dominantes renoncent aux usines de dénitrification⁷⁰ considérées comme trop coûteuses.

C'est la filière porcine, cherchant à rationaliser ses étapes de production, qui s'exprime avec le plus d'entrain sur l'outil technologique. La filière porcine est toujours en forte croissance dans les années 1990 puisqu'elle s'attend en 1994 à croître de « 12% d'ici l'an 2000 » et voit donc les stations de traitement du lisier comme un moyen de « concilier environnement et agriculture »⁷¹. En 1994, l'avenir ne peut qu'être positif puisque les « réserves de productivité des truies sont (...) très importants et des solutions satisfaisantes de traitement industriel devraient voir le jour »⁷². Ainsi, pour la FDSEA 29, le traitement maintient la compétitivité du porc breton et de « concilier environnement et économie »⁷³.

En complément du traitement, l'alimentation biphase⁷⁴ est aussi souvent évoquée comme une solution parfaite pour répondre aux impératifs économiques et écologiques. Cette technique permet d'ajuster « les apports nutritionnels aux besoins réels de l'animal, en distinguant deux phases » (Guyennet, Fraysse, Albar, 1999), croissance puis finition pour le porc à l'engrais, et gestation puis allaitement pour la truie. En atteignant de meilleurs apports nutritionnels elle permet aussi une diminution de la quantité d'azote rejetée par les déjections. La FDSEA invite donc « les agriculteurs à modifier leurs pratiques », « pour un "mieux" en faveur de la qualité de l'environnement certes, mais compatible avec les exigences économiques des entreprises agricoles et des filières agro-alimentaires »⁷⁵.

La méthanisation s'inscrit davantage dans le contexte de lutte contre les algues vertes. Cette technologie est connue depuis plusieurs années puisque des travaux réalisés dans les années 1990 s'intéressent à la méthanisation comme un moyen de « résoudre des problèmes d'environnement, mais aussi et c'est là son intérêt, produire une énergie renouvelable »

⁶⁸ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°167, juillet-août 2014.

⁶⁹ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°181, novembre 2015.

⁷⁰ Paysan Breton, n°1836, 12 janvier 1990.

⁷¹ Espace Ouest, n°256, 25 novembre 1994.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Espace Ouest, n°179, 4 juin 1993.

⁷⁴ Espace Ouest, n°311, 22 décembre 1995 ; Atour Porc, n°314-46, novembre 1996.

⁷⁵ Compte rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 19 décembre 1994

(Coudure, Castaing, 1997) et donc apporter une nouvelle source de revenu aux agriculteurs. La méthanisation est un « processus contrôlé de transformation biologique anaérobie de matières organiques qui conduit à la production de biogaz et de digestat »⁷⁶. Elle transforme le lisier en un produit plus valorisable mais s'accompagne aussi de difficultés techniques et surtout financières⁷⁷. Les coopératives bretonnes voient, au début des années 2010, la méthanisation comme « une opportunité pour les agriculteurs bretons »⁷⁸, un domaine sur lequel, la région doit « rattraper son retard » puisqu'elle détient fin 2010 « 13 installations de méthanisation » contre « 5000 en Allemagne »⁷⁹. Les dirigeants de Triskalia⁸⁰ parlent d'une « opportunité » mais reconnaissent que « la méthanisation ne constitue en aucun cas une solution de résorption »⁸¹. En effet, la méthanisation transforme l'azote mais ne résout pas le problème des excédents d'azote et donc des algues vertes, ce que nous rappelle Pascal Durand :

« La méthanisation comme levier pour lutter contre les algues vertes fut en effet assez critiquée car cela n'enlève pas d'azote voire cela en rajoute. C'est une solution pour le revenu agricole mais pas pour limiter les algues vertes ». (Entretien avec Pascal Durand⁸²)

Si le volume de lisier et la taille du cheptel restent stables, la méthanisation ne diminue pas les excédents d'azote. De plus, et comme pour les stations de traitement ou la technique du compostage, la méthanisation comme levier de réduction des pollutions agricoles apparaît pour finalement disparaître des discours des représentants des OPA majoritaires.

- Préserver le « potentiel de production » de l'agriculture bretonne

Le choix des technologies, le choix de peser pour davantage de soutien financier public non contraignant permettent aux OPA majoritaires de préserver le « potentiel de production » comme une priorité absolue. Ce principe, ce concept, cet élément de discours est omniprésent dans les déclarations, principalement dans la décennie 1990 mais aussi après. Il permet indirectement de défendre l'idée que l'agriculture bretonne peut et doit encore croître parce qu'elle en a le « potentiel », le pouvoir, la capacité, l'énergie. Continuer à produire tout en absorbant la réglementation résume la logique des OPA bretonnes face à certaines voix gouvernementales pour qui, au contraire, l'augmentation de la production et l'environnement ne sont pas conciliables. Pour Brice Lallonde, ministre de l'Environnement de 1990 à 1992, il n'est plus possible de « se contenter de produire plus, par ce que cela pose des problèmes pour l'environnement »⁸³. Au contraire, pour Guillaume Roué, « après avoir été les champions de la production », il faut « être les champions de l'agriculture propre »⁸⁴, d'une agriculture qui continue sa route en éliminant ses externalités négatives que sont les pollutions azotées.

⁷⁶ Arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021334497/2025-06-20/>

⁷⁷ *Le Paysan Breton* diffuse en 2016 une étude révélant que 65% des installations de méthanisation françaises n'atteindraient pas le niveau de rentabilité prévu.

⁷⁸ Paysan Breton, n°2916, 15 juillet 2011.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Produit de la fusion de Coopagri et de deux autres coopératives en 2010.

⁸¹ Paysan Breton, n°2916, 15 juillet 2011.

⁸² Chercheur à l'INRAE et spécialiste de l'impact agricole sur la qualité de l'eau et le cycle de l'azote

⁸³ Paysan Breton, n°1843, 3 mars 1990.

⁸⁴ Paysan Breton, n°1836, 12 janvier 1990.

Le « potentiel de production » est un pilier discursif utilisé abondamment par Guillaume Roué mais qui se diffuse ensuite à d'autres organisations comme les groupements de producteurs porcins finistériens qui souhaitent « maintenir le potentiel de production porcine dans le Finistère tout en prenant des engagements permettant de concilier économie et environnement »⁸⁵. L'intérêt de ce concept est que sa définition est extrêmement floue, jamais ce potentiel de production n'est chiffré, jamais les dirigeants porcins et ceux du syndicalisme majoritaire complètent l'objectif du maintien de « potentiel de production », avec une échéance temporelle, avec un volume de porcs produits par truie par exemple, rendant ainsi difficile une réponse politique et réglementaire précise et rapide.

Le discours de l'UGPVB⁸⁶ déclare que dans les zones d'excédents structurels (ZES) « la priorité est à la régularisation de tous les élevages quelle que soit leur taille »⁸⁷. Les ZES sont des « cantons dont la production annuelle d'azote provenant des effluents d'élevage est supérieure à 170 kg par hectare de surface épandable » (Levasseur, 2004). La Bretagne en compte 71 en 1994, dont 20 dans le Finistère. La volonté d'aller vite dans le règlement de la question environnementale est une priorité pour les organisations économiques bretonnes qui ne veulent pas perdre leur rang dans la compétition européenne et internationale. Pour le Crédit agricole, il faut régler rapidement la question environnementale, dans le cas contraire « le risque est important de voir l'agriculture bretonne perdre de la vitesse et des places »⁸⁸. Il en va donc non seulement des intérêts des éleveurs sur quelques bassins versants⁸⁹, et notamment dans les ZES, mais aussi des intérêts de toute la Bretagne. En 1993, dans une réunion entre le président de la CRAB, des membres de la préfecture et le vice-président de la région, ces derniers « demandent que la Bretagne conserve au moins son potentiel actuel pour continuer à exister »⁹⁰. Pour le vice-président, c'est avec « un potentiel de production qu'on maintient les hommes ». Ce concept est donc d'abord intégré dans les discours de Guillaume Roué et des dirigeants de la filière porcine, pour se diffuser ensuite à d'autres OPA majoritaires, et intégrer le langage politique. En 2001, Claude Guéant, préfet de région, reprend le terme, en précisant que « l'idée qui sous-tend l'action des pouvoirs publics est de concilier le maintien du potentiel agricole et agroalimentaire avec la restauration de la qualité de l'eau »⁹¹.

Pour Thierry Thomas, membre de la Confédération paysanne Bretagne, syndicat d'opposition, en 2014, quand son syndicat tente de lier le « déséquilibre entre le nombre d'animaux et la SAU en Bretagne »⁹² avec les « problèmes environnementaux », les « politiques (...) répondent qu'il ne faut pas diminuer le potentiel de production sous peine de perdre des emplois ». Le « potentiel de production » devient alors un terme pleinement approprié par une partie des dirigeants politiques au pouvoir comme outil de défense. Le « potentiel de production » montre finalement que la construction des discours professionnels permet de faire perdurer des logiques économiques.

⁸⁵ Lettre signée par Coopagri, Cofiporc, Coop LT, Coop St Yvi, Porfimad, Prestor, Viaporc et adressée aux producteurs de porcs. Paysan Breton, n°2156, 7 juin 1996.

⁸⁶ Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne.

⁸⁷ Espace Ouest, n°309, 8 décembre 1995.

⁸⁸ Paysan Breton, n°2156, 7 juin 1996.

⁸⁹ Catégorie utilisée par les programmes BEP.

⁹⁰ Paysan Breton, n°2030, 19 novembre 1993.

⁹¹ Lettre aux adhérents, n°32, novembre 2001.

⁹² Paysan Breton, n°3089, 26 décembre 2014

- D'une agriculture « propre » à une « agriculture raisonnée » : plasticité des concepts pour maintenir une direction économique.

Face aux critiques du modèle agricole breton, les représentants des OPA dominantes ont cherché à produire de nouveaux concepts autour de l'avenir du modèle agricole. Pour le président de l'UGPVB, il « faut continuer à être performants, produire de la qualité mais de façon propre »⁹³. L'enjeu « de demain » des OPA est alors la conciliation « d'une agriculture intensive, du développement économique et de la maîtrise de l'environnement »⁹⁴.

Les termes « propre » et « propreté » sont d'essence tout à fait prosaïque, on parle d'ateliers d'élevage propres ou d'une litière porcine « propre », mais passent, comme souvent dans le discours agricole, d'une signification purement technique à une signification s'inscrivant dans une vision économique plus large. Guillaume Roué fait la promotion d'une agriculture propre en s'appuyant sur le savoir-faire technique de la CA, « par ses stations expérimentales et ses équipes d'ingénieurs ». Pour Jean Salmon, alors vice-président de la FNSEA chargé du dossier environnement⁹⁵, produire « plus propre est techniquement possible » mais « cette démarche ne doit, en aucun cas, mettre en péril la viabilité économique de nos exploitations », raison pour laquelle la FNSEA « s'est battue pour que le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (...) comporte un plan de financement permettant à nos exploitations d'atteindre ce double objectif »⁹⁶. Ainsi, un terme utilisé par les acteurs dominants de la profession agricole permet non seulement de défendre la continuité d'un modèle économique permet aussi d'influer sur la réglementation en plaçant les débats à l'échelle de l'exploitation et non à l'échelle du modèle agricole breton. Utiliser des termes techniques dans le cadre du fonctionnement d'une exploitation permet d'éviter une remise en cause structurelle de l'organisation agricole bretonne, de la concentration de ses cheptels notamment.

Les OPA dominantes ont aussi recours, dès les années 1990, au concept de l'agriculture raisonnée. L'agriculture raisonnée est d'abord utilisée en agronomie et fait référence à un apport de produits chimiques qui « n'est plus systématique mais maîtrisé en fonction des besoins des cultures, selon des seuils de tolérance agronomique » (Pervanchon, Blouet, 2002). Le qualificatif « raisonnée », comme un épandage « raisonné et raisonnable »⁹⁷ et une « fertilisation raisonnée »⁹⁸, reposent sur la raison, le pragmatisme d'agriculteurs responsables. L'agriculture raisonnée est donc aussi utilisée à des fins politiques, relayé par « les syndicats agricoles majoritaires (et) traduit une volonté d'amélioration de l'agriculture dominante » (Pervanchon, Blouet, 2002). C'est un défi important pour « la crédibilité des agriculteurs, leur image et celle des produits de la région »⁹⁹. L'objectif est bien « de donner une meilleure image de l'agriculture et de ses pratiques » (Bonny, 1997). Le concept d'agriculture raisonnée bénéficie de sa propre structure, l'association FARRE, Forum de l'Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement donc l'objectif est de « communiquer sur le métier d'agriculteur et sur les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre

⁹³ Paysan Breton, n°1933, 13 décembre 1991.

⁹⁴ Pierre Gouerou, journaliste. Paysan Breton, n°1933, 13 décembre 1991.

⁹⁵ SALMON, Jean, Propos recueillis par VOISIN, Louis-Marie, 2008. Chambre régionale d'agriculture de Bretagne : mutualiser des moyens. Pour, 2008/1, n°196-197, p.166-169.

⁹⁶ Espace Ouest, n°260, 23 décembre 1994.

⁹⁷ Espace Ouest, n°130, 26 juin 1992.

⁹⁸ Espace Ouest, n°10, 2 mars 1990.

⁹⁹ Espace Ouest, n°259, 16 décembre 1994.

quotidiennement »¹⁰⁰. C'est donc bien « une démarche qui s'effectue au niveau d'une parcelle ou d'une exploitation et qui ne fait pas appel à une démarche collective » (Douguet, 2001). En 2000, la présidente de l'association, Christine Lambert, membre du CNJA et future présidente de la FNSEA, vient contribuer aux réflexions sur l'image du porc et regrette l'image des porchers : « Nous sommes considérés comme des destructeurs de l'environnement parce que quand on parle porc on pense lisier »¹⁰¹. Elle propose de remplacer les « ateliers hors-sol » par « le terme de porciculture ou porciculture »¹⁰². L'enjeu des pollutions azotées pousse les discours de la profession majoritaire à produire continuellement des nouvelles notions visant à qualifier, catégoriser, représenter de manière différente un même modèle économique tout en absorbant les pressions politiques externes.

- Utilisation ambivalente des modèles néerlandais et danois dans la construction des discours vis-à-vis de l'État français.

Les dirigeants des OPA bretonnes, notamment économiques et commerciales, pensent et se pensent en acteurs européens, raisonnent dans le cadre du marché européen et du marché mondial. Ainsi, les autres pays européens, membres d'une même union économique, sont d'abord et avant tout des concurrents pour les dirigeants bretons. Certains pays comme le Danemark ou les Pays Bas prennent une place importante dans les discours. La Bretagne agricole avait et a en effet de nombreux points communs avec ces deux pays. La Bretagne n'est pas la seule à connaître des problèmes environnementaux et un débat public tendu sur le sujet puisque les « pollutions agricoles sont déjà alarmantes aux Pays-Bas dès la fin des années 60 » tandis que les « nitrates viennent à l'ordre du jour dans les années 80 (...) au Danemark »¹⁰³. Le Danemark et les Pays Bas ont développé une agriculture intensive portée vers l'extérieur et une agriculture spécialisée dans quelques productions notamment la viande porcine. Le porc représente, en 2013, « 31 % de la production agricole finale au Danemark, 13 % en Allemagne, 11 % aux Pays-Bas contre 5 % en France (mais 23 % en Bretagne) » (Roguet, Duflot, Rieu, 2017). Même si le Danemark et les Pays-Bas sont des pays d'élevage intensif, la Bretagne présente néanmoins ses spécificités, son économie agricole est bien plus spécialisée en productions animales, notamment dans le hors sol (Mahé et al., 1998).

Les représentants des OPA dominantes, notamment porcines, louent au début des années 1990 les modèles néerlandais et danois, mais sont conscients de leurs failles. En 1990, *Paysan Breton* présente les Pays-Bas comme « un paradis pour les éleveurs de porcs » tout en soulignant que si « la Bretagne le veut, elle comblera très vite son retard en contournant les obstacles qui bloquent aujourd'hui les Pays-Bas »¹⁰⁴. En 1990, des éleveurs bretons reviennent d'un séjour au Danemark, avec « l'impression (...) qu'il va falloir se battre sur le plan de la production et de la commercialisation...et si possible à armes égales sur les contraintes de l'environnement »¹⁰⁵. Ce séjour a par exemple une répercussion directe sur la volonté de la Chambre de poursuivre ses objectifs économiques puisque dans les conclusions « à tirer du voyage d'études » le bureau précise que « la recherche de solutions d'épuration du lisier de porc est devenue une priorité si

¹⁰⁰ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°5, avril 1999.

¹⁰¹ Paysan Breton, n°2351, 21 avril 2000

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ THIÉBAUT, Luc. Compte rendu de lecture-Maryvonne Bodiguel, Produire et préserver l'environnement. Quelles réglementations pour l'agriculture européenne ? Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales (CESR), 1991, vol. 20, p. 122-123.

¹⁰⁴ Paysan Breton, n°1844, 9 mars 1990.

¹⁰⁵ Paysan breton, n°1840, 9 février 1990.

on veut pouvoir augmenter la production porcine »¹⁰⁶. Pour préserver le modèle agricole breton des différentes réglementations les dirigeants des OPA dominantes intègrent à leurs discours des initiatives économiques d'autres pays européens.

Mais cette utilisation est partielle et ambivalente puisque très vite, dès la fin des années 1980 et 1990, ces économies agricoles intensives, le Danemark et les Pays Bas notamment, sont drastiquement réformées par le pouvoir central face aux pollutions environnementales. Quand le gouvernement néerlandais décide de diminuer drastiquement ses volumes de production, les dirigeants bretons s'alertent et voient désormais leurs anciens modèles exemplaires comme des modèles repoussoirs. Jean Salmon, président de la CRAB, évoque un « scénario catastrophe dont la Bretagne veut se préserver en relevant le défi de l'environnement »¹⁰⁷. Les éleveurs bretons veulent montrer leur différence, en martelant par exemple, que la région « est loin d'avoir la concentration porcine la plus élevée d'Europe ». C'est donc au moment où la dimension du cheptel est remise en cause à l'échelle européenne que l'admiration se mue en la défense d'une troisième voie bretonne, celle d'une agriculture productive qui sait respecter les limites et s'engager pour l'environnement. En 2010, l'Ifip parle des performances danoises comme les meilleures performances techniques mondiales » tout en avertissant ceux qui seraient « tentés de copier leur modèle »¹⁰⁸.

Les Pays Bas et le Danemark ont engagé une restructuration drastique de leurs élevages qui sont devenus rapidement moins nombreux mais plus intensifs. En 1990, le nombre de truies par élevage s'élevait à environ 50 animaux au Danemark et en France, il a grimpé, en 2010, à plus de 520 animaux au Danemark contre 125 en France (Roguet, Duflot, Rieu, 2017). Le Danemark a entrepris une puissante restructuration¹⁰⁹ puisque « le cheptel porcine a augmenté de plus d'un tiers entre 1990 et 2010, alors que le nombre d'élevages a été quasiment divisé par 6 dans la même période »¹¹⁰. Dans les années 2010, une certaine admiration persiste : si « l'environnement va devenir un problème aux Pays-Bas », « moins de 19 000 exploitations produisent la moitié du volume de la France sur un territoire grand comme la Bretagne » et que « la productivité du travail y est remarquable »¹¹¹. Si l'endettement des exploitations danoises révèle un modèle « financièrement fragile »¹¹² l'Ifip-Institut du Porc souligne un « contraste (...) saisissant entre l'extrême restructuration au Danemark surtout, ou aux Pays-Bas, et le relatif immobilisme en France »¹¹³.

Ces comparaisons européennes dans le discours des organisations agricoles dominantes du Finistère, que sont la Chambre, la FDSEA et les instituts techniques de la filière porcine par exemple, révèlent donc trois caractéristiques des logiques économiques : l'inertie au changement de doctrine économique malgré les revirements des voisins européens, l'appel à s'engager dans la réduction des « rejets azotés » pour ne pas subir ce que les éleveurs danois et néerlandais ont connu, et enfin, la création d'un modèle breton d'entre-deux, équilibré, à préserver, qui devient un outil discursif central.

¹⁰⁶ Compte rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 19 Février 1990.

¹⁰⁷ Espace Ouest, n°285, 23 juin 1995.

¹⁰⁸ Terra, n°241, 8 octobre 2010.

¹⁰⁹ Voir annexe IX.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Paysan Breton, n°2914, 1^{er} juillet 2011.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Paysan Breton, n°2917, 22 juillet 2011.

II. Maîtrise du discours sur les pollutions azotées : enjeux de pouvoir au sein de la profession

Les discours sur les pollutions azotées sont aussi étroitement liés au jeu politique interne à « la » profession agricole, principalement sa représentation institutionnelle au sein de la CA. Les discours des syndicats sont destinés aux autorités mais d'abord et avant tout aux agriculteurs. Une base militante solide permet au syndicat une pleine capacité d'influence sur les arènes externes que sont les autorités, les médias ou l'opinion publique.

Nous nous penchons d'abord sur l'année 1995 comme une exposition inédite des scissions internes à la profession finistérienne. Nous montrons ensuite la reconquête discursive puis politique de la FDSEA 29. Il s'agit enfin de souligner une unité professionnelle mise à l'épreuve par la production des discours sur les pollutions azotées et les algues vertes.

2.1. Les élections de 1995 : exposition inédite des scissions internes

- Un double affrontement : FDSEA vs UDSEA et porchers vs laitiers

L'évolution des discours de la profession majoritaire et en particulier de la FDSEA 29 face aux problèmes des pollutions azotées doit être replacée dans le contexte politique bouillonnant du Finistère agricole des années 1990. En 1990, la FDSEA, comme dans la grande majorité des départements français, contrôle la Chambre d'agriculture départementale. Mais, en 1995, la FDSEA 29 perd sa majorité au profit de l'UDSEA-Confédération paysanne¹¹⁴.

L'Union départementale des syndicats d'exploitants agricoles (UDSEA)¹¹⁵ est fondée en 1984 par « le courant progressiste qui dirigeait la FDSEA depuis 1969 » (Martin 2005). En effet, les sections départementales de la FNSEA ne suivent pas exactement la ligne nationale et sont parfois qualifiées de « FDSEA contestataires » (Canevet 1992) qui revendiquent un positionnement politique différent. Ainsi, « la situation permanente de conflit interne avec l'opposition libérale » (Canevet 1992) au début des années 1980 pousse les anciens dirigeants de la FDSEA 29 à créer l'UDSEA. Vincent Pennober retrace ce moment :

« La FDSEA a formé un groupe de jeunes agriculteurs, donc (Guillaume) Roué et compagnie, pour qu'ils prennent le pouvoir dans les cantons. C'étaient les minoritaires¹¹⁶ à ce moment-là, mais de la majorité nationale. » (Entretien avec Vincent Pennober, ancien élu UDSEA-Confédération Paysanne)

Guillaume Roué, président de la Chambre de 1989 à 1995 et principal architecte du discours de la profession majoritaire sur les pollutions azotées, fait partie de cette nouvelle génération de jeunes entrepreneurs libéraux venus du CDJA. C'est aussi un responsable porcher. Les groupements porcins finistériens sont, contrairement aux costarmoricains, plus attachés au « contexte de libre entreprise », et rejettent « toute idée de limitation de la taille des élevages ou de prix différenciés en fonction des volumes de production » (Canevet 1992). Ainsi, en 1995,

¹¹⁴ L'UDSEA rejoint la Confédération paysanne dès la création de cette dernière, en 1987. La victoire de l'UDSEA permet donc de comptabiliser la Finistère dans les départements dirigés par la Confédération paysanne.

¹¹⁵ Ce syndicat est intrinsèquement finistérien, il ne s'est jamais étendu hors du département.

¹¹⁶ Minoritaires par rapport à la ligne de la FDSEA 29, elle-même en décalage avec la ligne de la FNSEA.

ce n'est pas simplement un syndicat « de gauche » contre un syndicat libéral qui s'affrontent mais aussi des lignes économiques différentes entre la filière porcine et la filière laitière, filière représentée davantage par René Quéméré, le nouveau président de la Chambre. D'ailleurs toutes les tendances politiques semblent cibler le profil trop porcin de la FDSEA 29 dirigée par Guillaume Roué, président de la Chambre, de la FNP¹¹⁷ mais aussi du CRP¹¹⁸, et symbole « du cochonnier », alors que l'électorat agricole « était majoritairement laitier »¹¹⁹. Le syndicat était identifié à ce moment précis comme « trop entrepreneurial, trop production porcine »¹²⁰.

La place importante des dirigeants porcins dans l'expression de la FDSEA 29 s'explique par le poids économique très important de la filière porcine en Bretagne, qui réalisait 23 % de la production porcine française en 1970, 50 % en 1990 et 56 % en 2009 (Tregaro, 2011), mais aussi par ses caractéristiques économiques. D'une part, à partir du moment où la réglementation fixe un plafond d'épandage d'azote par hectare, la taille du cheptel des exploitations porcines devient trop importante par rapport à la surface disponible pour épandre les déjections. A l'inverse un « élevage bovin peut assez facilement obtenir des aides ou faire des contrats en augmentant sa surface en herbe »¹²¹ et, ainsi, s'adapter à la réglementation.

De plus, lors des entretiens menés, les laitiers ne s'identifient pas au même « monde » que les porchers, ne partageant ni les mêmes intérêts ni le même rapport au développement économique.

« Ce n'est pas le même monde. C'est une filière où ils ont fait du pognon. Nous, les laitiers, nous étions rabaissés. Dans ces années-là on commençait à parler d'environnement, eux il leur fallait de la surface pour étaler leur "merde", façon de parler. Il y avait le (problème du) foncier. Le laitier, lui, était étranglé financièrement, les banques ne suivaient pas. Il y a eu, dans ces années-là, la guerre du foncier ».
(Entretien avec Clément Quéguiner, éleveur de vaches laitières à la retraite, Plougar)

En 1994, Solidarité et Force Paysanne, autre syndicat d'opposition, classée à la gauche de l'échiquier politique agricole, s'allie à l'UDSEA pour proposer que la Chambre adopte une délibération condamnant les gros élevages « n'ayant pas respecté la légalité en matière d'agrandissement »¹²². Guillaume Roué accuse implicitement l'UDSEA de jouer contre le camp des agriculteurs et dénonce que « la passion prenne le dessus et fasse tant parler, quand nos messages pour l'amélioration des pratiques en faveur de l'environnement font flop ! dans l'opinion »¹²³. La FDSEA 29 entre en campagne pour les élections professionnelles et critique, l'UDSEA qu'elle entend associer à une vision passéiste de l'agriculture. Pour Guillaume Roué, « ce ne sont ni les accusations, ni les contrôleurs, ni les aspirations à un temps merveilleux, parce que passé, où les paysans et leurs enfants se contentaient de leurs sabots de paille, qui nous feront résoudre les problèmes d'environnement »¹²⁴. René Quéméré dénonce la position du « lobby porcin » et son inertie face à l'enjeu environnemental et à la crise porcine, estimant que « 80 % des producteurs sont d'accord avec les propositions de l'UDSEA » et se « se rendent

¹¹⁷ Fédération nationale porcine (association spécialisée de la FNSEA).

¹¹⁸ Voir annexe X.

¹¹⁹ Entretien avec Vincent Pennober, ancien élu à l'UDSEA et à la Confédération paysanne.

¹²⁰ Entretien avec un ancien dirigeant du groupement de producteurs porcins LT.

¹²¹ Entretien avec Pascal Durand.

¹²² Paysan Breton, n°2056, 3 juin 1994.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 19 décembre 1994.

compte qu'ils vont « tout droit dans le mur ». ¹²⁵ Jean-Pierre Le Verge, du groupement porcin Léon Tréguier (LT), place sa confiance dans les jeunes dont les discours et les comportements sont différents « de celui de leurs aînés, prisonniers de leur obéissance d'origine et de leur engagement philosophique, souvent en marge de la réalité économique » ¹²⁶. Didier Le Du, rédacteur en chef de *Paysan Breton*, rappelle que les membres de LT étaient « des libéraux purs et durs (...) qui refusaient totalement toute évolution de la réglementation » ¹²⁷.

Dès 1990, des critiques internes portent sur l'idéologie libérale et le risque d'un développement à deux vitesses entre des « irrécupérables » et des « performants » ¹²⁸. Bernard Decouvoux, membre des Verts et agriculteur dans l'Allier, précise que le but de son mouvement politique est de « réduire la taille des ateliers et non d'y installer des stations de traitement du lisier ». Évoquer une réduction organisée volontairement de la taille des élevages semble être tabou pour les représentants agricoles du Finistère, toute tendance politique confondue. Guillaume Roué, balayant rapidement l'idée d'une réduction, voit la réduction des pollutions comme plus « une affaire de comportement des éleveurs que de dimensions de leurs ateliers ». La responsabilité individuelle plutôt que l'effort collectif est au cœur des discours de la FDSEA 29 au début des années 1990. Le même Guillaume Roué précise en 1994, qu'un « calendrier de mise en conformité est prévu et chaque élevage devra s'y plier, mais ceux qui le font dès à présent prennent des risques et se font montrer du doigt » ¹²⁹. C'est cette conception verticale du pouvoir et de la marche à suivre qui a pu aussi jouer des torts à Guillaume Roué dans l'élection de 1995.

C'est donc dans un contexte de bouleversements économiques ¹³⁰, du tournant libéral de la PAC de 1992 ¹³¹, de réglementations environnementales, de difficultés foncières, que la FDSEA perd la Chambre. Ce choc électoral marque toute une génération. En 2004, Jean-Luc Bergot, adhérent FDSEA déclare : « J'ai vécu la perte de la CA par la FDSEA comme un véritable traumatisme » ¹³².

Dans son premier discours à la Chambre, René Quéméré, annonce la couleur : « Il nous faut assumer ce qu'on n'a pas su ou pas pu anticiper et affirmer l'importance d'une agriculture liée au sol pour la reconquête de la qualité de l'eau et l'occupation d'un territoire rural vivant » ¹³³. La priorité technologique et la volonté de conquérir des marchés en gagnant en compétitivité laissent place à un certain retour de l'agronomie, du lien au sol et au soucis de préserver une population agricole nombreuse par le soutien aux petites et moyennes exploitations

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 19 décembre 1994.

¹²⁷ Entretien avec Didier Le Du, rédacteur en chef de *Paysan Breton*, réalisé le 11 avril 2025.

¹²⁸ Intervention de Monsieur Miossec, ingénieur à la Chambre d'agriculture depuis 1967. Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 21 mai 1990.

¹²⁹ Délibération sur la situation économique et discussion, Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 30 avril 1994.

¹³⁰ Concurrence croissante des productions porcines d'autres pays européens ; conséquences des quotas laitiers de 1984 qui poussent à la restructuration des exploitations laitières ; renforcement des quotas laitiers en 1990.

¹³¹ Réforme majeure de la PAC qui introduit un découplage partiel entre les aides financières et le volume de production, en préparation à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 qui limite le protectionnisme agricole européen.

¹³² Espace Ouest, n°731, 8 janvier 2004.

¹³³ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 24 avril 1995.

- Des techniques de résorption des excédents d'azote au cœur d'un bras de fer politique.

Ces divergences politiques et idéologiques sont loin d'être purement théoriques et abstraites mais se révèlent au contraire sur des points techniques comme le traitement du lisier. En effet, il semble être la seule et unique solution acceptable pour résorber les excédents d'azote puisque les deux autres alternatives que sont l'épandage des effluents d'élevage sur des terres déficitaires et l'exportation hors Bretagne ne sont pas possibles. L'un en raison du manque de terres déficitaires en Bretagne tandis que l'autre est vite écartée au regard du coût et « des difficultés relatives au transfert »¹³⁴ de volumes très importants. Mais l'UDSEA cherche à alerter sur les incertitudes qui existent autour de cette technologie. René Quéméré signale, en 1994, que le « traitement s'est avéré une voie sans issue aux Pays Bas. La Commission européenne déplore l'entêtement de certains bassins de production, dont la Bretagne, à persévérer dans cette direction »¹³⁵. Selon les personnes interrogées, une station de traitement représentait à l'époque un investissement de 400 à 600 000 euros¹³⁶. Son coût s'explique « à la fois en termes d'investissement au niveau des stations de traitement mais également en termes de coûts de fonctionnement » (Bourblanc, 2011). La majorité FDSEA, en 1994, affiche un certain malaise, accompagné d'une mise en garde envers tous ceux qui critiquent l'opportunité de ces stations : Le « traitement existe. Des expérimentations sont en cours... »¹³⁷. Pour Guillaume Roué « ramener le problème au sol signifie que la Bretagne devrait baisser sa production de 30%, ce qui n'est pas la volonté des agriculteurs ni de l'agro-alimentaire »¹³⁸. Les critiques du traitement sont cantonnées aux discussions institutionnelles au sein de la CA mais n'apparaissent que très rarement dans la presse agricole étudiée.

La défaite de 1995 impose une remise en question de la stratégie de la FDSEA tandis que l'épreuve du pouvoir modifie l'expression de l'UDSEA-Confédération paysanne. En 1995, la nouvelle direction souhaite, concernant les régularisations, que « l'éleveur puisse mettre en place un système de traitement des effluents produits qui lui permettra de ne pas dépasser 200 ha d'épandage ». L'idée est d'être régularisé en échange de l'engagement à traiter pour résorber ses excédents. La Chambre souligne toutefois dans sa délibération que « la mise en œuvre des solutions de traitement n'est pas efficace »¹³⁹. Cette position délicate montre une UDSEA en recherche de compromis tout comme la FDSEA qui accepte le principe de « limiter les surfaces d'épandage à 200 ha en ZES » tout en refusant néanmoins son application hors des ZES qui serait un « non-sens »¹⁴⁰. Pour Jean-Pierre Le Verge (LT), les ateliers d'élevage doivent tout de même pouvoir « dépasser 200 ha d'épandage » sinon ils ne « pourront se développer n'ayant pas accès au traitement par manque d'une production suffisante »¹⁴¹. Un tournant discursif apparaît ici, l'agrandissement des exploitations n'est pas uniquement un moyen de préserver la santé économique du département mais aussi un moyen d'avoir les capacités pour investir dans

¹³⁴ Direction régionale de l'environnement de Bretagne. Avancement des programmes de résorption. Évaluation second semestre 1997. 15 décembre 1997.

¹³⁵ Délibération sur la situation économique et discussion, Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 30 avril 1994.

¹³⁶ Entretien avec un dirigeant de la Cooperl ; Entretien avec un ancien dirigeant du groupement de producteurs porcins LT.

¹³⁷ Intervention de Guillaume Roué. Délibération sur la situation économique et discussion, Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 30 avril 1994.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 24 avril 1995.

¹⁴⁰ Intervention de Jean-Pierre Le Verge, membre de la FDSEA et du groupement LT. Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 24 avril 1995.

¹⁴¹ *Ibid.*

une station de traitement et de réduire les pollutions agricoles. Cette opération de renversement de perspective permet d'intégrer, de nouveau, l'enjeu environnemental aux objectifs économiques des représentants des organisations professionnelles majoritaires.

- Les négociations des réglementations environnementales donnent l'opportunité à l'UDSEA d'imposer un nouveau récit.

La réaction de la profession au gel de toute extension d'exploitation décidé en 1995 par la ministre de l'Écologie, Corinne Lepage, dans les 20 cantons bretons classés en zones d'excédents structurels provoque aussi un retournement des axes discursifs classiques de l'expression de la profession majoritaire puisque c'est désormais la FDSEA 29 qui accuse l'UDSEA et René Quéméré d'une sorte de cogestion politique avec l'administration. En octobre 1995, le CDJA et la FDSEA organisent une manifestation ciblant Quéméré et le préfet. L'UDSEA se veut rassurante, rappelle sa vision, tout en reprenant des éléments de langage de la FDSEA. René Férec, membre de l'UDSEA, souligne que la « maîtrise ne veut pas forcément dire diminution de la production » et cherche à déplacer le débat en parlant d'un développement de la production à travers la « valeur ajoutée » et non en termes de volume¹⁴². L'UDSEA critique également la décision de la ministre en la jugeant « inacceptable pour les installations et les petites exploitations »¹⁴³. C'est en défendant les petits et les jeunes, deux groupes essentiels à la préservation d'un « territoire rural vivant », que l'UDSEA peut défendre sa position sur la résolution du problème des pollutions azotées.

René Quéméré défend, dans les ZES, la « possibilité pour un jeune de créer ou de reprendre un élevage pour s'installer, (la) possibilité pour un élevage moins développé de s'étendre afin d'atteindre le seuil vital » en ajoutant l'idée d'une « pause », non pas de la réglementation environnementale mais du « développement des élevages les plus importants »¹⁴⁴. Si l'intention est sans doute partagée par beaucoup, au moins dans les mots, son application concrète ouvre la porte à toutes les interprétations. En effet, tant qu'elles ne sont pas fixées par des décisions administratives contraignantes, des notions comme le « seuil vital » ou la taille précise des « élevages les plus importants », restent très floues. Toujours dans cette stratégie du consensus, la Chambre demande au préfet de rendre possible les extensions en ZES en cas de « besoin impérieux de croissance pour atteindre une dimension économique vitale ». Guillaume Roué, lui, place ses lignes rouges, un vote de la motion « de soutien aux jeunes et aux exploitants familiaux en zones d'excédents structurels » est possible sauf si la position de la Chambre n'est pas claire sur le « développement des élevages » et qu'elle fait un « amalgame entre environnement, économie et philosophie sur la taille des ateliers »¹⁴⁵. La FDSEA 29 joue aussi le registre du compromis et milite pour une distinction totale entre environnement et économie afin d'éviter une transformation structurelle du modèle agricole breton à travers l'enjeu environnemental, véritable fenêtre de tir pour ceux qui militent justement pour cette transformation.

¹⁴² Espace Ouest, n°298, 22 septembre 1995.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Compte rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 2 octobre 1995.

¹⁴⁵ *Ibid.*

2.2. Reconquête discursive puis politique par la FDSEA 29

- L'urgence à résorber les excédents d'azote met au grand jour les fractures idéologiques entre la FDSEA et l'UDSEA

L'UDSEA comme la FDSEA cherchent à montrer aux agriculteurs finistériens leur capacité à trouver des compromis autour de la réglementation environnementale. C'est une véritable course politique et discursive qui débute entre les deux tendances, chacun souhaitant garder ou reconquérir la Chambre en convainquant le plus d'agriculteurs du sérieux de leur vision. Ce jeu d'équilibriste s'observe lors des réunions du CDOA dont l'aménagement des structures agricoles¹⁴⁶ est l'une de ses missions. Elles relèvent bien de « l'orientation » de l'agriculture puisqu'en délimitant l'application des réglementations ces réunions « participeront indirectement à la définition du type d'agriculture voulu par le département »¹⁴⁷. Il s'agit en 1996 de définir les notions de « jeune » et d'exploitation « familiale », deux catégories permettant d'échapper à l'interdiction des installations et extensions en ZES. Un « agriculteur installé depuis moins de 10 ans »¹⁴⁸ peut être qualifié de « jeune agriculteur », définition permettant à la Chambre d'atteindre l'unanimité des voix. Mais la FDSEA 29 refuse la définition de l'exploitation familiale, acquise par vote à bulletin secret, où c'est le « le nombre d'actifs travaillant sur l'exploitation et toutes les productions qu'ils assurent »¹⁴⁹ qui sont pris en compte. Pour Gilbert Milin, président de la FDSEA 29, cette définition rend l'agriculteur « prisonnier de son exploitation »¹⁵⁰ qui ne peut pas se développer. La FDSEA 29 et ses alliés défendent l'exploitation dite familiale, mais souhaitent aussi permettre aux exploitants d'avoir recours à au salariat. Cette question du salariat était une véritable fracture au sein de la profession. Pour certains dirigeants, l'UDSEA :

« était contre le développement, contre le salariat, leur but était de bloquer le développement, c'était comme si l'agriculteur n'avait pas le droit d'avoir des salariés ».
(Entretien avec un ancien dirigeant du groupement de producteurs porcin Léon Tréguier et membre de la FDSEA 29)

La Circulaire Voynet-Le Pensec de 1998 est un autre moment clé dans l'affrontement narratif entre l'UDSEA et la FDSEA. L'UDSEA y voit « un outil utile pour l'agriculture bretonne » qui « doit négocier un virage si elle veut conserver (...) un nombre important d'élevages » et « l'emploi »¹⁵¹ qui va avec. La circulaire délimite la mise en œuvre du PMPOA, fixe des seuils d'obligation de traitement des effluents selon la taille des élevages, maintient le gel des installations et extensions d'élevage en ZES tout en créant une nouvelle « exception à l'interdiction, la catégorie EDEI (exploitations de dimension économique insuffisante) » (Bourblanc, 2011), seuil défini dans le projet agricole départemental (PAD). Les ministres exigent des seuils qui « seront fixés dans chaque canton entre 15 000 et 20 000 unités d'azote » à partir desquels le traitement devient obligatoire. On observe ici que la vision et les objectifs

¹⁴⁶ Quelles sont les missions et le fonctionnement de la CDOA ?, 15 mai 2025. Les Services de L'État En Indre-et-Loire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Installation-structures-baux-ruraux-CDOA/CDOA/Quelles-sont-les-missions-et-le-fonctionnement-de-la-CDOA>. (Consulté le 2 août 2025).

¹⁴⁷ Editorial de Paul Pen. Paysan Breton, n°2239, 30 janvier 1998.

¹⁴⁸ Paysan Breton, n°2165, 9 août 1996.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Espace Ouest, n°2343, 8 août 1996.

¹⁵¹ Paysan Breton, n°2242, 20 février 1998.

politico-économiques de l'UDSEA sont alignés avec celles du gouvernement en place.

La FDSEA se montre offensive et parle d'une « régression de l'élevage breton », d'un sacrifice des filières de productions et des milliers d'emplois que « les responsables politiques », le gouvernement socialiste de l'époque, et « professionnels » devront « expliquer aux éleveurs »¹⁵². Pour le Comité régional porcin, sans « agrandissement, beaucoup ne pourront pas faire le pas du traitement et leur outil va périlcliter »¹⁵³. Les représentants de la filière porcine conditionnent le respect de l'environnement au traitement du lisier et donc à l'agrandissement. La création de l'exception, de la « marge » pour les EDEI, est à double tranchant, si elle permet de faire accepter le principe du gel, elle empêche une résolution efficace des pollutions azotées. En effet, « alors que la résorption des excédents de lisier n'a pas encore démarré, cette marge aggrave en fait les excédents et la situation de pollution » (Bourblanc, 2011). Un rapport de 1997 parlait déjà d'une « résorption négative » car la « consommation de la marge y dépassait alors la résorption effective »¹⁵⁴. Le même rapport montre par ailleurs que malgré les réglementations environnement, la production « a poursuivi son rythme d'accroissement depuis 1994 » notamment « là où la production était déjà forte – c'est-à-dire en partie en ZES »¹⁵⁵.

- Un programme politique à l'épreuve du pouvoir

En janvier 1999, le programme de résorption des excédents d'azotes dans les ZES est modifié, par le préfet du Finistère. Afin de restreindre les exceptions à l'interdiction d'extension des ateliers d'élevage, un jeune agriculteur (JA) n'est plus une personne installée depuis moins de 10 ans mais depuis moins de 5 ans et l'EDEI concerne désormais toute exploitation « comprenant aux plus trois unités de travail agricole à temps plein »¹⁵⁶. L'UDSEA affiche sa colère en observant que l'administration ne reprend pas le PAD de 1996 qui prévoyait des critères d'accès aux seuils JA/EDEI « plus intéressant(s) que ceux retenus dans la nouvelle réglementation »¹⁵⁷. La FDSEA 29 vise alors un René Quéméré « qui a fait de la politique alors que notre rôle est de défendre les paysans »¹⁵⁸. Dans les lettres aux adhérents de la FDSEA 29, les auteurs tirent à boulets rouges sur René Quéméré et rappellent ses propos : « la circulaire Voynet / Le Pensec devrait être une opportunité (...) et permettrait de conserver l'intégralité du potentiel de production et les emplois attachés ». Mais, « stupeur, 10 mois plus tard », René Quéméré considère que « le projet d'arrêté constitue un facteur de diminution sensible du nombre d'éleveurs qui ne pourront assurer le coût de la mise aux normes... »¹⁵⁹. René Quéméré s'élève alors à son tour contre l'État qui mélange des « problèmes de maîtrise de la production et les problèmes environnementaux »¹⁶⁰ et fait le bonheur de la FDSEA : « nous retrouvons tout notre argumentaire dans ses propos »¹⁶¹. La difficulté à résoudre le problème des pollutions azotées et à jouer le rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs et les autorités ont poussé René Quéméré et l'UDSEA à modifier leurs discours au profit du narratif de la FDSEA 29.

¹⁵² Paysan Breton, n°2239, 30 janvier 1998.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ Direction régionale de l'environnement de Bretagne. Avancement des programmes de résorption. Évaluation second semestre 1997. 15 décembre 1997.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Paysan Breton, n°2289, 29 janvier 1999.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Espace Ouest, EO, n°481, 8 avril 1999.

¹⁵⁹ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°3, février 1999.

¹⁶⁰ Paysan Breton, n°2299, 9 avril 1999.

¹⁶¹ Espace Ouest, n°481, 08 avril 1999.

L'alternance politique au sein de la CA 29 a permis à l'UDSEA de diffuser des récits politiques mais la FDSEA 29 reprend progressivement l'ascendant discursif par l'imposition de ses récits et de sa vision politico-économique. En 2000, Guillaume Roué se fait le défenseur des agriculteurs contre l'administration et demande que les « initiatives et la liberté soient encouragées » plutôt que la multiplication des réglementations qui donne « l'impression d'être contrôlé sur toutes les facettes »¹⁶². En 2001, René Quéméré, de retour dans l'opposition, critique déjà la posture de la toute nouvelle majorité à la Chambre en rappelant qu'une « solidarité qui exclue ne marche pas. L'argument de l'augmentation des charges de structures à amortir sur un volume plus grand est un alibi »¹⁶³. Mais la « solidarité » prônée par Quéméré s'est ternie par les réglementations et les contrôles qu'ils les ont accompagnés. Au contraire, la « liberté » de Guillaume Roué, perçue au début des années 1990 comme la liberté des plus grosses exploitations à se développer au détriment des petites et moyennes exploitations mais aussi de l'environnement, laisse place à une liberté synonyme de respiration, de sortie des contraintes et de la complexité administrative.

- Un retour en force de la FDSEA et des discours offensifs à l'égard de la réglementation environnementale

En 2001, la FDSEA 29 revient donc au pouvoir de la Chambre avec Jacques Jaouen qui en devient son président, avec un score écrasant de 63% contre seulement 34% pour l'UDSEA¹⁶⁴. La FDSEA 29 décroche alors le meilleur score de Bretagne¹⁶⁵. Les raisons de la défaite de l'UDSEA, qui n'est jamais revenue au pouvoir depuis, s'explique par plusieurs éléments mais sa gestion de l'enjeu des pollutions azotées semble avoir joué un rôle central. De l'avis de toute les personnes interrogées, « la Chambre a été beaucoup plus à l'écoute de la réglementation environnementale »¹⁶⁶ entre 1995 et 2001 que durant le mandat précédent. Vincent Pennober, de l'UDSEA, souligne l'ambition du syndicat comme cause principale : « On avait été battu car on était allé trop loin. La loi le Pensec-Voynet nous a été reproché »¹⁶⁷. Thierry Merret (FDSEA) parlait lui de « complaisance vis-à-vis des différentes réglementations qui tombaient sur les agriculteurs »¹⁶⁸.

La FDSEA 29 n'a pas changé de logiques économiques mais la perte de sa domination politique l'a poussée à modifier son expression. Jacques Jaouen, éleveur laitier, utilise un vocable bien différent de celui de Guillaume Roué en plaçant au cœur de ses discours : « les petites et moyennes exploitations qui font l'essentiel » du « Finistère agricole »¹⁶⁹. Pour Vincent Pennober, « ils n'ont pas changé, sur la forme ils ont fait autrement. Ils ont bien compris qu'il fallait mettre les porchers derrière. Ils ont mis une autre forme d'expression »¹⁷⁰.

Comme nous l'avons vu, la FDSEA 29, au début des années 2000, refuse de lier maîtrise des pollutions et maîtrise de la production. Le silence de la charte de 2001 en est un exemple. En 2002, l'UDSEA dénonce des stations qui ne marchent pas, sur « 369 stations prévues par le

¹⁶² Paysan Breton, n°2375, 6 octobre 2000.

¹⁶³ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 15 octobre 2001.

¹⁶⁴ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°23, janvier 2001.

¹⁶⁵ Voir annexe XI.

¹⁶⁶ Entretien avec Didier Le Du, rédacteur en chef du Paysan Breton.

¹⁶⁷ Entretien avec Vincent Pennober, ancien élu UDSEA-Confédération paysanne.

¹⁶⁸ Compte rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 30 mai 2000.

¹⁶⁹ Paysan Breton, n°2388, 19 janvier 2001.

¹⁷⁰ Entretien avec Vincent Pennober, ancien élu UDSEA-Confédération paysanne.

premier volet réglementaire seulement 39 sont en fonctionnement » et depuis 1996, l'azote porcin a augmenté de 4,31% par le seul fait des régularisations »¹⁷¹. Dans ce contexte, une réduction du cheptel est suggérée par des économistes bretons¹⁷² et par le préfet du Finistère qui déclare que toute « solution utile de résorption devra être mise en œuvre, notamment la réduction des effectifs d'animaux »¹⁷³. La Cour des comptes, relève en 2002, que « les cours d'eau et les nappes de Bretagne sont aujourd'hui fortement dégradés par l'activité agricole », critique « des résultats décevants pour des politiques couteuses » et propose une « maîtrise des effectifs des élevages porcins »¹⁷⁴. Pourtant, la FDSEA 29 se targue d'avoir réussi à faire diminuer le taux de nitrates au début des années 2000¹⁷⁵.

Face à l'absence de réels résultats sur la résolution du problème des pollutions azotées et des algues vertes¹⁷⁶, la remise en cause continue à être portée par d'autres acteurs de la société civile, par des associations et par les décisions de justice qui s'accumulent¹⁷⁷. L'unité professionnelle est une condition pour peser face à l'administration et à la société dans son ensemble.

2.3. Une unité professionnelle mise à l'épreuve par la construction des discours sur les pollutions azotées

Les pollutions azotées révèlent des divisions non seulement entre la FDSEA et ses opposants au sein du Finistère mais aussi au sein même des OPA dominantes que sont les organisations économiques et politiques, à l'échelle départementale et nationale. Sans unité, les organisations perdent leur légitimité et leur pouvoir lors des négociations avec l'État.

- L'alliance traditionnelle entre le syndicalisme majoritaire et les organisations économiques connaît quelques fissures.

Face aux pollutions azotées et les algues vertes, les discours entre les organisations majoritaires ne sont pas tout à fait les mêmes. L'alliance traditionnelle entre le syndicalisme majoritaire et les organisations économiques, coopératives, groupements de producteurs, assurances, banques, est fragilisée. Magalie Bourblanc écrit d'ailleurs que « les relations qui liaient historiquement représentants syndicaux de la profession et organismes de la coopération agricole vont souffrir tout au long du processus politique accompagnant la politique des lisiers en Bretagne » (Bourblanc, 2008). En 1997, la présidente du Comité régional porcin avoue les divergences entre les syndicats qui « demandent aux élevages plus importants de faire une pause dans leur développement » et « les groupements de producteurs (qui) voient plutôt en termes de production globale, peu importe comment elle sera produite »¹⁷⁸.

¹⁷¹ Paysan Breton, n°2458, 7 juin 2002.

¹⁷² Travaux de Louis-Pascal Mahé et Philippe Le Goffe, professeurs d'économie rurale et gestion à l'École nationale supérieure agronomique de Rennes. *Ibid.*

¹⁷³ Paysan Breton, n°2466, 9 août 2002.

¹⁷⁴ Espace Ouest, n°631, 7 mars 2002.

¹⁷⁵ Voir partie 1.2.

¹⁷⁶ Voir annexe XII.

¹⁷⁷ L'État français est condamné en 2001, 2002, 2013 et 2014 par la CJUE. En France, la «faute de l'État» est reconnue par le commissaire du gouvernement du tribunal administratif de Rennes en 2007, 323 plaintes sont déposées contre le préfet des Côtes d'Armor par des associations en septembre 2009, en 2013 la Cour administrative d'appel de Nantes condamne l'État à indemniser les communes touchées par les algues vertes.

¹⁷⁸ Espace Ouest, n°376, 3 avril 1997.

Si les syndicats se débattent sur la meilleure manière d'absorber la législation environnementale toute en préservant les petites et moyennes exploitations agricoles, les coopératives, elles, souhaitent préserver la place économique internationale de la Bretagne agricole quelles que soient les réglementations. Coopagri déclare en mars 2002 que « les solutions pour faire face à cette réglementation environnementale reposent sur trois piliers : la restructuration des exploitations, une baisse du potentiel de production de la région et la mise en place d'unités de traitement de lisier »¹⁷⁹. Cet infléchissement de Coopagri montre la variabilité des discours des organisations économiques qui n'ont pour boussole que leurs résultats économiques alors que le syndicalisme majoritaire se doit de défendre et satisfaire les intérêts des agriculteurs. En mars de la même année la FDSEA refuse d'ailleurs toujours « la solution qui consisterait à réduire le potentiel de production et vise la préfecture de Région qui serait plus préoccupée à diminuer la production qu'à diminuer la pollution »¹⁸⁰. La FDSEA semble avoir réussi à forcer l'unité puisque Coopagri signe quelques mois après un texte, publié dans *Espace Ouest*, qui s'insurge de « réglementations » qui « finiront par tuer l'agriculture » et d'une « diminution programmée de la production et des producteurs dont le déclin organisé de toute la filière agro-alimentaire »¹⁸¹. La FDSEA 29 tient à tout prix à maintenir l'image d'une profession unie. Il est pourtant difficile de parler d'une « profession » qui devrait plutôt être substituée par la « notion de coalition d'intérêts entre acteurs hétérogènes » (Bourblanc, 2008).

En 2002, un semblant d'unité entre des OPA est de nouveau arraché contre le projet d'un arrêté ZES, mais certains manquent à l'appel. La FDSEA vise alors la non-participation du Centre d'économie rurale et du Crédit agricole « sous couvert de prétextes peu glorieux »¹⁸². Thierry Merret menace : « Faut-il leur rappeler qu'elles ont été créées pour être au service de leurs paysans adhérents et non pour tirer profit de la complexité des nouvelles réglementations leur permettant d'offrir toujours plus de services payants pour leurs paysans « clients » ? »¹⁸³. Toujours sur le dossier des ZES, la FDSEA 29 n'entend pas lâcher contrairement aux organisations agricoles régionales (FRSEA, Chambre Régionale d'Agriculture, Union des Groupements) qui à force de vouloir « être politiquement correct » cautionnent « une orientation politique qui desservira notre économie agricole et agroalimentaire »¹⁸⁴. C'est donc une différence de fond et de forme qui caractérise la FDSEA 29 face à des organisations économiques qui appellent au compromis : « plutôt que (...) de "râler" sous la cascade de réglementation qui nous tombe dessus, (...) soyons force de proposition ! »¹⁸⁵.

La décennie 2010, dernière décennie étudiée, montre une profession majoritaire plus unie face à l'émergence du problème des algues vertes. L'ensemble de la profession majoritaire, rassemblée au sein du Conseil de l'agriculture finistérienne (CAF)¹⁸⁶, une instance de coordination présidée par la FDSEA 29, s'oppose au PLAV présenté en 2010 par le

¹⁷⁹ Paysan Breton, n°2446, 15 mars 2002.

¹⁸⁰ Paysan breton, n°2448, 29 mars 2002.

¹⁸¹ Texte soutenu par Cofiporc, Coopagri, le Crédit Mutuel, Entremont, Even, Groupama, LT et d'autres. Espace Ouest, n°644, 5 juin 2002.

¹⁸² Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°39, juin 2002.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°49, juin 2003.

¹⁸⁵ Jean-François Appriou, président de Coopagri. Paysan Breton, n°2784, 28 novembre 2008.

¹⁸⁶ Les organisations invitées du CAF sont notamment : Breiz Europe, Cer France 29, Chambre d'agriculture, CLAL St Yvi, Cofiporc, Cogedis, Contrôle laitier, Cooperl, Porfimad, Prestor, Crédit agricole, le CMB, Doux, Even, Groupama, Le Gouessant, Saveol, Sica St Pol, Sill, Sodiaal, Syproporc, Triskalia.

gouvernement. Par une lettre ouverte à l'ensemble des agriculteurs¹⁸⁷, le CAF pose ses conditions pour « poursuivre la mise en œuvre »¹⁸⁸ du PLAV : moyens financiers pour des stations de traitement, maintien du Schéma Directeur Départemental des Structures comme « base des décisions sur le foncier agricole », et « confidentialité des données individuelles »¹⁸⁹ des exploitations. La profession majoritaire est une et indivisible quand il s'agit de défendre le modèle économique et le maintien de son pouvoir sur la politique foncière et les données.

- La FDSEA 29 et sa place de « trublion » de l'environnement sein de la FNSEA

Le problème des pollutions azotées et des algues vertes, peut aussi révéler les particularités du visage syndical finistérien. La FDSEA 29, a parfois remis en cause directement la collaboration de la FNSEA avec le gouvernement français, en affirmant, en 2000 par exemple, qu'il « n'est plus possible que la FNSEA continue à négocier des textes en total désaccord avec les agriculteurs »¹⁹⁰. Bien sûr, ces divergences ne sont rarement voire jamais évoquées dans la presse agricole mais seulement dans les lettres aux adhérents ou dans les discussions internes à la CA 29. En 2007, de retour d'une réunion parisienne, Thierry Merret « a le sentiment que le national est prêt à abandonner 1 500 agriculteurs bretons pour défendre certaines positions au prochain Grenelle de l'Environnement » et regrette que « l'historique des réglementations » sur les pollutions azotées soit « visiblement méconnu au plan national »¹⁹¹. Alors que le CNJA s'interroge sur la concentration des cheptels, notamment bretons, fruit des « effets pervers du jeu d'une économie ultra-libérale »¹⁹², le CDJA finistérien, lui, ne « veut pas entendre parler d'un déclin de production dans le département » surtout concernant le porc au nom de « la liberté d'entreprise, dynamisante et valorisante »¹⁹³. On retrouve finalement l'idéologie libérale finistérienne comme un trait identitaire très enraciné dans le syndicalisme majoritaire du département. La FDSEA 29 est consciente de sa position parfois radicale sur l'enjeu de résolution des pollutions agricoles et assume qu'à « Rennes ou à Paris, on considère (...) le Finistère comme un trublion ; « la Coordination rurale » de la FNSEA en quelque sorte »¹⁹⁴. Dans ses discours internes, la FDSEA 29 souligne sa différence avec la FNSEA et sa proximité avec les attentes des agriculteurs finistériens, pour souder sa base militante et renforcer son unité dans un contexte de concurrence avec d'autres syndicats notamment la Coordination rurale¹⁹⁵, plutôt classée à droite (Purseigle 2010), qui gagne en votes à chaque élection.

- L'UDSEA et la Confédération paysanne 29, tiraillées entre les pressions locales et la « radicalité » politique du mouvement national

Les conséquences du problème croissant des pollutions azotées sur les différences idéologiques entre le Finistère et l'échelle nationale concernent aussi la Confédération Paysanne. L'UDSEA, membre de la Confédération paysanne, se démarque en étant davantage une « FNSEA de

¹⁸⁷ Signée par Jacques Jaouen, président de la CA 29, Guy Le Bars, président de FD Coop 29, Michel Bloc'h, président de l'UGPVB, Thierry Merret, président de la FDSEA 29, Olivier BILLON, président des JA 29.

¹⁸⁸ Terra, n°298, 11 novembre 2011.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°10, octobre 2000.

¹⁹¹ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 5 juillet 2007.

¹⁹² Michel Rechenmann, secrétaire général adjoint CNJA. Paysan Breton, n°2043, 4 mars 1994.

¹⁹³ Paysan Breton, n°2043, 4 mars 1994.

¹⁹⁴ Éditorial de Thierry Merret. Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°84, décembre 2006.

¹⁹⁵ Né dans les années 1990 et synonyme d'une nouvelle concurrence pour la FNSEA.

gauche »¹⁹⁶ qu'un syndicat en rupture totale avec le modèle agricole conventionnel. La gestion des réglementations visant à réduire les pollutions azotées lorsque l'UDSEA-Confédération paysanne 29 est au pouvoir en est, comme nous l'avons vu, un exemple de compromis politique, d'une approche sociale-réformiste, loin de « branche anarcho-communiste »¹⁹⁷ que représentait les Paysans Travailleurs au sein de la Confédération Paysanne. L'entretien avec Clément Quéguiner, agriculteur finistérien à la retraite, ancien élu à l'UDSEA, souligne la coexistence difficile de deux mondes politiques au sein de la base militante de l'UDSEA.

« Mais putain, quand je voyais tous les gars qui étaient là, c'est bien beau, mais tu n'avais que des mecs de la montagne¹⁹⁸ ou de la presque île de Crozon qui étaient là, 4-5 vaches, 5-6 biquettes, bon écoute, nous on avait déjà 40 à 50, je me suis dit « merde où est ce que je suis ? Là, j'ai arrêté. Je ne trouvais pas que c'était sur le bon chemin ». (Entretien avec Clément Quéguiner, éleveur de vaches laitières à la retraite, Plougar)

L'UDSEA-Confédération paysanne du Finistère devait donner des gages aux tenants du modèle agricole conventionnel dans une région où l'industrie agro-alimentaire a une place économique prépondérante, tout en appliquant un programme alternatif en phase avec les revendications de la Confédération Paysanne à l'échelle nationale. Vincent Pennober résume la difficulté à concilier l'inconciliable qui causa la défaite cuisante en 2001 :

« On a travaillé, on n'a pas été politique, on n'a pas préparé la suite. José Bové¹⁹⁹, tout ça nous a aussi tapé dessus car on était trop libéral. On était entre les deux feux. C'est pas facile hein... » (Entretien avec Vincent Pennober)

Les différences de vision économique et politique au sein même du syndicat, à l'échelle départementale mais aussi régionale et nationale ont donné du grain à moudre pour la FDSEA 29 afin de décrédibiliser, notamment, la gestion des réglementations environnementales de la Chambre entre 1995 et 2001. En 2000, la FDSEA 29 met en cause l'alliance entre Eau et Rivières, association environnementale à la pointe du combat contre les pollutions azotées et les algues vertes, et les 4 sections départementales de la Confédération Paysanne pour souligner la trahison du syndicat auprès de ses adhérents²⁰⁰. En 2007, Thierry Merret critique la tribune de Thierry Thomas, de la Confédération Paysanne Bretagne, s'intitulant « Nitrates chacun doit payer pour son choix », poussant Joëlle Huon, de l'UDSEA à préciser que c'est une « position qui n'engage pas la Confédération Paysanne 29 »²⁰¹.

Ainsi, l'enjeu de réduction des pollutions azotées révèle le poids du contexte économique, politique, historique finistérien sur les lignes syndicales locales, bien différentes des positions régionales ou nationales. Ces différences influencent alors les discours professionnels et montrent que le gouffre idéologique qui sépare la FNSEA et la Confédération Paysanne à l'échelle nationale n'est plus que des divergences de position ou d'axes discursifs employés entre l'UDSEA-Confédération paysanne et la FDSEA à l'échelle départementale.

¹⁹⁶ Propos recueillis par BOURDEAU, Vincent et POULTEAU, Ève, 2015. Les chevaux de bataille du monde rural Entretien avec Jean-Claude Balbot. Mouvements, 2015/4, n° 84, p.139-162.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Les Monts d'Arrée.

¹⁹⁹ José Bové fait la une de l'actualité nationale pour ses actions militantes « radicales », du démontage d'un McDonald en 1999 aux actions contre les OGM.

²⁰⁰ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°15, avril 2000.

²⁰¹ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 5 juillet 2007.

III. Construction de stratégies de communication pour continuer à peser sur le débat public

Au-delà des ressorts économique-politiques de l'expression des OPA majoritaires, la communication, le choix des mots, des structures argumentatives deviennent elles-mêmes des sujets en soi et des priorités croissantes face à un problème de plus en plus central pour l'opinion public et les autorités. La profession majoritaire fait du doute sur les travaux scientifiques un pilier de sa communication. Ses registres de communication alternent entre la fierté du devoir accompli, l'expression victimaire d'un traitement injuste et la recherche de cibles à abattre. Mais, la communication est aussi au cœur de stratégies traditionnelles et très encadrées.

3.1. La fabrication du doute sur les travaux scientifiques : pilier de la communication professionnelle face aux pollutions azotées et algues vertes

- Le phosphore : d'un flou scientifique à une arme de paralysation du débat public

Les controverses sur les causes précises de la pollution de l'eau et des algues vertes pendant les années 90, mais aussi pendant les années 2000 et 2010, ont été nombreuses. Le rôle respectif du phosphore et de l'azote dans la pollution des eaux et des algues vertes a été la première et principale pierre d'achoppement entre scientifiques, élus, militants associatifs et agriculteurs. C'est autour du phosphate que les doutes et controverses scientifiques se sont cristallisées :

« La première raison (du doute de la responsabilité de l'azote agricole) c'est qu'historiquement les études sur l'eutrophisation ont été réalisées dans les lacs, et dans les lacs c'est presque toujours le phosphore qui est le facteur limitant. Il y avait énormément de littérature sur le caractère limitant du phosphore donc les gens pointaient davantage le phosphore. Il y a même eu des scientifiques qui venaient faire des conférences en Bretagne pour dire que le responsable c'est le phosphore ».
(Entretien avec Patrick Durand)

Au milieu des années 1980, on reconnaît au phosphore une « origine essentiellement urbaine » qui « pourrait », au conditionnel « être le facteur limitant dans le cadre de la prolifération des ulves » (Piriou, 1985). On souligne à l'inverse pendant les années 1990, « en particulier à l'échelle des côtes bretonnes le rôle de l'azote dans le contrôle annuel du phénomène de marée verte » (Dion, Le Bozec, 1999). C'est pendant les années 1990 et au début des années 2000 qu'on démontre que c'est l'azote qui est le véritable facteur limitant des algues vertes et qu'il est la variable sur laquelle il faut agir. Le facteur limitant est le facteur dont l'existence empêche le développement d'une espèce donnée alors que tous les « autres facteurs (comme le phosphate) sont favorables »²⁰². Alain Ménesguen, océanographe et biologiste, souligne en 2003 que « les modèles mathématiques de l'Ifremer²⁰³ montrent que la seule manière de diminuer la biomasse d'ulves sur les plages est de réduire les apports de nitrate d'origine agricole » (Ménésguen, 2003). La multiplication des rapports centrés sur le lien entre agriculture et algues vertes commence plutôt dans les années 2010, après les drames de 2009. C'est en effet pendant cette décennie que les scientifiques montrent avec précision la responsabilité de l'agriculture non pas seulement dans l'augmentation du taux de nitrates dans

²⁰² Lexique. *La Sèvre Nantaise et ses affluents*. <https://www.sevre-nantaise.com/lexique/facteur-limitant>. (Consulté le 26 juin 2025).

²⁰³ Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

l'eau mais aussi dans le phénomène des algues vertes, puisque selon eux « la part agricole représente au moins 90% des apports azotés et ne semble pas régresser » (Chevassus-au-Louis et al. 2012). De plus, c'est l'azote qui est « le principal facteur limitant de la croissance » (Chevassus-au-Louis et al. 2012) des algues vertes notamment pendant la période estivale.

La difficulté à établir la responsabilité agricole dans le phénomène des algues vertes s'explique donc par la complexité scientifique à mesurer le rôle du phosphore. Mais il y a aussi « *une raison politique* » puisqu'en Bretagne « *les deux tiers du phosphore viennent de l'agriculture mais un gros tiers vient du domestique* », des « *installations mal raccordées aux stations d'épuration* » permettant ainsi à la profession majoritaire de proclamer que « *les coupables ne sont (pas les) agriculteurs...* »²⁰⁴. Pour Raymond Henaff (FDSEA), il faut un discours « plus offensif » et souhaite voir la CA affirmer « que la pollution n'est pas le seul fait des agriculteurs, c'est un problème qui concerne l'ensemble de la société »²⁰⁵. Dans le fascicule Actualité Porc, produit par la Chambre, on affirme, en 1995 : « Non, l'agriculture n'est pas responsable de la prolifération des algues vertes », le « développement des algues vertes est lié à l'augmentation du taux de phosphore dans l'eau, et non aux nitrates »²⁰⁶.

S'appuyer sur le phosphate des urbains permet à la profession majoritaire de parler d'une responsabilité partagée et d'une « action (qui) doit l'être également »²⁰⁷. Pour le vice-président de la chambre, en 2009, l'agriculture accepte « une part de responsabilité » mais « refuse d'être le seul bouc-émissaire » et invite les lecteurs à s'interroger « sur l'urbanisation de certaines zones littorales, sur la capacité des stations d'épuration à absorber des flux de populations parfois multipliées par 10 sur certaines périodes »²⁰⁸. Pour l'ancien dirigeant de LT interrogé, « les collectivités locales sont protégées par les médias et l'administration »²⁰⁹.

- Entretien continu du caractère diffus des pollutions azotées et des algues vertes

Les discours des OPA majoritaires s'appuient sur la notion de pollution diffuse, terme scientifique qui renvoie aux pollutions « pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement des rejets dans les milieux aquatiques »²¹⁰. Les pollutions diffuses sont « impossibles à observer à l'œil nu » et sont « dites diffuses » car elles « apparaissent comme une entité évanescence dont les origines restent impossibles à établir de manière précise » (Bourblanc, Brives, 2009). On trouve l'existence d'une commission « pollutions diffuses »²¹¹ au sein de la CA 29 dès 1990. La FDSEA refuse que la profession soit obligée de « payer pour une pollution diffuse » que les agriculteurs sont loin « d'être seuls à alimenter »²¹².

La FDSEA 29 et leurs alliés ont participé à la diffusion de certaines thèses scientifiques afin de faire planer le doute sur les causes réelles des pollutions azotées, des algues, sur leur dangerosité, et donc sur l'urgence à agir. Ils court-circuitent ici la caractérisation même du

²⁰⁴ Entretien avec Patrick Durand.

²⁰⁵ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 21 mai 1990.

²⁰⁶ Atout Porc actualité, Point de l'élevage, n°15, décembre 1995

²⁰⁷ Paysan Breton, n°2828, 16 octobre 2009.

²⁰⁸ Paysan Breton, n°2821, 28 août 2009.

²⁰⁹ Entretien avec un ancien dirigeant de LT.

²¹⁰ Définition du Ministère en charge de l'environnement et de l'Office français de la biodiversité.
<https://www.eaufrance.fr/glossaire/pollution-diffuse>

²¹¹ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 21 mai 1990.

²¹² Espace Ouest, n°181, 18 juin 1993.

problème public en remettant en cause l'importance, la gravité de ces pollutions pour remettre en cause ensuite les solutions apportées par les réglementations. On peut citer les travaux du docteur l'Hirondel ou les déclarations de Christian Buson dans la fabrique de ce doute. Les publications de Jean et Luis l'Hirondel partagent l'information que « si les nitrites sont toxiques, les nitrates au contraire protègent l'homme de diverses pathologies » (Levain 2022), travaux relayés par l'Institut de l'environnement, créé en 1992 et présidé par l'agronome Christian Buson. Le CDJA appelle, en 1997, à un débat « grand public »²¹³ à la suite de la parution du livre « Les nitrates et l'homme » du docteur l'Hirondel. Le président du CDJA estime que « toutes les vérités sont bonnes à entendre » et qu'il faut, « dans le cas où le professeur l'Hirondel détient la vérité (...) arrêter de dramatiser la norme des 50 mg/l de nitrates »²¹⁴. Christian Buson persiste en 2011, en soulignant une « absence de corrélation entre les biomasses d'ulves et les apports d'azote printaniers, ce qui entraîne l'abandon de l'hypothèse de ces apports du bassin-versant comme « responsables » des proliférations d'ulves » ce qui « confirme l'inefficacité de la réduction des rejets azotés pour la réduction et, à plus forte raison, la maîtrise de ces « marées vertes » »²¹⁵. Christian Buson et son institut ont aussi cherché à pointer les différences de quantités d'algues selon les côtes bretonnes : « A Brest, 6400 t d'azote se déversent dans la mer tous les ans, et il n'y a pas d'algues vertes. À Saint Michel en Grève, il n'y en a que 500 t, mais beaucoup d'algues vertes »²¹⁶. Pourtant, les scientifiques bretons montrent depuis plusieurs années que les baies offrent des conditions favorables au développement des algues comme les « fonds de sables purs, très réverbérants », la « grande transparence de l'eau, l'orientation des plages, face à la houle » (Ménesguen, 2003). C'est donc à partir d'un fait scientifique complexe et d'une interprétation tronquée que le doute se diffuse. Près d'une décennie après le scandale des algues vertes et le premier PLAV, la FDSEA 29 se targue d'avoir dénoncé dès 1997, « la supercherie scientifique sur les nitrates (700 personnes à Plabennec avec le Professeur l'Hirondelle) et la mise au ban de l'agriculture vis-à-vis des prolifération publications scientifiques sont d'ulves »²¹⁷.

C'est donc sur toute la période et plus encore pendant les décennies 2010 avec la forte médiatisation des algues vertes que les OPA majoritaires ont construit leurs discours sur toutes les complexités scientifiques des causes des algues vertes pour décrédibiliser et retarder l'inscription du « problème sur l'agenda public » en s'attribuant une « marge de manœuvre maximale au moment de la négociation d'un programme de lutte contre ces pollutions » (Bourblanc, Brives, 2009). Les algues vertes permettent à la FDSEA 29 de tirer « un bénéfice de blocage » en renforçant le « dialogue de sourds » (Pujol, 2011) entre le monde agricole et les citoyens, chacun s'opposant deux réalités scientifiques.

- Décrédibilisation des connaissances scientifiques

Face à la croissance des réglementations, quand elles sont contraignantes et non incitatives, les discours des OPA majoritaires s'accompagnent d'une remise en cause plus importante par la des démonstrations scientifiques sur la responsabilité de l'agriculture. Pour Thierry Merret les « les algues vertes » déclenchent, en 2009, « une salve d'attaques contre » l'agriculture

²¹³ Paysan Breton, n°2186, 10 janvier 1997.

²¹⁴ Espace Ouest, n°364, 9 janvier 1997.

²¹⁵ Christian Buson : « Rien n'est démontré », 2011. Le Télégramme. <https://www.letelegramme.fr/finistere/chateaulin-29150/christian-buson-rien-nest-demontre-1120614.php> (Consulté le 5 août 2025).

²¹⁶ Terra, n°194, 13 novembre 2009.

²¹⁷ Lettres aux adhérents, n°215, janvier 2019.

bretonne, « sans qu'une étude scientifique de « grande nature n'établisse exactement le lien avec les flux de nitrates »²¹⁸. On remarque que la FDSEA attaque la science d'abord et avant tout au sein de sa sphère syndicale, à travers les lettres aux adhérents, alors qu'elle émet simplement des doutes quand elle s'exprime dans le Paysan Breton. En 2010, l'invisibilisation des travaux scientifiques continue puisque la FDSEA s'insurge de voir « qu'aucune étude scientifique n'établisse » les liens entre « les flux de nutriments » et « la prolifération des algues vertes »²¹⁹. En 2011, elle demande une « étude grandeur nature » avant d'accepter de « commencer à discuter »²²⁰ du plan algues vertes : la propagation du doute et la remise en cause de la solidité des démonstrations scientifiques permettent de retarder l'action publique.

La volonté de séparer agriculture et algues vertes n'est pas simplement une stratégie de communication mais une affirmation diffusée comme une vérité au sein même du monde agricole avec l'objectif de faire des agriculteurs les portes paroles du récit de la FDSEA 29 pour le projeter ensuite vers la société. Ainsi, en 2011, Thierry Merret écrit : « Aujourd'hui, aucun lien scientifique n'a été établi entre l'apparition des marées vertes et les activités humaines, en particulier agricoles. »²²¹. La même année, Alain Le Bellec, éleveur laitier (FDSEA 29) affirme : « Aujourd'hui, on ne sait pas d'où viennent les algues vertes »²²². Les organisations agricoles reconnaissent la responsabilité des excédents d'azote des élevages bretons dans les pollutions azotées mais la rejettent concernant les algues vertes. Ces algues apparaissent à partir de 2009, comme une remise en cause supplémentaire du modèle agricole breton ouvrant la porte à la poursuite des réglementations et des normes environnementales, à un moment où la profession majoritaire voyait le problème des nitrates comme un « dossier résolu ».

Les stratégies discursives face aux algues vertes tentent une nouvelle fois une inversion des rôles. Dans l'affaire des sangliers morts en raison des algues vertes, Olivier Allain, président de la CA 22 et membre de la FNSEA dénonce le « déni le plus total des règles d'expertise scientifique » par des « pseudos militants écologistes » et appelle à « laisser du temps au temps » et à arrêter de viser les agricultures comme « les uniques cibles des causes de la prolifération des marées vertes »²²³. De même, lors d'une réunion, en 2011, entre Jacques Jaouen, la Fédération des coopératives du Finistère, l'UGPVB et les JA, les organisations majoritaires dénoncent des « recettes idéologiques » et préfèrent des « engagements réalistes »²²⁴ face au PLAV qu'ils refusent. Les réglementations visant à lutter contre les algues vertes sont, pour la FDSEA 29, dans « l'idéologie et le dogmatisme purs, avec pour seul objectif de casser du paysan »²²⁵. Face aux pollutions azotées, dans les années 90, les techniques discursives ne rejetaient pas en bloc l'action publique et ses objectifs mais plutôt l'application des réglementations, leur délimitation géographique, les seuils fixés. Au contraire, face aux algues vertes, les discours s'apparentent davantage à des réactions politiques crispées d'organisations désormais désarmées face aux algues vertes.

²¹⁸ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°116, décembre 2009.

²¹⁹ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°118, février 2010.

²²⁰ Mickaël Prigent, FDSEA 22. Terra, n°274, 27 mai 2011.

²²¹ Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°135, septembre 2011.

²²² Terra, n°290, 16 septembre 2011.

²²³ Paysan Breton, n°2919, 12 août 2011.

²²⁴ Paysan Breton, n°2932, 11 novembre 2011.

²²⁵ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°148, novembre 2012.

3.2. Des registres de communication alternant la fierté d'un devoir accompli, l'expression victimaire d'un traitement injuste et la recherche de cibles à abattre.

- Fierté revendiquée d'un devoir considéré comme accompli

Le récit historique d'une Bretagne conquérante et moderne grâce au développement économique de son agriculture joue une place importante dans les discours. En 1999, Guillaume Roué défend une région « qui a beaucoup apporté à l'agroalimentaire de ce pays » contre un ministre qui « porte l'anathème »²²⁶ contre la Bretagne. Pour la FNP, le modèle d'élevage français et breton « a fait preuve de son efficacité » pour « placer l'agriculture française parmi les plus performantes au monde »²²⁷. En 2007, Olivier Alain déclare qu'il « serait inconcevable que la région qui a le plus travaillé sur l'environnement soit celle qui sera sanctionnée »²²⁸. De même, en 2011, Thierry Merret suggère aux agriculteurs de « mettre en avant l'exemplarité de la Bretagne » et de montrer « les efforts accomplis »²²⁹ dont il faut être fier.

Le modèle agricole breton est aussi présenté par la profession majoritaire comme un véritable exemple malgré les critiques environnementales. En 2002, Brest accueille le congrès des producteurs de porcs européens (*European Pig Producers*) dont l'évènement s'intitule : « l'exemple breton, un système d'avenir pour une production porcine européenne durable »²³⁰. Au sein de la Chambre, Jean-Pierre Le Verge, veut rappeler que la « Bretagne fait partie des meilleurs élèves de l'Europe »²³¹. En 2018, pour éviter « toutes contraintes supplémentaires dans ce 6^{ème} programme (directive Nitrates) (qui) seraient contre-productives et injustifiées », la FDSEA continue à parler de « la mobilisation et l'engagement des agriculteurs (qui) ont permis une amélioration continue de la qualité de l'eau » invisibilisant totalement les résultats des réglementations, des subventions publiques, des incitations à la modification des pratiques agricoles »²³². Didier le Du, actuel rédacteur en chef du Paysan Breton, note ironiquement que :

« 20 ans plus tard, ceux qui étaient vent debout contre la réglementation environnementale sont les premiers à dire : « vous voyez donc tous les efforts qu'on a fait, la qualité de l'eau ne cesse de s'améliorer », c'est assez rigolo quoi ». (Entretien avec Didier Le Du, rédacteur en chef de Paysan Breton)

Les discours de la FDSEA sont confortés par des propos, étonnement très similaires, issus des élus bretons. Thierry Burlot²³³ souligne les « efforts » de la profession, « une vraie réussite en termes de mobilisation » alors qu'elle a « longtemps été mise au banc des accusés »²³⁴.

Le registre discursif de la fierté et de l'exemplarité permet de convaincre les agriculteurs de l'efficacité des lignes défendues par les organisations majoritaires et donc de souder la profession pour être plus fort face à l'opinion publique. Mais celui-ci s'accompagne en parallèle

²²⁶ Paysan Breton, n°2335, 24 décembre 1999.

²²⁷ Paysan Breton, n°2351, 21 avril 2000.

²²⁸ Paysan breton, n°2706, 11 mai 2007.

²²⁹ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°131, avril 2011.

²³⁰ Espace Ouest, n°646, 20 juin 2002.

²³¹ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 7 avril 2006.

²³² Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°207, mars 2018.

²³³ Président du comité de bassin Loire-Bretagne et vice-président du conseil régional.

²³⁴ Terra, n°619, 5 janvier 2018.

et sur toute la période étudiée d'axes discursif diamétralement opposés où c'est davantage un secteur agricole marginalisé, victime et incompris par la société qui est dépeint.

- Une agriculture présentée comme marginalisée et convoquée au « tribunal » populaire

On trouve d'abord dans la presse agricole liée aux OPA majoritaires le champ lexical du tribunal, d'un procès injuste à l'encontre du secteur agricole. Pour les journalistes du *Paysan Breton*, les agriculteurs « se retrouvent souvent seuls sur le banc des accusés »²³⁵. Cette locution, la « mise au banc des accusés »²³⁶, apparaît sur toute la période étudiée et permet d'installer l'image de la victime d'un tribunal populaire injuste. Les OPA majoritaires utilisent très souvent le registre de la « condamnation », toujours pour inverser et écarter le statut du responsable des pollutions azotées et des algues vertes : « nous sommes condamnés à avancer »²³⁷, « nous sommes condamnés à régler les problèmes d'environnement et à le faire savoir »²³⁸, « les procès d'intention dont la filière porcine est le bouc émissaire »²³⁹, « nous ne sommes pas coupables »²⁴⁰. Guillaume Roué souligne la « sensation d'abandon par la société, par les politiques » alors que « la plupart des autres secteurs ont renoué avec la croissance »²⁴¹. La FDSEA 29 poursuit ce registre discursif en pointant des réglementations²⁴² qui « culpabilisent et accusent les agriculteurs comme étant des délinquants environnementaux »²⁴³. En 2011, face aux algues vertes, la FDSEA 29 avertit ses adhérents : « Attention de nous faire manipuler sur des dossiers sensibles, comme pour les algues vertes, en transformant notre révolte par de la culpabilité »²⁴⁴.

Après le retour de la FDSEA 29 à la Chambre d'agriculture en 2001 et face à la volonté persistante des autorités d'inverser la courbe du taux de nitrates dans les eaux bretonnes, le syndicat majoritaire ne juge plus les réglementations comme de simples obstacles à la croissance économique mais comme synonymes d'une mort économique certaine. Pour Jean Salmon, président de la CRAB en 2002, les nouveaux arrêtés ZES qui figent « la structuration des exploitations »²⁴⁵ serait un « suicide collectif pour l'agriculture et l'agroalimentaire ». La FDSEA 29 se demande si ces arrêtés obligeant les agriculteurs à se mettre aux normes ne sont pas pensés pour signer « leur « arrêté » de mort »²⁴⁶.

²³⁵ Paysan Breton, n°1942, 21 février 1992.

²³⁶ Jean-Pierre Le Bihan et Yves-Marie Beaudet, responsables Environnement à la CA et à la FDSEA 22. Paysan Breton, n°2821, 28 août 2009 ; Jacques Jaouen, président de la CRAB, n°186, 18 septembre 2009 ; Jean-Alain Divanac'h, président de la FDSEA 29. Terra, n°699, 19 juillet 2019.

²³⁷ Paysan Breton, n°2141, 23 février 1996.

²³⁸ Paysan Breton, n°2363, 14 juillet 2000.

²³⁹ Paysan Breton, n°2555, 07 mai 2004.

²⁴⁰ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°131, avril 2011.

²⁴¹ Paysan Breton, n°2335, 24 décembre 1999.

²⁴² La FDSEA réagit ici aux bassins versants en contentieux. Voir annexe II.

²⁴³ Allocution du président de la Chambre. Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 27 février 2007.

²⁴⁴ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°131, avril 2011.

²⁴⁵ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 27 mai 2002.

²⁴⁶ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°71, septembre 2005.

- Stratégie discursive de la conflictualisation de la question environnementale

Avec la médiatisation croissante des pollutions azotées et des algues vertes, l'opinion publique est entrée comme un acteur à part entière de la fabrique de l'action publique en matière environnementale. L'opinion publique influence bien sûr la politique du gouvernement français mais aussi chaque projet à l'échelle locale, d'une usine de traitement à l'agrandissement d'une exploitation en passant par les opérations de ramassage des algues vertes.

Dans ce contexte, la profession majoritaire affiche un certain malaise, une certaine solitude exprimée par exemple par Michel Adam, le président de la FDSEA en 2004 : « nous paysans, nous nous retrouvons seuls, seuls face aux incohérences politiques et administratives, seuls face à l'incompréhension voire, le dénigrement d'un grand nombre de nos concitoyens (malgré nos efforts de communication) »²⁴⁷. Au-delà de l'État, la profession majoritaire décide de répliquer en multipliant les cibles et renforçant la conflictualité autour de la question des pollutions azotées. Elle cible le traitement injuste de la Bretagne par rapport aux autres régions européennes et française. Jean Le Vourc'h, président de Breizh Europe, « dont la vocation est la défense des productions bretonnes à Bruxelles » (Pasquier 2002), n'accepte pas que soit « jeté un voile pudique sur les paysans des bassins versants bretons pour masquer la situation des autres régions françaises dont la situation au regard de la qualité de l'eau est parfois bien pire qu'en Bretagne »²⁴⁸. Les représentants des OPA majoritaire ciblent « le parisianisme et tous ceux qui ne nous veulent pas toujours du bien »²⁴⁹, « les solutions arrêtés à Paris, inadaptées à notre région »²⁵⁰, et associe l'administration centrale, loin de la « réalité » finistérienne, aux écologistes en parlant de « fonctionnaire écolo-centriques »²⁵¹.

La construction des discours contre les écologistes ne date pas des algues vertes mais est entretenue depuis longtemps par la profession majoritaire. Dès les années 1990, le journaliste Pierre Gérou parle d'une « mode écolo » et du jeu du « plus vert que moi, tu meurs »²⁵². En 1995 les groupements de producteurs porcins du Finistère réagissent contre un « acharnement écologico-politique » et se disent « profondément choqués par ces procès quasi quotidiens qui sont faits, tant par les associations écologistes que par tous ceux qui se croient investis d'un devoir de purification écologique »²⁵³. Quand la taille du cheptel est questionnée directement au début des années 2000 par les décideurs politiques, la FDSEA 29 cible les « extrémistes verts »²⁵⁴. En 2007, elle vise l'association Eau et Rivières de Bretagne, en première ligne du combat contre les pollutions agricoles, et son « seul objectif » qu'est « l'éradication de l'élevage et des paysans en Bretagne »²⁵⁵.

Les algues vertes renforcent la radicalité des propos de la FDSEA 29 puisqu'après 2009, le syndicat considère qu'il « y a urgence de passer à l'attaque »²⁵⁶ et choisit d'imposer de nouveau

²⁴⁷ Éditorial de Michel Adam. Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°57, mars-avril 2004.

²⁴⁸ Paysan Breton, n°2750, 28 mars 2008.

²⁴⁹ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 2 octobre 1995.

²⁵⁰ Michel Adam, CDJA. Paysan Breton, n°2157, 14 juin 1996.

²⁵¹ Éditorial de André Quenet, secrétaire général de la FDSEA. Lettre aux adhérents de la FDSEA 29, n°88, avril 2007.

²⁵² Paysan Breton, n°1844, 09 mars 1990.

²⁵³ Communiqué de presse de LT, Porfimid, Prestor, Cofiporc, Viaporc. Espace Ouest, n°298, 22 septembre 1995.

²⁵⁴ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°38, mai 2002.

²⁵⁵ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°86, février 2007.

²⁵⁶ André Sergent, FDSEA 29. Paysan Breton, n°2832, 13 novembre 2009.

le clivage pragmatiques-idéologiques, raison-folie, en parlant d'une « manipulation de l'opinion publique par les écologistes »²⁵⁷, d'agriculteurs « blessés, méprisés, humiliés » par des « écologistes intégristes »²⁵⁸, des « extrémistes »²⁵⁹, des « ayatollahs écolos »²⁶⁰. Alors que le monde associatif et des syndicats d'opposition dénoncent depuis des décennies le lobby de la FNSEA, la cogestion des affaires agricoles entre le syndicalisme majoritaire et l'État, la FDSEA 29, construit les mêmes discours en dénonçant une « administration (...) manipulée par des lobbies »²⁶¹. Ce n'est pas la première fois que les organisations majoritaires se réapproprient les termes de ses opposants pour vider la substance de leurs discours. En 1995, Atout Porc parlait d'un « lobby des phosphates »²⁶², et en 2025, l'ancien dirigeant de LT interrogé signale que pour les « *algues vertes*, (il y a) *le lobby*, « *Halte aux marées vertes* » et tous ces trucs-là »²⁶³. Cette radicalité discursive qui surgit de nouveau au début des années 2010, face aux algues vertes peut s'expliquer par plusieurs grandes pressions renforcées par le développement des ulves : « l'inversion progressive du rapport ville-campagne » (Brun, Haghe 2016) avec une diminution continue de la population agricole et l'installation de nouvelles populations sur des territoires ruraux, « l'eupéanisation des politiques de l'eau » (Brun, Haghe 2016) rendant inopérant le lobbying classique sur les élites parisiennes, la « judiciarisation de la société » (Brun, Haghe 2016), et la médiatisation nationale croissante.

3.3. Une communication au cœur de stratégies traditionnelles et très encadrées.

- Une profession agricole qui veut se montrer transparente et ouverte.

La croissance des « contraintes » environnementales de 1990 à 2020 s'inscrit dans le contexte général où le nombre d'exploitation agricole diminue²⁶⁴ chaque année dans un secteur agricole qui ne représente plus qu'une part infime du produit intérieur brut français²⁶⁵. Les enjeux sanitaires, comme la crise de la vache folle, ou les enjeux liés au bien-être animal poussent les citoyens à en demander toujours davantage aux agriculteurs. La communication devient alors un « enjeu stratégique majeur (qui) doit être confirmée. Elle intègre la communication de la profession vis à vis de l'extérieur, mais aussi la communication interne à la profession pour informer l'ensemble des paysans des actions conduites au quotidien par notre assemblée »²⁶⁶.

A partir des années 1990, des opérations de communication (tableau 3) sont lancées. La filière porcine, déjà critiquée pour les odeurs du lisier, incite à travailler sur « l'image de la profession » à travers les emblématiques stations expérimentales. Désormais, les « citoyens, si critiques pourraient presque se promener dans les allées de Guernevez, tant le cadre est

²⁵⁷ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°123, juillet-août 2010.

²⁵⁸ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°135, septembre 2011.

²⁵⁹ Terra, n°321, 20 avril 2012.

²⁶⁰ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°146, septembre 2012.

²⁶¹ Paysan Breton, n°3501, 28 mars 2014.

²⁶² Atout Porc actualité, Pointe de l'élevage, n°15, décembre 1995.

²⁶³ Entretien avec un ancien dirigeant de LT.

²⁶⁴ Le Finistère comptait 21 029 exploitations en 1988 contre 7789 en 2010 selon le recensement agricole.

Disponible sur : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/evolution-de-l-agriculture-en-bretagne-aux-recensements-de-1970-a-2020-a1530.html>

²⁶⁵ En 2022, la valeur ajoutée dégagée par l'agriculture, la sylviculture et la pêche représente 1,9 % du produit intérieur brut. Insee, comptes nationaux. Disponible sur :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728839?sommaire=7728903#tableau-figure3>

²⁶⁶ Jacques Jaouen. Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 27 février 2007.

agréable »²⁶⁷. Ces fermes expérimentales, celle de Guernevez, créée en 1992, pour la gestion et l'utilisation du lisier, ou celle de Kerlavic, travaillant sur la qualité de l'eau, sont des vitrines prenant une place prépondérante dans l'expression de ses représentants sur les enjeux environnementaux. On recommande aux éleveurs d'ouvrir leurs exploitations « pour montrer la propreté des bâtiments, les dispositions prises pour protéger l'environnement »²⁶⁸. Il s'agit alors de présenter l'agriculteur à travers la « figure mythifiée et sans doute unifiante du « bon agriculteur (...) aux yeux de la société », qui est « soucieux de la propreté » et « du respect des espaces (...) comme un serviteur du service public » (Chupin, Mayance, 2016).

En 1991, la filière porcine toujours, crée le Comité régional porcin (CRP) pour améliorer l'image des porchers et rechercher « des solutions effectives au problème de l'environnement »²⁶⁹. Le groupement de producteurs porcins Prestor lance une charte verte pour « une meilleure image et parce que les éleveurs de porcs « se refuse(nt) à porter seuls le chapeau de la pollution » »²⁷⁰. Selon le groupement Porc Coopagri, en 2001, « la communication est devenue un des points incontournables » allant jusqu'à promouvoir les conjointes des agriculteurs, parce qu'une « femme sera peut-être mieux écoutée qu'un homme »²⁷¹. Fortuné Le Clavé, président du CRP, affirme qu'il faudra « autant faire de la communication que de la production »²⁷². La mobilisation de la population porcine ne faiblit pas, en 2011, face au « pilonnage de l'élevage breton, les producteurs de porcs ne désarment pas et passent à l'offensive. Ils osent une campagne d'affichage à destination du public »²⁷³.

²⁶⁷ Espace Ouest, n°130, 26 juin 1992.

²⁶⁸ Espace Ouest, n°428, 2 avril 1998.

²⁶⁹ Espace Ouest, n°58, 2 février 1991

²⁷⁰ Espace Ouest, n°58, 2 février 1991.

²⁷¹ Paysan Breton, n°2402, 30 avril 2001.

²⁷² Espace Ouest, n°605, 6 septembre 2001.

²⁷³ Éditorial de Paul Pen. Paysan Breton, n°2912, 17 juin 2011.

Tableau 3 : Exemples d’opération de communication mises en place par les OPA majoritaires bretons et français pour défendre l’image du secteur entre 1990 et 2020

Date	Acteur	Type	Titre/Dénomination	Actions
1990	FNSEA EDF	Association	Cercle français de l'eau	Organisation de conférences, de colloques.
1990	Chambre FRSEA UGPVB	Association	Comité régional porcin	Promotion de la filière auprès « des leaders d’opinion » ²⁷⁴
Août 1991	CDJA 29	Évènement	« Opération sourire »	Visite de ferme laitière et porcine
Octobre 1991	FDSEA 29	Instance	Création commission communication	/
Février 1992	Chambre d’agriculture du Finistère	Tribune	« 11 325 agriculteurs du Finistère s’engagent pour l’environnement » « Les agriculteurs du Finistère se jettent à l’eau »	Encarts dans la presse quotidienne régionale généraliste
7 juin 2000	FNSEA Organisations de producteurs porcins	Association	Centre de documentation des métiers du porc	Défense des métiers et des produits du porc ²⁷⁵
2002	Confédération française de la coopération agricole	Outil financier	Fonds de communication pour	Plan de communication sur 4 ans (fondation, « campagnes médias », événements) ²⁷⁶
2009	CRAB, FRSEA, JA, Union des groupements, UGPVB, Coop de France	Association	Comité pour une agriculture positive (CAP Bretagne)	Mettre « en évidence le travail et les actions accomplies » Création d’un blog
Septembre 2010	Bretagne Unie, FDSEA 29	Manifestation	1 500 personnes disent « Breizh » à la vie au Pays	Rassemblement à Sainte-Anne-la-Palud ²⁷⁷
Septembre 2011	Collectif « pour une Cornouaille vivante et dynamique » présidé par Alain Le Bellac (FDSEA)	Manifestation	« Vivre et travailler ensemble au pays »	1500 manifestants
Septembre 2011	Groupement porcin Porfimid	Action	« Les éleveurs sont à poil »	11 éleveurs posent nus sur une plage de Pleyben (29)
2012	Banques, Coopératives, UGPVB, Groupama	Association	Agriculteurs de Bretagne	Opérations de communication, événements, visites de fermes.

Source : *Paysan Breton, Espace Ouest, Lettres aux adhérents de la FDSEA 29.*

²⁷⁴ Site internet officiel du Comité régional porcin. <https://eleveurdeporcobreton.bzh/comite-regional-porcine-de-bretagne/>. (Consulté le 30 juillet 2025)

²⁷⁵ L’annuaire des entreprises. Disponible à l’adresse : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/ctre-documentation-metiers-du-porc-cdmp-434056933>

²⁷⁶ Paysan Breton, n°2449, 29 mars 2002.

²⁷⁷ Contre-manifestation au rassemblement organisé le même jour par le collectif douarneniste "Baie de Douarnenez Environnement" et plusieurs associations environnementales.

- Une communication qui reste très contrôlée et verticale.

L'importance politique et économique des modes de communication s'observe avec les évolutions de la presse agricole. Alors que « dans les années 1960 les élites jouaient de concert, deux décennies plus tard les fractions dominantes du champ journalistique tendent à s'allier avec les plus dominés de l'espace syndical. Privé de soutiens médiatiques, le syndicalisme majoritaire est critiqué pour sa défense d'un modèle agricole polluant » (Chupin, Mayance 2016). C'est dans ce contexte, que le syndicalisme majoritaire cherche à renforcer la presse agricole, en créant Espace Ouest, premier journal régionalisé des FDSEA bretonnes, en 1989. En 2005, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre avec la création du journal Terra qui remplace Espace Ouest. A la différence d'Espace Ouest, dirigé, financé, organisé uniquement par le syndicat, Terra est portée financièrement par les chambres d'agriculture. Ce projet est critiqué au sein de la Chambre, on dénonce « un mélange entre journal syndical et journal de l'assemblée consulaire », une « privatisation d'un journal »²⁷⁸. La FDSEA pouvait ainsi bénéficier des moyens financiers et de la légitimité institutionnelle de la CA. Du point de vue de sa légalité juridique, le partenariat entre syndicat et chambre posait question :

« L'essentiel du financement de Terra était réalisé par la Chambre d'agriculture, mais ça c'est à la limite de la légalité. La Chambre d'agriculture étant un organisme consulaire, semi-publique, il y a des fonds publics et la Chambre a pour devoir de vulgariser ses travaux de recherche mais elle n'a pas droit de sélectionner son auditoire. C'est pour ça qu'ils faisaient une sur-diffusion, une fois par mois, ou tous les 15 jours ».
(Entretien avec Didier Le Du, rédacteur en chef de Paysan Breton)

La FDSEA 29 souhaite maintenir la construction verticale traditionnelle des discours syndicaux avec une ligne fixée par les dirigeants et destinée à être défendue dans les réunions, rassemblements locaux, médias généralistes, évènements. La filière porcine rappelait en 1995 qu'il « est important que les éleveurs présents dans les assemblées des communes, dans toutes les réunions traitant de la pollution, réagissent chaque fois que les nitrates sont cités comme cause possible de la marée verte »²⁷⁹. Dans les Lettres aux adhérents, la FDSEA mentionne un « intranet » où des « argumentaires » sont disponibles afin d'être utilisée comme outil de défense unitaire et homogène face à la médiatisation des algues vertes. La FDSEA invite ses adhérents à participer directement à la communication : « n'hésitons pas à dire à nos voisins que le travail mené au quotidien par la profession se traduit par une baisse régulière des teneurs moyennes en nitrate des eaux de surface : autour de 35 mg/l en 1994, et autour de 28 mg/l en 2009 »²⁸⁰, « la FDSEA t'incite à valoriser les résultats obtenus par les agriculteurs bretons en matière d'environnement ! »²⁸¹. En 2019, la FDSEA invite ses adhérents, qui peuvent devenir des « relais » grâce à « quelques clés de communication » qu'il faut diffuser dans « un repas de famille, avec des voisins, à la sortie de l'école, dans l'association de quartier et avec (les) élus locaux »²⁸². En 2019 également, la Chambre d'agriculture organise des ateliers pour travailler sur « des argumentaires dans cinq productions (lait, porc, viande bovine, aviculture, cultures) », afin d'adopter des réflexes de défense dans un contexte où l'environnement est au cœur des tensions politiques agricoles : algues vertes, bien-être animal, glyphosate, OGM.

²⁷⁸ Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture du Finistère du 7 avril 2006.

²⁷⁹ Atout Porc actualité, n°15, décembre 1995.

²⁸⁰ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°123, juillet-août 2010.

²⁸¹ Lettres aux adhérents de la FDSEA 29, n°173, février 2015.

²⁸² Terra, n°699, 19 juillet 2019.

Le problème des pollutions azotées et des algues vertes a donc favorisé le renforcement et le développement des stratégies de communication de la FDSEA et l'a poussé à contrôler, à structurer davantage encore son expression interne et externe au monde agricole.

- Une communication professionnelle longtemps restée silencieuse sur les algues vertes

Les organisations agricoles majoritaires ont donc largement investi le champ de la communication et de la production de discours sur l'enjeu des pollutions azotées et des algues vertes. Mais contrairement aux pollutions des eaux par les nitrates qui ont une présence continue sur toute la période et dans toutes les sources étudiées, les algues vertes prennent elles une place bien plus restreinte. Elles apparaissent véritablement à partir de 2009, voire 2010 (Figure 1), lorsqu'elles deviennent un enjeu politique majeur à l'échelle régionale mais aussi nationale. Elles existent depuis longtemps sur les côtes bretonnes, elles ont fait l'objet de nombreux travaux scientifiques démontrant leur lien avec les activités agricoles, mais malgré tout cela leur présence est rare voire inexistante, entre 1990 et 2020, dans la presse agricole professionnelle.

Dans les années 1990 et début des années 2000, la profession majoritaire ignore et invisibilise le phénomène des algues vertes. La première image des algues vertes qui a été relevée dans les différentes sources de presse agricole date de 2006. Avant 2009, les algues vertes sont souvent mentionnées dans des expressions non pas de la profession majoritaire mais plutôt d'autres acteurs comme les services déconcentrés de l'Etat, la Draf²⁸³ qui parle, en 2000, d'algues vertes proliférantes qui « demeurent un phénomène durable »²⁸⁴, ou la communauté scientifique à travers les déclarations du Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva) ou du Conseil scientifique de l'environnement. Celui-ci, par la voix d'Alain Ménesguen, informe les lecteurs qu'il « faudrait descendre la concentration en nitrate des rivières concernées à 10, voire 5 g/L, alors que cette teneur se situe plutôt en moyenne à 32 - 33 mg/L en Bretagne ». Alors que les organisations agricoles majoritaires affirmaient avoir résolu le problème d'une teneur trop importante de nitrates dans les eaux bretonnes, elles sont rattrapées par les algues vertes qui une nouvelle fois donne l'occasion d'ouvrir le débat sur une transformation du modèle agricole breton.

²⁸³ Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

²⁸⁴ Paysan Breton, n°2363, 7 juillet 2000.

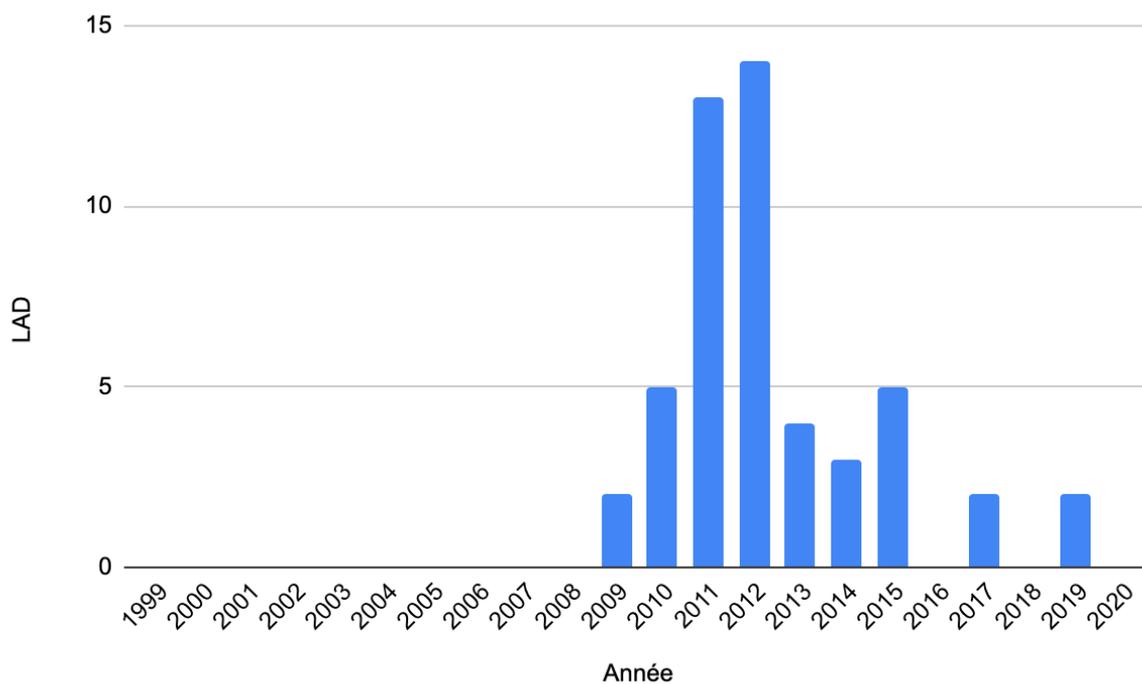


Figure 1 : Nombre de passages mentionnant les "algues vertes" ou les "marées vertes" dans les lettres aux adhérents (LAD) de la FDSEA 29 entre 1999 et 2020 (*Silas Chausse Meynard, 2025*)

Conclusion

L'analyse de l'expression de la profession majoritaire finistérienne face aux pollutions et aux algues vertes montre que ces enjeux environnementaux ont percuté le monde agricole finistérien, et breton, en remettant en cause non seulement la matrice du modèle agricole défendu par les organisations majoritaires, mais aussi leur pouvoir d'influence sur les politiques agricoles. Les réglementations environnementales ont poussé ces organisations à faire de la construction de discours et de la production d'éléments de communication une priorité pour défendre leurs logiques économiques, leurs visions politiques de l'avenir de l'agriculture bretonne, leur pouvoir d'influence sur l'État et leur place au sein de l'organisation socio-économique du Finistère et de la Bretagne. Ces discours et éléments de communication ont en retour influencé la définition et donc la gestion du problème public des pollutions azotées et des algues vertes, d'une part dans la réception par le monde agricole des réglementations et donc dans l'évolution des pratiques et d'autre part dans la production même de nouvelles normes réglementaires.

Cette production de discours a aussi constitué une épreuve pour l'unité interne de ces organisations professionnelles majoritaires. L'évolution de ces discours, selon les émetteurs et selon les sources, souligne en effet le caractère construit du concept d'unité professionnelle, puisque « la profession » est elle-même traversée par des fractures politiques mises au grand jour par les enjeux environnementaux. Les discours sur les pollutions azotées et les algues vertes montrent la difficulté à concilier la ligne nationale de la FNSEA, plus volontariste dans l'endossement des enjeux environnementaux, avec la ligne des FDSEA locales qui doit

répondre aux réalités territoriales particulières, à ses adhérents et à un contexte économique propre à la région. Les pollutions azotées et les algues vertes cristallisent également les fractures idéologiques anciennes du monde agricole, qui opposent les syndicats dits « de gauche » comme la Confédération Paysanne, Paysans Travailleurs, aux syndicats majoritaires attachés au modèle conventionnel que sont la FDSEA et le CDJA 29. En effet, en touchant aux piliers de l'organisation agricole tels que les règles foncières, avec les plafonds d'épandages sur une superficie maximum, l'enjeu du renouvellement des générations, avec les interdictions d'extension et d'installation dans les ZES, ou la poursuite des ateliers hors-sol, les discussions sur les pollutions azotées et les algues vertes confrontent des valeurs politiques, de la liberté entrepreneuriale de certains groupements de producteurs porcins à l'égalitarisme social d'une frange de la FDSEA. Cependant, afficher ces divisions est un risque d'affaiblissement politique pour la profession majoritaire qui explique sa recherche perpétuelle d'une unité de discours face aux réglementations environnementales. Cela explique aussi la volonté d'orienter les débats vers des sujets plus consensuels en interne comme la désignation d'autres responsables au problème des pollutions azotées, tels que les stations d'épuration des « urbains » ou les écologistes « extrémistes », tout en alimentant le doute sur les travaux scientifiques qui pointent les responsabilités agricoles du problème.

Les discours de la profession majoritaire face aux réglementations environnementales n'ont pas connu, fondamentalement d'évolutions majeures même si la médiatisation croissante du problème, l'accumulation des décisions de justice, des réglementations nationales et européennes ont pu durcir les positions exprimées. On constate, en réalité, l'inertie des visions et logiques politico-économiques de la profession majoritaire à travers des outils discursifs employés de manière continue entre 1990 et 2020. La variation des stratégies discursives dépend du contexte économique ou médiatique mais surtout du type de réglementation promue. Lorsque ces dernières sont incitatives à travers des aides financières ou des logiques d'engagement volontaire, la profession majoritaire adopte un discours faisant de la concertation et de la négociation ses maîtres mots tandis qu'au contraire, elle rejette les normes contraignantes pouvant remettre en cause le volume de production ou la spécialisation agricole de la région. Les registres discursifs utilisés de manière continue sont nombreux : fierté des résultats environnementaux obtenus, place historique dans le développement économique breton du secteur agricole, capacité d'innovation de la profession, menace sur les emplois et risque d'une disparition économique, nécessité de devoir exporter et d'être compétitif sur le marché européen. La continuité de ces registres discursifs est la face visible de la continuité des objectifs politiques de la profession majoritaire : retarder l'action publique en matière de réglementation ou amoindrir ces ambitions et objectifs, freiner la publicisation du problème public, favoriser les mesures curatives, accaparer des sources de financement au nom de l'adaptation des exploitations aux enjeux environnementaux. C'est finalement une profession majoritaire paradoxale que les discours sur les pollutions azotées et les algues vertes révèlent. Une profession qui d'une part multiplie les opérations de communication et de transparence pour défendre son « image » tout en demandant des débats rationnels, modérés, enracinés dans la réalité agricole, du vivant, du « bon sens paysan » et une profession qui, d'autre part, utilise aussi largement la stratégie de la conflictualisation et de la division entre d'un côté des agriculteurs qui fournissent des « efforts » et de l'autre des consommateurs contradictoires, des citoyens qui ne saisissent pas tous les enjeux, des écologistes radicaux et irrationnels. Cette dualité d'une profession ouverte et fermée, offensive et défensive, permet de montrer la FDSEA 29 comme un acteur modéré et ouvert à la négociation avec l'État tout en solidifiant sa base syndicale à travers l'image d'une profession victime et accusée injustement par la société civile organisée (écologistes, associations, médias généralistes).

Enfin, l'hypothèse préliminaire d'une défense du modèle agricole breton comme priorité des discours de la profession majoritaire est la seule qui s'avère vérifiée. La taille du cheptel animal et la spécialisation en productions animales sont deux « totems », deux tabous pour la profession majoritaire. La radicalité discursive de la FDSEA 29 à l'encontre de l'UDSEA entre 1995 et 2001 est la conséquence directe de la mise en débat de ces totems par certaines déclarations de l'UDSEA et de la Confédération paysanne. La place prépondérante des solutions technologiques et notamment des stations de traitement des effluents d'élevage, montre que la profession majoritaire fait de la poursuite de la croissance des cheptels et du maintien d'une filière porcine puissante, des priorités absolues, malgré les pressions externes, et parfois internes, à écologiser le modèle agricole breton. L'étude des discours, des déclarations des représentants de la FDSEA 29 et de leurs alliés nous rappelle aussi l'inertie du modèle agricole, le poids des récits historiques autour d'un développement agricole profond qui a permis à la Bretagne de connaître une croissance économique importante après la Seconde Guerre mondiale.

Cette défense continue du modèle agricole breton et la capacité des organisations professionnelles majoritaires à produire un discours unifié, malgré des dissensions et des tensions internes fortes, tout en s'appuyant sur différentes stratégies discursives sont autant d'éléments qui ont complexifié la résolution du problème des pollutions azotées et des algues vertes. Si entre 1990 et 2020, les concentrations en nitrates des cours d'eau bretons ont connu une diminution en passant de 43,30 milligrammes par litre (percentile 90²⁸⁵) en 1995, à 43,76 en 2005, 35,11 mg/l en 2015 et 32,79 mg/l en 2024²⁸⁶, on est encore loin des « 10 mg/l, au-dessus de laquelle les algues vertes se développent » (Durand et al. 2014). Les relevés quantitatifs des ramassages d'algues vertes échouées sur les plages montrent ainsi leur présence continue. S'il est possible de constater des diminutions sur plusieurs années dues à des éléments conjoncturels, globalement les quantités ramassées dans le Finistère peinent à véritablement baisser, entre 1997 et 2022, elles se situent entre 10 000 et 30 000 mètres cubes ramassés par an, avec des pics à plus de 30 000 m³ en 1999, 2000 puis 2009, 2011 et 2012²⁸⁷. En 2025, le problème des algues vertes se montre toujours aussi tenace. Les échouages de juin 2025 « ont atteint un niveau record »²⁸⁸ dans le village de Kerlaz, près de Douarnenez (29). La question du cheptel reste elle aussi sur la table, pour Dominique Stephan²⁸⁹, il « n'y a pas plus d'exploitation d'élevages mais il y a plus d'animaux donc on ne va pas y arriver ».

Ces différents résultats appelleraient à des recherches et à des comparaisons supplémentaires. Il serait ainsi utile de se pencher sur les discours des opposants à la FDSEA 29 et ses alliés au sein du monde agricole finistérien entre 1990 et 2020. Comparer les positions des représentants de la profession majoritaire finistérienne avec ceux de leurs homologues costarmoricains

²⁸⁵ Le percentile 90 permet ici de d'indiquer la teneur en nitrates en dessous de laquelle se situent 90 % des relevés effectués et au-dessus de laquelle se situent 10% des relevés. Plusieurs réglementations sur l'eau utilisent cet indicateur pour mesurer la conformité des normes de qualité.

²⁸⁶ Nitrates dans les cours d'eau bretons : analyse de l'évolution annuelle depuis 1995. Observatoire de l'environnement en Bretagne. Observatoire de L'environnement En Bretagne. Disponible sur : <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/nitrates-dans-les-cours-deau-bretons-analyse-de-levolution-annuelle-depuis-1995>. (Consulté le 26 juin 2025).

²⁸⁷ Site officiel du Centre d'Etudes et de valorisation des Algues (CEVA). Disponible sur : <https://www.ceva-algues.com/document/ramassage-des-algues-vertes/>. (Consulté le 1er juillet 2025).

²⁸⁸ Le Charpentier Manon. (2025). « Algues vertes. « On ramasse, mais ça ne sert à rien » La baie de Douarnenez victime d'échouages massifs cet été ». France 3 Bretagne. 19 août 2025. Disponible sur : <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/finistere/quimper/algues-vertes-on-ramasse-mais-ca-ne-sert-a-rien-la-baie-de-douarnenez-victime-d-echouages-massifs-tout-l-ete-3203165.html>. (Consulté le 25 août 2025).

²⁸⁹ Conseiller municipal à Kerlaz délégué à l'environnement.

pourrait aussi enrichir les conclusions tirées de cette étude. Enfin, nous n'avons pas, en raison des sources choisies, pu comparer les différences entre les discours de la profession majoritaire diffusés dans la presse agricole et ceux dirigés vers la presse généraliste, qui s'adressent alors non pas aux seuls agriculteurs mais à l'opinion publique, elle-même influençant les pouvoirs publics. Des prolongements de cette étude pourraient aussi être menés dans le cadre de l'analyse de discours face à d'autres problèmes publics tels que le stockage de l'eau, de l'usage de certains produits phytosanitaires ou du développement de l'agriculture biologique.

Bibliographie

- BERNARDI, Valérie et BOINON, Jean-Pierre, 2009. L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*. 10 août 2009. N° 312, pp. 80-92. DOI 10.4000/economierurale.856.
- BOIRAL, Olivier, 2004. Environnement et économie : une relation équivoque. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne]. 1 novembre 2004. N° 5-2. DOI 10.4000/vertigo.3386. [Consulté le 29 juillet 2025].
- BONNY, Sylvie, 1997. L'agriculture raisonnée, l'agriculture intégrée et Farre - Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement. *Nature Sciences Sociétés* [en ligne]. 1997. Vol. 5. Disponible à l'adresse : <https://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/1997/01/nss19970501p64.pdf>
- BOURBLANC, Magalie, 2008. Le mythe de l'unité professionnelle agricole à l'épreuve de l'environnement : l'alliance fragile du syndicalisme majoritaire et des organisations coopératives dans la controverse sur les pollutions agricoles en Bretagne. [en ligne]. 2008. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/278017521_Le_mythe_de_l'unite_professionnelle_agricole_a_l'epreuve_de_l'environnement_l'alliance_fragile_du_syndicalisme_majoritaire_et_des_organisations_cooperatives_dans_la_controverse_sur_les_pollutions_agri [Consulté le 17 juillet 2025].
- BOURBLANC, Magalie, 2011. Des instruments émancipés : La gestion des pollutions agricoles des eaux en Côtes-d'Armor au prisme d'une dépendance aux instruments (1990-2007). *Revue française de science politique*. 12 décembre 2011. Vol. 61, n° 6, pp. 1073-1096. DOI 10.3917/rfsp.616.1073.
- BOURBLANC, Magalie et BRIVES, Hélène, 2009. La construction du caractère « diffus » des pollutions agricoles. *Études rurales*. 24 septembre 2009. Vol. 183, n° 1, pp. 161-176. DOI 10.4000/etudesrurales.8988.
- BRUN, Alexandre et HAGHE, Jean-Paul, 2016. Les médias, les algues vertes et le modèle agricole breton. *L'Espace géographique*. 7 juillet 2016. Vol. 45, n° 2, pp. 142-156. DOI 10.3917/eg.452.0142.
- BUSCA, Didier, 2003. Agriculture et environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux. Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique. *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains* [en ligne]. 15 juin 2003. N° 12/13. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ruralia/348?lang=fr> [Consulté le 23 juillet 2025].
- CANÉVET, Corentin, 1992. *Le modèle agricole breton: histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- CHEVASSUS-AU-LOUIS ET AL., 2012. Bilan des connaissances scientifiques sur les causes de prolifération de macroalgues vertes - Application à la situation de la Bretagne et propositions[Rapports publiés de l'IGEDD. [en ligne]. 2012. Disponible à l'adresse :

<https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0006970>
[Consulté le 27 juin 2025].

CHUPIN, Ivan et MAYANCE, Pierre, 2016. *L'agriculture en représentation(s). Luites médiatiques, luites syndicales*. [en ligne]. EHESS. ISBN 978-2-7132-2520-8. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/lectures/22633> [Consulté le 3 juillet 2025].

COUDURE et CASTAING, 1997. Bilan de fonctionnement d'une unité de méthanisation. Journées de la recherche porcine en France, 1997, vol. 29, pp. 335-342.

DÉPLAUDE, Marc-Olivier, 2022. Produire de la viande à grande échelle Les bâtiments d'élevage comme instruments de modernisation de la filière porcine dans la France des années 1970. In : *Politiques de la machine agricole. Approches sociologiques et historiques des trajectoires de mécanisation de l'agriculture (1945-2021)* [en ligne]. Paris, France. Juin 2022. Disponible à l'adresse : <https://hal.inrae.fr/hal-03719835> [Consulté le 26 juin 2025].

DION, Patrick et LE BOZEC, Serge, 1999. Contenu tissulaire des ulves en azote et phosphore comme facteurs limitants de leur croissance en baie de Douarnenez. Actes de colloques-IFREMER, 1999, p. 77-85.

DURAND, Patrick, MUNIER-JOLAIN, Nathalie G., COLINET, Laurence, et al. Gestion de la pollution d'origine agricole en Bretagne. 2014. Thèse de doctorat, auto-saisine. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-01603426> [Consulté le 4 juillet 2025].

GAMBINO, Mélanie, 2014. Les mutations des systèmes productifs français : le modèle breton, à revisiter. [en ligne]. PUM. pp. 371. Disponible à l'adresse : <https://shs.hal.science/halshs-01151135> [Consulté le 3 août 2025].

GUYENNET, Florent, FRAYSSE, Jean-Louis et ALBAR, Julien, 1999. Le biphasé en alimentation porcine, une pratique d'élevage doublement intéressante. Agreste cahiers, 2000, vol. 4, p. 27-35.

LE GOFFE, Philippe, 2005. *Bretagne Eau Pure : efficacité comparée des programmes volontaires et des autres instruments de politique environnementale* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-02338190> [Consulté le 30 juillet 2025].

LEVAIN, Alix, 2014. *Vivre avec l'algue verte : médiations, épreuves et signes* [en ligne]. Thèse de doctorat. Muséum National d'Histoire Naturelle. Disponible à l'adresse : <https://shs.hal.science/tel-01098682> [Consulté le 11 août 2025].

LEVAIN, Alix, 2022. Des savoirs d'expérience aux politiques de la connaissance. Les sociétés rurales face à l'étiologie des pollutions agricoles en Bretagne. *Lamy Jérôme et Vabre Sylvie (dir.), Les savoirs ruraux du Moyen Age à nos jours* [en ligne]. pp. 227-254. Collection Histoire. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-03912296> [Consulté le 4 juillet 2025].

LEVASSEUR, Pascal, 2004. *Traitement des effluents porcins*. Institut Technique du Porc.

MAHÉ, Louis-Pascal, DAUCÉ, Pierre, LE GOFFE, Philippe, LÉON, Yves, QUINQU, Maurice, SURRY, Yves, QUÉGUINER, G., FAYOLLE, M., LAROCHE-DUPRAZ, C., SAMSON, E., BACLE, M.C. et CARDOU, A.M., 1998. *Etude prospective sur l'agriculture bretonne* [en ligne]. Thèse de doctorat. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-02306140> [Consulté le 2 août 2025].

- MARTIN, Jean-Philippe, 2005. *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*. Paris : Découverte. Cahiers libres. ISBN 9782707160843.
- MÉNESGUEN, Alain, 2003. Les " marées vertes " en Bretagne, la responsabilité du nitrate. 143 p. Disponible à l'adresse : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/143/>
- NEVEU, Érik, 2017. L'analyse des problèmes publics : Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents. *Idées économiques et sociales*. 18 décembre 2017. Vol. 190, n° 4, pp. 6-19. DOI 10.3917/idee.190.0006.
- PASQUIER, Romain, 2002. Quand l'Europe frappe à la porte des régions : Européanisation et mobilisations régionales en France et en Espagne. *Politique européenne*. 2002. Vol. 7, n° 3, pp. 159-177. DOI 10.3917/poeu.007.0159.
- PERVANÇHON, Frank et BLOUET, André, 2002. Lexique des qualificatifs de l'agriculture. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*. Février 2002. N° 45, pp. 117-136. Disponible. l'adresse : <https://hal.science/hal-01202642/>
- PIRIOU, Jean-Yves, 1985. Les marées vertes sur le littoral breton - Bilan 1985. [en ligne]. 1 janvier 1985. Disponible à l'adresse : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00103/21462/> [Consulté le 4 juillet 2025].
- PUJOL, Jean-Luc, 2011. Les algues vertes : regard sur la polémique. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*. Décembre 2011. Vol. 61, n° 61, pp. 27-28.
- PURSEIGLE, François, 2010. Chapitre 8 / La coordination rurale : Un nouvel acteur sur l'Échiquier syndical. In : *Les mondes agricoles en politique* [en ligne]. Presses de Sciences Po. pp. 241-272. [Consulté le 26 août 2025].
- RACAPÉ, Joseph, 2008. Les OPA et l'environnement : l'incompréhension ! *Pour*. 2008. Vol. 196197, n° 1, pp. 238-245. DOI 10.3917/pour.196.0238.
- RAINELLI, Pierre et VERMERSCH, Dominique, 1997. *Les pollutions d'origine agricole et l'application du principe pollueur-payeur* [en ligne]. Thèse de doctorat. Auto-saisine. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-01594277> [Consulté le 10 août 2025].
- ROGUET, Christine, DUFLOT, Boris et RIEU, Michel, 2017. Évolution des modèles d'élevage de porcs en Europe et impacts sur les performances technico-économiques. *Économie rurale*. 8 mars 2017. Vol. 357358, n° 1, pp. 73-86. DOI 10.3917/ecru.357.0073.
- ROGUET, Christine, MASSABIE, Patrick, RAMONET, Yannick et RIEU, Michel, 2009. Les élevages porcins de demain vus par les acteurs de terrain. *Journées Recherche Porcine*. 2009. Vol. 41, pp. 285-290.
- TREGARO, Yves, 2011. La filière porcine française face à l'épreuve du dynamisme de la filière nord-européenne : la filière porcine. [en ligne]. 2011. DOI 10.4267/2042/48066. [Consulté le 10 août 2025].

Liste des annexes

Annexe I : Structure des entretiens semi-directs.....	1
Annexe II : Carte des bassins versants du Finistère et du type d'action réglementaire appliquée en 2010.....	2
Annexe III : Exemple d'un numéro de Paysan Breton (N°1840, 9 février 1990).....	3
Annexe IV : Exemple d'un numéro d'Espace Ouest (N°376, 3 avril 1998)	4
Annexe V : Grille de mots clés pour analyser la presse agricole	5
Annexe VI : Comparaison de la production porcine bretonne de 1970 à 2010 avec celle des Pays de la Loire, de la Basse-Normandie et de la France (hors Grand Ouest)	6
Annexe VII : Spécialisation de l'agriculture bretonne en productions animales.....	7
Annexe VIII : Évolution du percentile 90 moyen de la concentration en nitrates en Bretagne .	8
Annexe IX : Évolution du nombre de truies par élevage au Danemark, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne entre 1985 et 2010.....	9
Annexe X : Les multiples mandats de Guillaume Roué.....	10
Annexe XI : Comparaison des résultats des sections départementales bretonnes de la FDSE, alliée au CDJA, aux élections consulaires entre 1989 et 2019	11
Annexe XII : Évolution du volume de ramassage des algues vertes en Bretagne entre 1997 et 2022	12

Annexe I : Structure des entretiens semi-directs

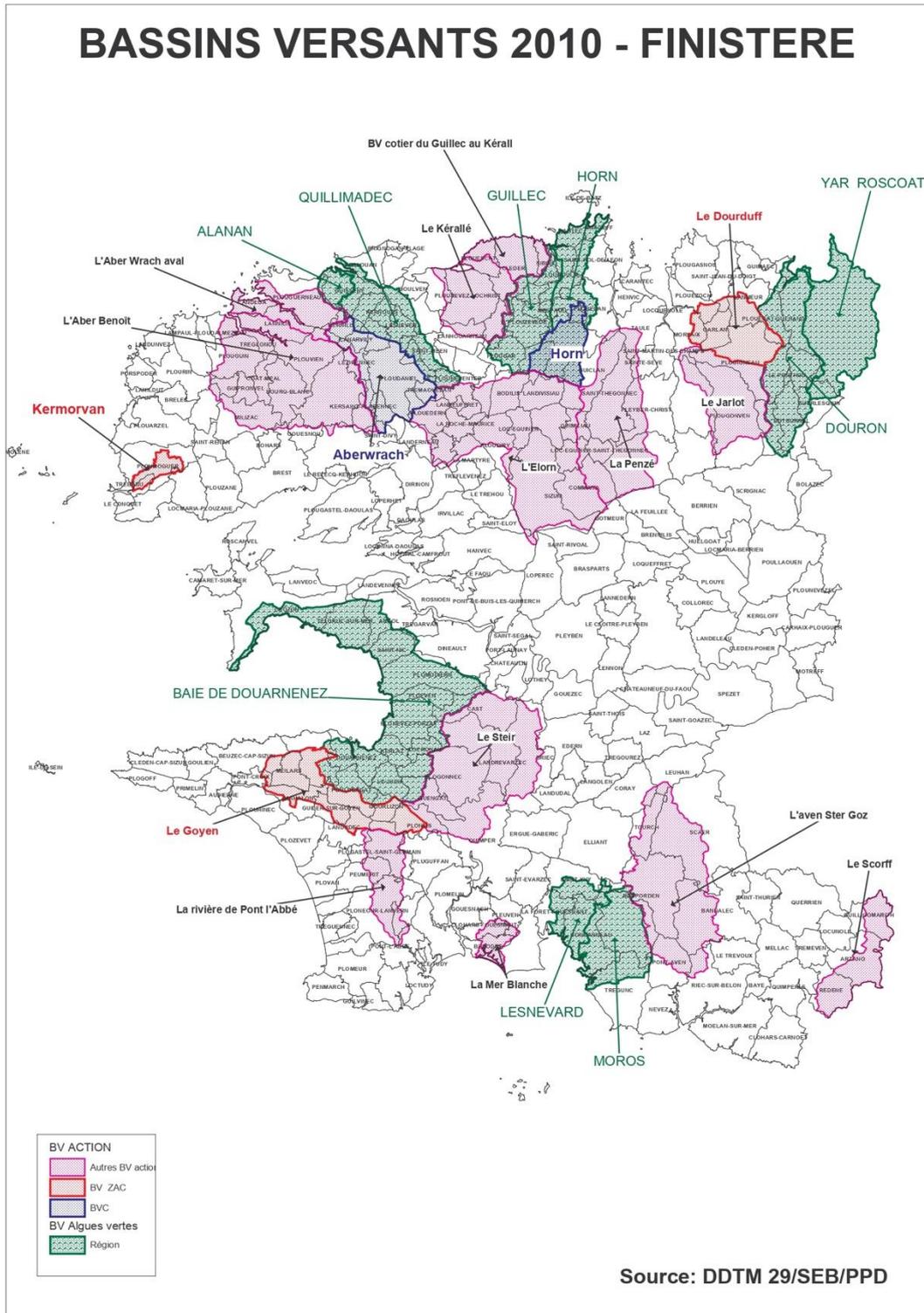
Questions destinées aux agriculteurs :

1. Comment définissez-vous votre activité agricole ? Quels sont vos choix de production (échelle, taille du cheptel, systèmes d'exploitation, mécanisation, débouchés) ?
2. Quelles sont/étaient vos sources d'information agricole (bulletin, journal, revue) ?
3. Quelles organisations vous fournissent ces informations (syndicat, coopérative, chambre, autre) ?
4. Quelle est la fréquence de réception de ces informations (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) ?
5. Quelle documentation était la plus lue, la plus utile, la plus intéressante pour vous ? Quelle documentation privilégiez-vous ?
6. Dans quelle mesure ces bulletins/documents d'information étaient déterminants pour votre activité, pour vos choix financiers et techniques ?
7. Avez-vous suivi des formations ? Si oui, ont-elles été modifiées vos pratiques ?
8. Dans quelle mesure les conseillers agricoles, techniques font évoluer vos pratiques ?
9. Êtes-vous toujours en accord avec les préconisations suggérées par les organisations professionnelles ?
10. Est-ce que ces préconisations allaient toutes dans le même sens ou pouvaient parfois être contradictoires (entre Chambre, coopératives et syndicats) ?

Questions destinées aux représentants des organisations professionnelles agricoles :

1. Comment informez-vous les agriculteurs (bulletin, journal, revue) ?
2. A quelle fréquence (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) ?
3. Quel est le public visé (adhérents, ensemble des agriculteurs, grand public, acteurs économiques, institutionnels) ?
4. Quel est le tirage de ces bulletins/ revues ? Comment ce tirage a-t-il évolué dans le temps ?
5. Quelle est la zone géographique concernée ?
6. Qui sont les auteurs (journalistes, conseillers techniques, prestataires), où travaillent-ils (Finistère, Rennes, Paris) et par qui sont-ils rémunérés ?
7. Existe-t-il des communications par filière ? Par territoire ?
8. Quelles sont vos thématiques de prédilection ?
9. Quels sont les objectifs de vos communications (informations, préconisations, mises en garde, prospective) ?
10. Qui finance et comment sont financés ces canaux d'information ?

Annexe II : Carte des bassins versants du Finistère et du type d'action réglementaire appliquée en 2010



Source : Direction départementale des territoires et de la Mer du Finistère, 2010.

PAYSAN BRETON

N° 1840
9 Février 1990

abonnement - le numéro : 2 F 70
abonnement annuel 110 F
2, avenue du Châtelier Sans Press
37 88 - 37190 PLÉLAIN
Tel. 06.14.43.43

Pluies et tempêtes sur la Bretagne

Un record battu à Brest

Pluies abondantes et tempêtes ont occasionné inondations et dégâts importants en janvier et début février. Le record de pluies depuis 1945 a même été battu à Brest-Guipavas pour le troisième trimestre de janvier avec 345,7 mm contre 32,1 mm depuis 1945.

Les quantités d'eau du mois de janvier sont pas globalement très anormales, les deux premières décades avaient eu plutôt sèches. Par contre, les vannes sont ouvertes depuis une quinzaine de jours.

Car, les agriculteurs et les collectivités souhaitent des pluies abondantes pour reconnaître les réserves mises à mal en 1989. Malheureusement trop important si peu de temps, en particulier sur le littoral et le Morbihan, les pluies ont occasionné de nombreuses inondations.

En outre elles ont été accompagnées de vents très violents plusieurs jours durant, causant des dégâts importants aux cultures agricoles.

Ces semaines, la météorologie nationale prévoit à nouveau des perturbations.

(Lire en page 2)



La production porcine au Danemark

Du cochon d'abord, l'environnement après

(Lire page 13)



Navigation fluviale s'est penchée sur le litier de porcs danois.

Editorial

Le marché-roi

LES marchés agricoles sont un jeu comme nous en ce moment. Les sautes d'humeur du temps provoquent fortes humes, bronchites ou gripes. De même les vents quelques peu imprévisibles de l'Europe de l'Est provoquent un brusque accès de fièvre sur des marchés où l'on se remet à parler d'excédents agricoles.

C'est vrai depuis quelque temps pour le blé. Faute d'encouragement à l'exportation par une Commission de Bruxelles tout à fait timorée face à la pression américaine, la déprime crée une situation incertaine.

À tel point que les éleveurs voient poindre la perspective d'un stock de quatre millions de tonnes en fin de campagne.

C'est vrai aussi et c'est plus nouveau pour la production laitière. Alors que les "montagnes" de beurre ou de poudre de lait dans la C.E.E. n'étaient plus pour tous qu'un souvenir, voici que resurgit la peur des excédents de beurre. Crainte fondée ou manœuvre pour faire pression sur les prix, Bruxelles a de nouveau autorisé les achats à l'intervention dans plusieurs États membres.

Et FOMILAIT chez nous décline que 1990 sera "l'année du retour sur réalité", compte tenu du retournement des réserves intervenu au dernier trimestre 1989. En fait, le marché se révèle très sensible et il faut prévoir un retour passager à l'intervention du fait de la reprise de la production (légère augmentation des quotas), et de la réduction de la demande internationale.

La situation est donc à nouveau délicate dans une filière laitière où le "tourbillon de température" doit être suivi de très près. D'autant plus que l'on sentait aller chez nous tout droit vers un nouveau dépassement du quota national (de 80 à 180 000 tonnes selon les estimations). D'autant plus aussi que les "vents de l'Est" peuvent perturber les marchés à moyen terme comme cela a été le cas récemment pour le porc. Un fort potentiel de production existe dans certains pays. La Hongrie en particulier se préoccupe déjà des facilités d'accès au marché européen.

Conséquences pratiques pour les producteurs : afin d'éviter de provoquer à nouveau des cette année des excédents de beurre, les entreprises devront sans doute mettre la pédale douce sur le prix du lait.

Les éleveurs n'avaient pas besoin de cela, ce qui serait sollicité avec les collectivités locales pour remplacer l'État dans le financement de la restructuration laitière, selon les propositions du groupe de travail sur la mobilité des quotas.

Mais la dure loi du marché-roi est là qui s'impose chez nous, comme sur les plans européen et mondial. Pour le commissaire européen à l'Agriculture le "travail de sérénité" est indispensable si l'on veut célébrer comme il vient de le faire à Berlin la Politique Agricole Commune, un "modèle qui de comparaison nulle part ailleurs, que ce soit l'Est ou l'Ouest".

Cette déclaration d'auto-satisfaction pour politique qui ne consiste ni plus ni moins à une gestion au jour le jour des marchés, doute inévitable devrait néanmoins être tempéré par l'attitude de Bruxelles sur le marché mondial. N'est-ce pas le même Ray Mac Sharry qui vient de déclarer à propos des négociations du GATT que la C.E.E. avait mis en œuvre des réformes qui en 1986 avaient abouti à une diminution du soutien à l'Agriculture de 10 % pour les terres arables et 15 % pour l'élevage, "alors que nos concitoyens mondiaux sont loin d'en avoir fait autant".

Alors, ici du marché sans doute, en y toujours sûr et tard. Mais ce marché est lui tributaire de décisions politiques. On va bientôt lors des négociations du GATT, à pensables professionnels de savoir être soit par un lobbying actif soit par une politique constante, en sachant que l'an monde agricole se joue tous les jours à Bruxelles.

Sommaire

- Page 3 : Loi complémentaire agricole : piales dispositions. Les lauréats de notre concours photo
- Page 4 : Efficacité et mieux vivre : la formes d'association.
- Page 6 : La décennie des mutations : pour le porc ?
- Page 7 : La retraite des exploitants
- Page 8 : Volailles de chair : "attention baissement".
- Page 17 : La viande de bœuf à bifte



REUSSIR

ESPACE OUEST

CÔTES D'ARMOR ★ FINISTÈRE ★★ ILLE-ET-VILAINE ★★★

COMITÉ RÉGIONAL PORCIN

UN LIEU DE CONSENSUS

DANS NOS ÉDITIONS

CÔTES D'ARMOR
CRÉDIT AGRICOLE : BILAN POSITIF
Le président Morvan et son directeur Jean-Paul Eudo affichaient un large sourire lors de leur assemblée générale annuelle. Les chiffres sont bons, les prochains défis ambitieux. Page C.

FINISTÈRE
LE PIDIL : INSTALLER HORS CADRE FAMILIAL
Le programme pour l'installation et le développement des initiatives locales a été présenté le 26 mars à l'occasion de l'assemblée générale de l'Adasea. Page B.

ILLE-ET-VILAINE
AG DE LA FDSEA : ENVIRONNEMENT ET PAC
Mardi, l'assemblée générale de la FDSEA a permis de braquer les projecteurs sur deux thèmes : l'environnement et la réforme de la Pac. Pages A et B.

CÉRÉALES

BONNE RÉCOLTE ANNONCÉE

Tandis que l'AGPB critique vertement la baisse des compensations Pac, une politique «d'apprentis comptables», la Fao prévoit de bonnes récoltes céréalières pour 1997. Seule ombre au tableau : l'approvisionnement précaire des pays d'Afrique. Page 6.

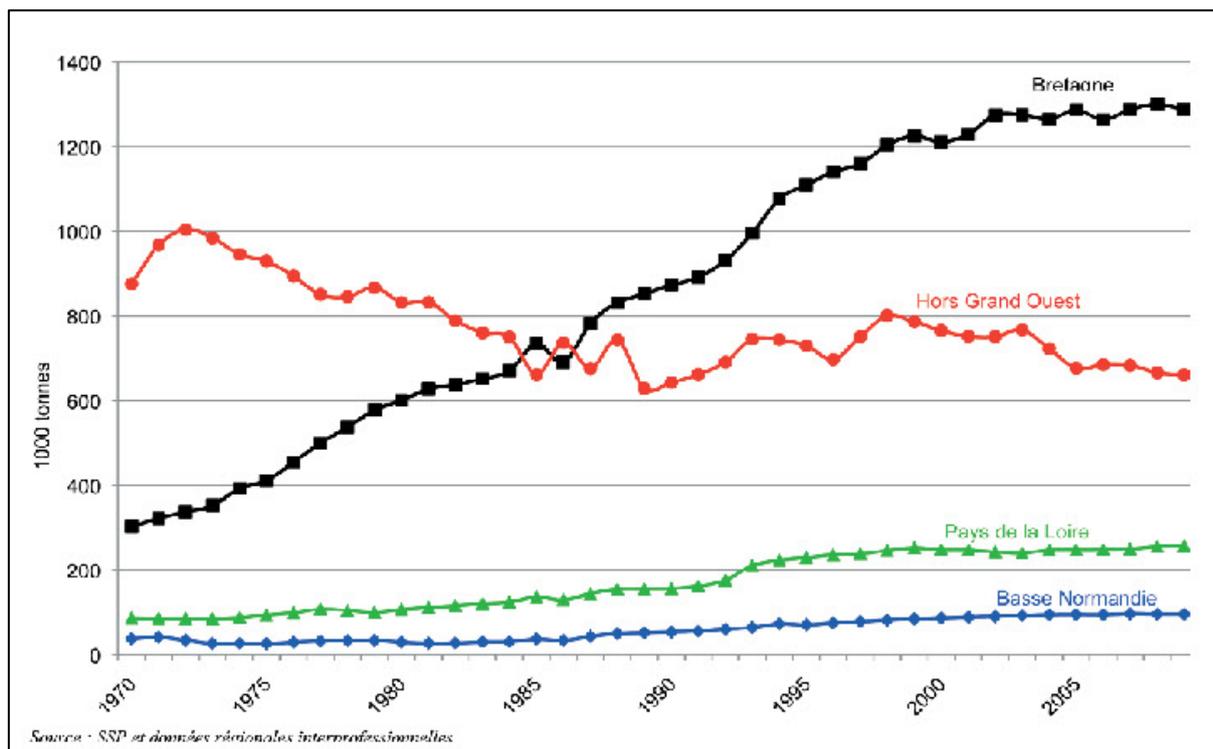
Si un article figurant dans ce sommaire vous intéresse, n'hésitez pas à nous le demander. (02.99.29.59.54)

puis sa création en 90, le CRP s'affirme le lieu de l'union des représentants des producteurs de porc brebis sur le territoire, et s'est donné pour mission de promouvoir les produits porcins et l'image de la production porcine et d'expliquer les pages 8 et 9.

Annexe V : Grille de mots clés pour analyser la presse agricole

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
N°	Date	Titre/sujet	Lu	Scan	Algues/marées vertes	Eutroph	Nitrates/eau	Gestion lisier	Règlementation	Vision éco/citoyen	Lutte syndicale	Unité OPA	Pays européens	Science/autres responsab	Ecolos	Image/Com
N°1835	05/01/1990	Bilan 1989 Maîtriser l'alimentation pour réduire l'azote	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1836	12/01/1990	Plan écologique breton : renforcement aux usines de dénitrification (trop cher), "certaine déconcentration" dans le 22 et 29, circulaire du préfet portant de 100 à 40 porcs par ha.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1837	19/01/1990		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1838	26/01/1990		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1839	02/02/1990	Représentativité syndicale : l'UDSEA attend le projet de décret concernant la représentativité syndicale.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1840	09/02/1990	La production porcine au Danemark : Du cochon d'abord, l'environnement après Entretien avec un éleveur sur la fertilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1841	16/02/1990		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1842	23/02/1990	Lisier de porc et environnement, Coopagri Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°1843	02/03/1990	"Brice Lailonde rend les agriculteurs responsable de la pollution des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
N°1844	09/03/1990	Editorial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Annexe VI : Comparaison de la production porcine bretonne de 1970 à 2010 avec celle des Pays de la Loire, de la Basse-Normandie et de la France (hors Grand Ouest)



Source : Yves Tregaro, 2011.

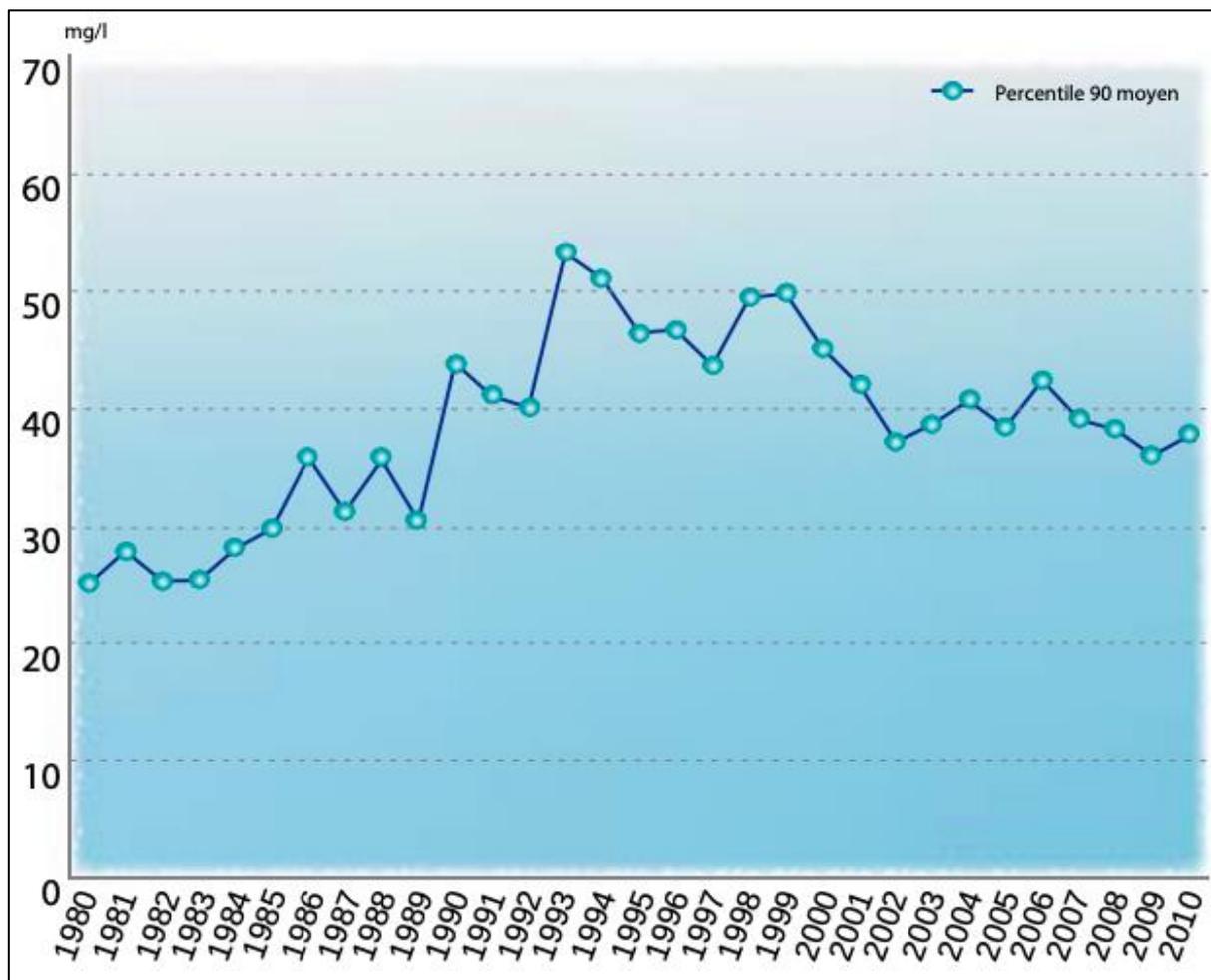
Annexe VII : Spécialisation de l'agriculture bretonne en productions animales

Année	Otex ²⁹⁰	Nombre d'exploitations		Part des exploitations bretonnes dans le total national
		Bretagne	France	
1988	Bovins lait	35 870	174 756	20,53%
	Hors sol	15 296	54 098	28,27%
2000	Bovins lait	15 485	76347	20,28%
	Hors sol	11 497	40265	28,55%
2010	Bovins lait	10 193	50 226	27,69%
	Hors sol	8 273	29 881	27,68%
2020	Bovins lait	7 369	35 029	21,04%
	Hors sol	5 431	18 658	29,11%

Source : Silas Chausse Meynard, d'après les données du recensement agricole, 2025.

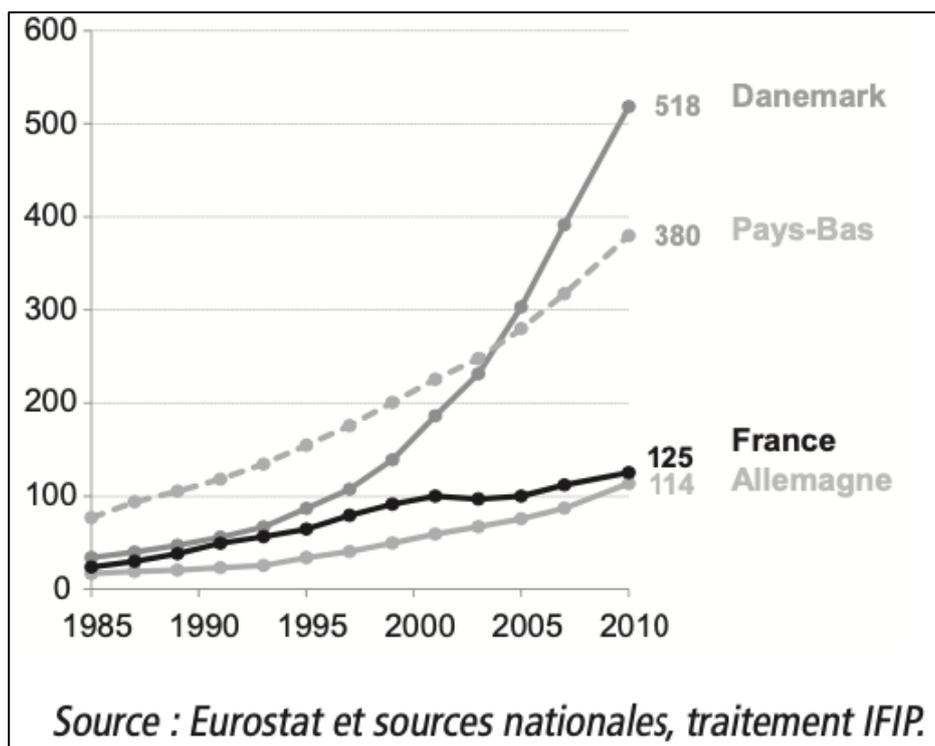
²⁹⁰ Orientation Technico-Economique des Exploitations (OTEX).

Annexe VIII : Évolution du percentile 90 moyen de la concentration en nitrates en Bretagne



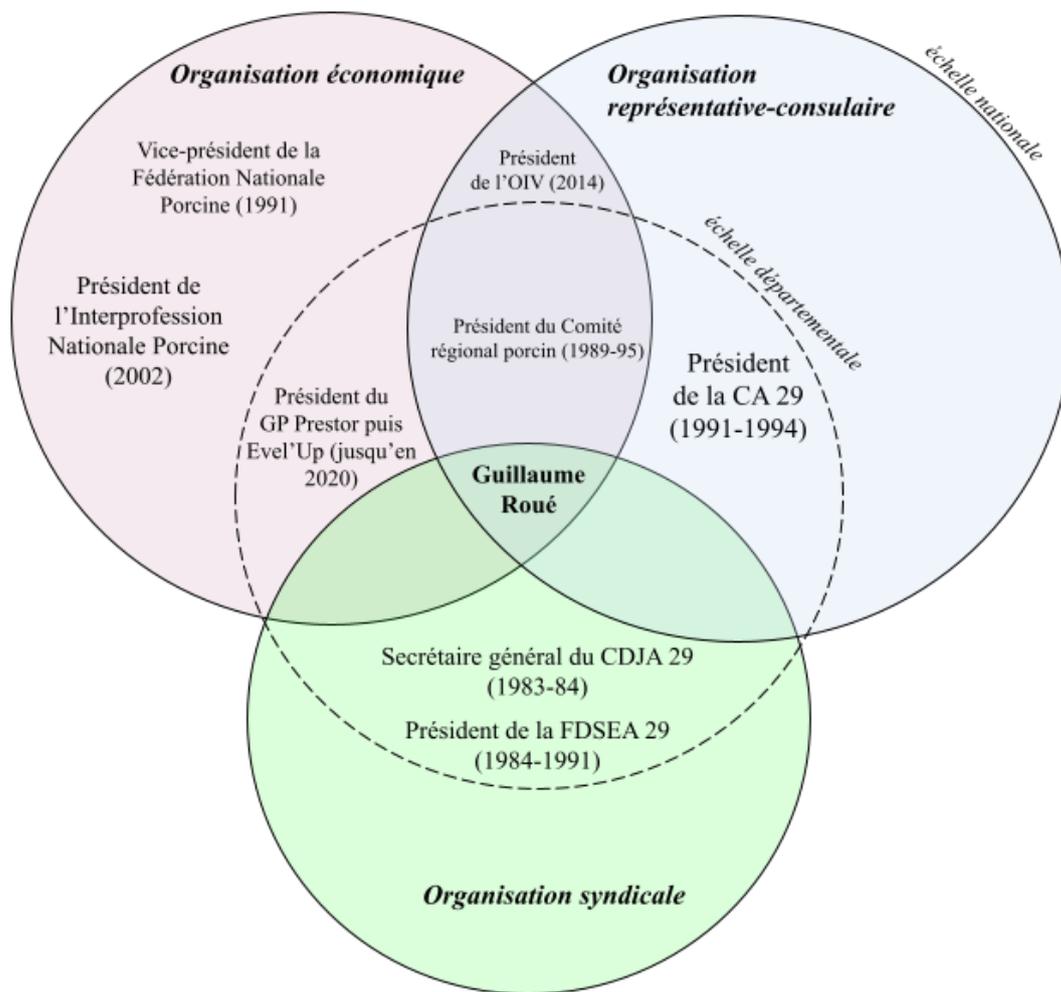
Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, 2010

Annexe IX : Évolution du nombre de truies par élevage au Danemark, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne entre 1985 et 2010



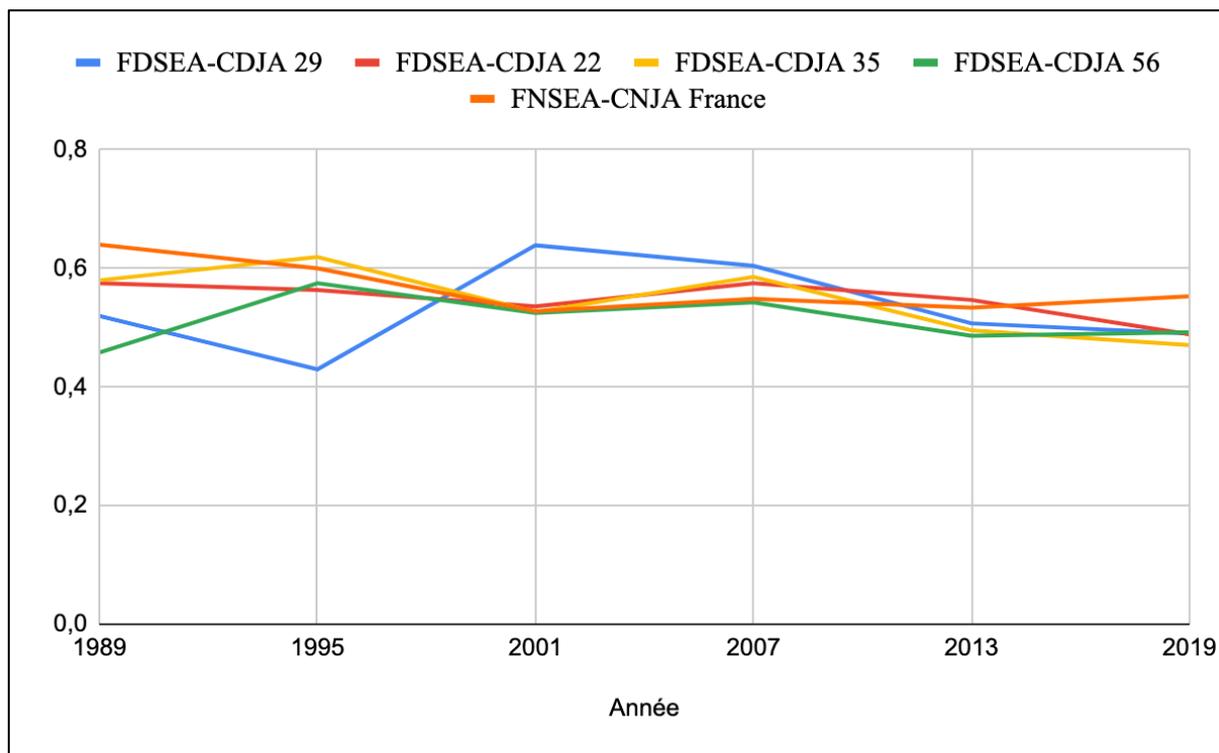
Source : Roguet, Duflot, Rieu, 2017.

Annexe X : Les multiples mandats de Guillaume Roué



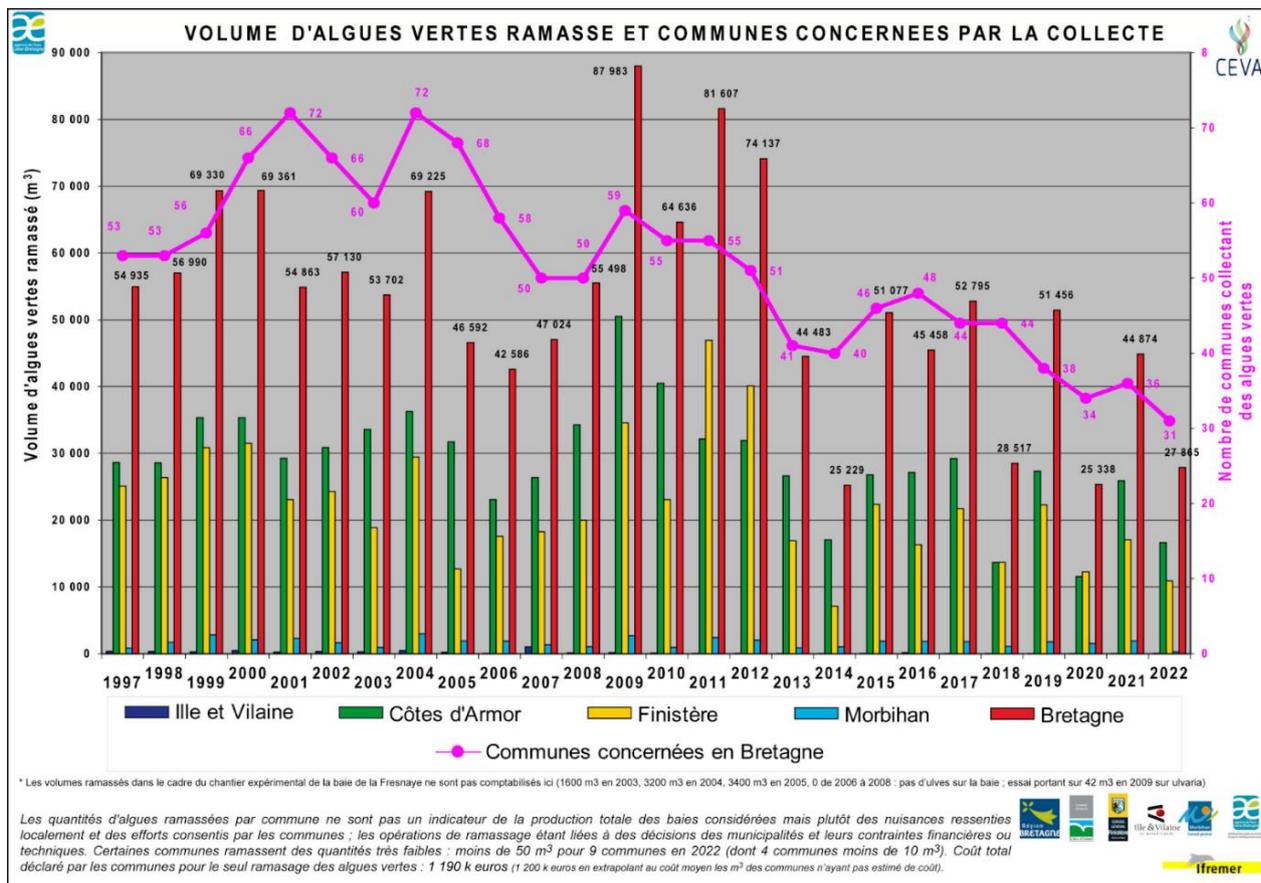
Source : Silas Chausse Meynard, 2025.

Annexe XI : Comparaison des résultats des sections départementales bretonnes de la FDSE, alliée au CDJA, aux élections consulaires entre 1989 et 2019



Source : Silas Chausse Meynard, d'après les données relevées dans Paysan Breton et Espace Ouest, 2025.

Annexe XII : Évolution du volume de ramassage des algues vertes en Bretagne entre 1997 et 2022



Source : Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA), Ifremer, Agence de l'eau, 2023.

	Diplôme : Master 2 Spécialité : Agroéconomie et politiques publiques Spécialisation / option : Enseignant référent : Catherine Laidin	
Auteur(s) : Silas Chausse Meynard Date de naissance* : 24/08/2001		Organisme d'accueil : UMR 6308 AMURE Adresse : IUEM - Technopôle Brest-Iroise Rue Dumont d'Urville - 29 280 Plouzané 29238 BREST CEDEX 3
Nb pages : 45 Annexe(s) : 12		Maître de stage : Esther Regnier et Jeanne Pahun
Année de soutenance : 2025		
Titre français : Analyse socio-historique de l'expression de la profession agricole majoritaire face au problème public des pollutions azotées et des algues vertes dans le Finistère entre 1990 et 2020		
Titre anglais : Socio-historical analysis of the expression of the dominant agricultural profession in response to the public issue of nitrogen pollution and green algae in <i>Finistère</i> between 1990 and 2020		
Résumé (1600 caractères maximum) :		
<p>Le problème des pollutions azotées et des algues vertes existe en Bretagne depuis plusieurs décennies et est encore loin d'être pleinement résolu. Cette étude s'intéresse à l'expression des représentants de la profession agricole majoritaire, qui regroupe le syndicalisme majoritaire et les organisations économiques, au sein du Finistère, de 1990 à 2020. Il s'agit de comprendre les caractéristiques de ces discours et leur rôle dans la complexification du problème. L'étude se nourrit principalement d'archives de la presse agricole du Finistère, contrôlée par les organisations majoritaires, et cherche à décortiquer les stratégies argumentatives selon le contexte politico-économique, selon les émetteurs et les destinataires.</p> <p>Les discours révèlent la persistance de logiques économiques, la volonté de maintenir le modèle agricole breton, mais aussi l'impact des pollutions azotées sur les enjeux de pouvoir interne à la profession finistérienne. Les outils de communication ont été pensés comme des outils d'influence politique sur la caractérisation du problème public. L'analyse pointe certaines évolutions, mais surtout une réelle continuité des registres discursifs. Malgré les pressions, la profession majoritaire reste déterminée à maintenir son unité, sa vision économique, son pouvoir, et sa place au sein du monde agricole finistérien.</p>		
<p>Cette étude permet d'éclairer les stratégies d'influence des organisations agricoles dominantes, stratégies pouvant se retrouver face à d'autres problèmes environnementaux.</p>		
Abstract :		
<p>The problem of nitrogen pollution and green algae has existed in Brittany for several decades and is still far from being fully resolved. This study focuses on the views of representatives of the dominant agricultural profession, which includes the majority trade unions and economic organizations, in <i>Finistère</i>, from 1990 to 2020. The aim is to understand the characteristics of these discourses and their role in compounding the problem. The study draws primarily on archives of the <i>Finistère</i> agricultural press, controlled by the dominant organizations, and seeks to dissect the argumentative strategies according to the political and economic context, according to the senders and recipients.</p> <p>The discourses reveal the persistence of economic logic, the desire to maintain the Breton agricultural model, but also the impact of nitrogen pollution on internal power issues within the <i>Finistère</i> profession. The communication tools were designed as tools for political influence on the characterization of the public problem. The analysis highlights certain evolutions, but above all, a real continuity in discursive registers. Despite pressures, the dominant profession remains determined to maintain its unity, its economic vision, its power, and its place within the <i>Finistère</i> agricultural sphere.</p>		
<p>This study sheds light on the influence strategies of dominant agricultural organizations, strategies that may be encountered in the face of other environmental problems.</p>		
Mots-clés : pollutions azotées, algues vertes, profession agricole, discours, problème public, modèle agricole		
Key Words: nitrogen pollution, green algae, agricultural profession, discourse, public problem, agricultural model		